

UNIVERSITE MOULOUD MAMMERI DE TIZI OUZOU

**FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, DE
GESTION ET DES SCIENCES COMMERCIALES**

**Département des Sciences Financières et Comptabilité
Campus TAMDA II**

**Mémoire de fin de cycle en vue de l'obtention du
diplôme de Master
Spécialité : Finance d'entreprise**



**Thème : L'impact de la crise sanitaire COVID-19 sur le
traitement des crédits d'exploitation – Cas de la gestion d'un crédit
d'exploitation au niveau de la BDL de Tizi Ouzou -**

Réalisé par :

TAMAZIRT Sid Ali

Encadré par :

**Mme MAMERI
Nardjess**

Membre de jury :

- Mme MEKACHER Amal

Présidente

MCA

- Mr GUENDOUZI Mohammed

Examineur

MCB

- Mme MAMERI Nardjess

Reportrice

MCB

**Promotion
2023/2024**

Remerciements

Nous tenons à remercier dieu le tout puissant de nous avoir donné de la force et de la patience pour achever nos tâches essentielles.

Nous tenons à remercier profondément notre promotrice de ce mémoire Dr MAMERI Nardjess, nous la remercions d'avoir accepté de diriger ce travail et d'avoir toujours répondu présente pour nous guider et mieux nous orienter, un grand merci et un grand respect à Mme MAMERI.

Nous souhaitons aussi adresser tous nos remerciements aux membres du jury Mme MEKACHER et Mr GUENDOUDI d'avoir accepté d'évaluer notre travail de recherche, sans oublier toute l'équipe pédagogique SFC pour leurs efforts.

Nous exprimons notre profonde gratitude à tout le personnel de la direction régionale de la BDL de Tizi Ouzou, et enfin merci à notre encadrant Mr OUSSLIMAN Nait Saïd qui nous a guider durant le stage pratique effectué.

Dédicaces

Je dédie ce précieux travail à :

Mes parents, qui m'ont tout donné pour en arriver là, sans eux je ne serai rien. J'aimerais leur rendre la pareille.

Mon petit frère, à qui je souhaite bonne chance et bon courage pour le parcours qui l'attend.

À mes amis, qui ont cru en moi tout au long de ce magnifique trajet.

Enfin, je dédie ce travail à mon groupe "MOTIVATION DES FOUS", grâce à ce groupe soudé, nous avons su développer nos compétences et connaissances dans le domaine de la finance et d'autres.

Comme le dit le dicton russe :

" Le plus important est de trouver une bonne équipe, car tout commence par un groupe constitué d'honorables individus qui partagent la même vision. Avec eux, vous irez au sommet, mais seul, vous vous écrasez comme un avion qui ne trouvera pas de refuge."

Sid Ali

Liste des abréviations :

ANGEM : Agence nationale de gestion du micro crédit

BDL : Banque de développement local

BFR : Besoin de fonds de roulement

BRI : Banque des règlements internationaux

CLT : Crédit à long terme

CMT : Crédit à moyen terme

CNAC : La caisse nationale d'assurance chômage

CNAS : Caisse nationale Algérienne sociale

COVID-19 : Corona virus disease 2019

CPA : Crédit populaire algérien

DGE : Direction de groupe d'exploitation

DAB : Distributeur automatique de billets

FR : Fonds de roulement

IDE : Investissement direct étranger

L'ANADE : L'agence nationale d'appui et de développement de l'entrepreneuriat

L'OCDE : l'Organisation de coopération et de développement économiques

OMS : Organisation mondiale de la santé

PIB : Produit intérieur brut

PME : Petite et moyenne entreprise

PMI : Petite et moyenne industries

PNB : Produit net bancaire

SIE : Service des impôts des entreprises

TEG : Taux effectif global

TVA : Taxe sur la valeur ajoutée

Liste des tableaux :

Tableau 1 : Hypothèses révision de juin 2020.....	16
Tableau 2 : Effets marginaux des chocs dus à la pandémie, 2020.....	17
Tableau 3 : La politique d’octroi de crédit.....	27
Tableau 4 : Exigence de garanties par des experts.....	28
Tableau 5 : Risques au bilan.....	49
Tableau 6 : Risques hors bilan.....	49
Tableau 7 : Rentabilité de la relation.....	55
Tableau 8 : Liste des Agence de la DGE Tizi ousou.....	62
Tableau 9 : Nombre de comptes actifs.....	67
Tableau 10 : Nombre d'emprunteurs.....	77
Tableau 11 : Nombre de déposants.....	77
Tableau 12 : Nombre de distributeurs des billets.....	78

Liste des figures :

Figure 1 : Total des cas COVID-19.....	05
Figure 2 : Le nombre total de morts dans le monde.....	06
Figure 3 : Nombre de projets d'investissements étrangers.....	11
Figure 4 : Durée des fermetures d'écoles entre mars 2020 et octobre 2021 dans les pays de l'OCDE.....	18
Figure 5 : Le cycle d'emprunt.....	34
Figure 6 : Organigramme de la DGE	66

Sommaire

Liste des abréviations

Liste des tableaux

Liste des figures

Sommaire

Introduction Générale	A
Chapitre 1 : Implication économique de la COVID-19.....	2
Introduction :	3
Section 1 : Faits et aspects marquants de la pandémie COVID-19	4
Section 2 : Les effets de la pandémie COVID-19 sur le système financier mondiale.....	8
Section 3 : L’impact de la pandémie sur le secteur bancaire.....	22
Conclusion :	30
Chapitre 2 : Aspects fondamentaux sur le financement bancaire	31
Introduction :.....	32
Section 1 : La conceptualisation de la notion crédit.....	33
Section 2 : La procédure de traitement des demandes de crédit	44
Section 3 : Le Produit net bancaire et le suivi des risques.....	51
Conclusion :	57
Chapitre 3 : Etude de cas d’une gestion de crédit d’exploitation au niveau de la BDL.....	59
Introduction :	60
Section 1 : Présentation de la Banque de développement local.....	61
Section 2 : La gestion des crédits d’exploitation pendant la crise sanitaire COVID-19.....	68
Section 3 : Analyse comparative de nombre de comptes actifs et de déposants 2019-2022	75
Conclusion :	81
Conclusion Générale	82
Table des matières :	85
Bibliographie :	90

Introduction Générale

La banque est une institution financière essentielle, qui collecte l'épargne et les dépôts de leurs clients, assure le financement d'agents en besoin de financement, et qui a aussi comme activité principale la production d'argent. Elle est impliquée dans la distribution de cet argent en cas de besoin, cette distribution d'argent peut prendre plusieurs formes, elle est effectuée dans un cadre organisationnelle spécifique, soumis à des règlements rigoureux.

La banque est notamment connue dans son rôle d'intermédiaire financier, et de gestion de moyens de paiement lorsqu'elle est bien encadrée, elle est un puissant levier de développement économique.

En parlant de crises, l'année 2019 le monde a connu une crise sanitaire dévastatrice, connue sous le nom de COVID-19.

Le virus COVID-19 est apparue à Wuhan en Chine, ce virus qui provoque des difficultés respiratoires, s'est propagé dans différents pays du monde entier faisant plusieurs morts, de ce fait les autorités mondiales en s'appuyant sur le communiqué de l'OMS qui qualifie ce virus de pandémie, ils ont pris l'initiative de confiné la population et limiter les contacts physiques pour casser la chaine de transmission. Plusieurs mesures mises en œuvre par les autorités, tel que le confinement et l'arrêt de différentes activités commerciales ont engendré une crise économique, qui touche plusieurs domaines économiques, parmi ces domaines on trouve le secteur bancaire, qui a connu une alerte de prudence en ce qui concerne les opérations d'octroi de crédits et l'évolution des taux d'intérêts.

La pandémie de COVID-19 a déclenché une crise économique sans précédent en temps de paix, mettant à l'épreuve la résilience des systèmes économiques mondiaux. En réponse à la crise, le Conseil des Gouverneurs de la Banque Centrale Européenne (BCE) a mis en œuvre des politiques monétaires exceptionnelles pour garantir le financement de l'économie et atténuer l'impact négatif de la pandémie. Afin de guider efficacement les décisions publiques, il était crucial d'évaluer rapidement l'étendue des répercussions économiques et financières de la crise, en particulier l'ampleur du choc de liquidité subi par les acteurs économiques et l'impact des mesures de confinement instaurées à partir du 17 mars 2020 sur le Produit Intérieur Brut (PIB).¹

Durant la pandémie quelques banques ont connu des changements en matière de politique d'accord des crédits, il existe plusieurs types de crédits qui sont accordés par la banque aux entreprises pour différentes activités. On retrouve des crédits qui ont été accordés avant la pandémie pour des activités ayant rencontrés un ralentissement durant cette crise, dans ce genre de situation la banque doit agir dans une optique de minimisation de risque.

Le cœur du métier de banquier réside dans l'octroi de crédits, qui implique l'engagement de fournir des fonds à un individu en échange d'une commission, avec la perspective de les récupérer accompagnés d'une rémunération proportionnelle à la durée du prêt. L'adaptation des méthodes de financement aux besoins exprimés par les clients constitue le rôle central du banquier.²

¹ BIGNON Vincent, GARNIER Olivier, « Mesurer l'impact de la crise Covid-19. L'expérience de la Banque de France », *Revue de l'OFCE*, 2020/2 (166), pp, 45-57, disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-de-l-ofce-2020-2-page-45.htm> (consulté le 22/02/2024).

² D.Kamilia, T. Farid, « L'analyse de risque du crédit d'exploitation - Cas CPA », Mémoire de master, Science financière et comptabilité, finance d'entreprise, UMMTO, 2020-2021, p 2.

Dans le processus d'octroi de crédits la banque devra faire face à de nombreux types de risques, le risque de défaut de contrepartie est le plus mentionné. Il demeure la première cause de faillite des banques, des impayés liés aux crédits accordés à la clientèle, ce qui pousse la banque à gérer crucialement ce type de risque.

La gestion des risques est un processus essentiel que doit établir la banque, à travers des outils et techniques organisationnelles permettant d'identifier et de suivre le risque, ce processus constitue une gestion interne et une gestion globale.

La gestion interne porte sur les risques pris individuellement et selon leur nature, la gestion globale est un processus holistique qui suppose une consolidation de tous les risques existants.

En parlant de crédits on doit aussi parler de garantie, la banque collecte les dépôts auprès des agents à capacité de financement, elle est donc dans l'obligation de garantir le remboursement, et le contraire aussi s'applique sur l'emprunteur qui décroche un crédit bancaire, il est dans l'obligation de garantir à la banque le remboursement.

Les crédits d'exploitation trouvent leur utilité dans le financement du besoin en fonds de roulement des entreprises. Ils permettent de fournir les liquidités nécessaires pour honorer les échéances à court terme, en attendant l'encaissement des créances facturées. Ainsi, les crédits d'exploitation contribuent à la gestion de la trésorerie à court terme des entreprises.

Notre sujet de recherche consiste à savoir et avoir une explication sur les opérations d'octroi de crédits d'exploitation durant la crise sanitaire, et après la crise et comprendre ce qui a changé dans le processus d'accords de crédits, tout en comparant les opérations habituelles avant la crise sanitaire, avec les opérations pendant et après la crise.

Pour mieux saisir ce thème, une recherche d'articles et une documentation est nécessaire mais pas suffisante, de ce fait après avoir rencontré plusieurs difficultés pour trouver un stage au niveau de la Banque de développement locale (BDL) direction régionale de Tizi Ouzou, on a eu l'opportunité d'étudier ce phénomène en se basant sur des dossiers de crédits d'exploitation.

Motif de choix du sujet :

La détermination qui nous a poussés à choisir ce sujet, repose dans le fait que ce sujet est récent et a occupé le monde pendant deux ans, sans négliger le fait qu'il reste encore quelques séquelles de cette crise dans le domaine économique et sociale.

C'est un sujet également qui permet de comprendre l'impact que pourrait avoir les crises sanitaires.

Ce sujet est important, car il va nous permettre de mieux s'adapter, et d'avoir la capacité de confronter des crises potentielles similaires à celle-ci.

-Dans ce contexte il Ya lieu de répondre à la problématique suivante :

Comment la crise sanitaire COVID-19 a-t-elle influencé le traitement de crédits d'exploitation au niveau de la direction régionale BDL de Tizi Ouzou ?

-Pour répondre à la problématique principale, d'autres questions s'imposent :

Quelle sont les effets de la pandémie sur le système financier ?

Quelles sont les critères essentiels d'octroi de crédits d'exploitation ?

Comment la direction régionale la BDL a-t-elle gérer les recouvrements de crédits d'exploitation pendant la pandémie ?

Ainsi, l'objectif de notre recherche consiste à connaître les changements qu'a connus la banque durant la période COVID-19 dans sa politique d'octroi de crédit, comprendre également les manœuvres mises en place par les états pour faire face à cette crise, et enfin analyser les interventions de l'état dans le secteur bancaire.

Afin de mieux orienter nos recherches et pour répondre aux questions ci-déçus, il est important de vérifier les hypothèses suivantes :

H 1 : La pandémie coronavirus a eu des effets non négligeables sur le système financier et l'activité bancaire à cause de la suspension des activités.

H 2 : L'Etat est intervenu dans le secteur bancaire pour minimiser les risques encourus par la banque à travers l'allègement des charges bancaires.

H 3 : La conjoncture induite par la crise sanitaire a poussé les banques à rééchelonner les créances de la clientèle.

Méthodes et outils de recherches :

Pour comprendre les recherches effectuées, on a organisé ce travail de recherche en une introduction suivie de trois chapitres et une conclusion, le premier chapitre intitulé « Implication économique de la COVID-19 » subdivisé en trois sections, la première portera sur l'origine de la crise sanitaire, la deuxième sur les effets de la pandémie sur le système financier, et la troisième nous permettra de comprendre l'impact de la crise sur le secteur bancaire.

Le deuxième chapitre intitulé « Aspects fondamentaux sur le financement bancaire », ce chapitre regroupe trois sections, la première consiste à définir et distingué les types de crédits, la deuxième repose sur les garanties et les critères essentiel d'octroi de crédit, la troisième portera sur l'analyse du PNB et le suivi des risques et son rôle dans le processus d'octroi de crédit.

Enfin, dans le dernier chapitre on va présenter l'organisme d'accueil et ses objectifs ainsi que son organisation, ensuite dans la deuxième section nous avons évoqué la gestion des crédits d'exploitation pendant la crise sanitaire COVID-19, dans la dernière section nous avons fait une analyse quantitative et qualitative concernant les statistiques de la banque d'Algérie.

Afin d'atteindre l'objectif fixé, et de mieux comprendre le sujet qui fait l'objet de notre recherche, on a utilisé les méthodes et procédures suivantes pour y arriver :

- Une recherche documentaire portant sur l'analyse du secteur bancaire, articles, ouvrages, documentaires et des revues, des documents sur net, des sites web ainsi que des travaux de recherche universitaire.
- Une étude de cas, au niveau de la BDL DGE de Tizi Ouzou pour la collecte d'informations et l'analyse de dossiers.

Pour la collecte de données utiles qui vont nous permettre de comprendre et d'expliquer le sujet concerné on s'est permis d'utiliser les outils suivants :

- Un entretien directif avec des banquiers qui évoluent dans le service concerné, pour une étude quantitative et une analyse statistique.

Chapitre 1 :

Implication économique de la

COVID-19

Introduction

L'avènement de la pandémie de Covid-19 a marqué un moment décisif dans l'histoire économique mondiale, déclenchant une atteinte d'une ampleur sans précédent depuis la Seconde Guerre mondiale. Les conséquences de cette crise sanitaire se sont étendues bien au-delà du secteur de la santé, entraînant des répercussions économiques, financières, sociales et politiques d'une gravité exceptionnelle. Les mesures de confinement mises en place pour renfermer la propagation du virus ont perturbé les chaînes d'approvisionnement à l'échelle mondiale, provoquant un déclin significatif de l'activité économique, des pertes d'emplois généralisées et des turbulences sur les marchés financiers à l'échelle internationale.

Les économies avancées ont été particulièrement fragilisées par cette crise, avec des prévisions de récession alarmantes. De manière simultanée, les pays émergents et en développement ont également subi des chocs économiques majeurs, accentuant les vulnérabilités préexistantes de leurs systèmes économiques. Face à ces défis complexes et multiples, une réponse internationale coordonnée s'avère essentielle pour atténuer les effets à long terme sur la croissance économique et la stabilité financière à l'échelle mondiale.

Ce chapitre est composé de trois sections, nous allons traiter l'origine et l'évolution de la crise sanitaire COVID-19 dans la première section, ensuite dans la deuxième section on va développer les effets de cette pandémie sur l'économie mondiale, enfin la troisième section portera sur l'impact de la crise sanitaire sur le secteur bancaire.

Section 1 : L'évolution de la crise sanitaire COVID-19

Comme nous l'avons cité au début le virus COVID-19 est apparu à Wuhan en Chine, il s'agit d'une nouvelle maladie infectieuse respiratoire d'origine zoonotique causée par le coronavirus SARS-CoV-2. L'OMS a clairement qualifié ce virus de pandémie du fait de sa contagiosité à travers les Cinq continents du monde.

1. Définition COVID-19

La désignation « COVID-19 » provient de l'expression anglaise « Corona Virus Disease-2019 » (maladie à coronavirus-2019), corona = co-, virus = vi-, et disease = d, 2019 = 19, formant deux syllabes CO-VID, 2019 correspondants à l'année d'apparition de la maladie.¹

Le Covid-19 est une maladie respiratoire pouvant être mortelle chez les patients fragilisés par l'âge ou une autre maladie chronique. Elle se transmet par contact rapproché avec des personnes infectées. La maladie pourrait aussi être transmise par des patients asymptomatiques mais les données scientifiques manquent pour en attester avec certitude.²

2. L'origine du virus COVID-19

Il a été suggéré que la chauve-souris serait à l'origine du virus, qui aurait muté chez des hôtes intermédiaires avant de se propager à l'homme.

Les virus évoluent naturellement au fil du temps par des évolutions engendrant des variant.

Un variant est un sous-type de virus dont le matériel génétique varie par rapport au virus de référence par une ou plusieurs mutations et ce dernier constitue une nouvelle souche.³

Les variants du SARS-CoV-2 proviennent donc de la souche de référence (Wuhan-Hu-1) isolée en Chine en décembre 2019.⁴

Plus de 170 pays doivent faire face aux conséquences d'une telle épidémie.

Le 15 février 2020, un rapport de l'OMS rapportait que la barre des 50 000 cas de COVID-19 avait été franchie en Chine. Plus de 500 cas d'infection ont été signalés à l'étranger quelques jours après la confirmation des premiers décès en dehors de la Chine.

Le premier cas de COVID-19 en Allemagne a été détecté le 27 janvier, impliquant un employé d'une entreprise d'équipements automobiles qui avait été en contact avec une collègue venue de Chine pour une formation, ce qui a marqué la première transmission locale en Europe.

¹- A.MERABET, T.OGAL, Y.LOUANI, « Analyse descriptive du profil des patients COVID-19 admis en réanimation médicale au CHU de Tizi-Ouzou, Algérie en vue de l'amélioration de la pratique clinique », thèse de doctorat en pharmacie, UMMTO, 2020 – 2021, p 14.

²- « Covid-19 qu'est-ce que c'est ? », SA, Disponible sur : <https://www.futurasciences.com/sante/definitions/coronavirus-covid-19-18585/> (Consulté le 05/03/2024)

³- A.MERABET, T.OGAL, Y.LOUANI, Op cit.

⁴- IBID, p 6.

Depuis, plus de 38 249 060 cas ont été signalés et 168 935 décès ont été rapportés. Malgré cela, l'Allemagne figure parmi les pays ayant un taux de mortalité relativement faible comparé à son taux d'infection.¹

Après l'Allemagne c'est l'Italie qui est fortement touché par le virus, la population Italienne a subi une contamination importante, plusieurs cas déclaré par le gouvernement Italien en sachant que leur population est connue pour son veille âge, ce qui fait que la majorité des personne infectés en Italie sont morts, car ce virus est fatal pour les personnes âgées.

Le 19 février, l'équipe de football de l'Atalanta Bergame a disputé le match aller des huitièmes de finale de la Ligue des champions contre le FC Valence au stade San Siro à Milan, devant 40 000 supporters italiens et 2 500 supporters espagnols. Avant le match, de nombreux fans se sont rassemblés à Milan, partageant des verres ensemble, avant de se rendre au stade San Siro en métro. Selon une interview accordée au Corriere dello Sport, la proximité de milliers de personnes, se tenant à deux centimètres les unes des autres, renforcée par des manifestations de joie telles que les cris et les embrassades, a favorisé la propagation du virus.

Ce match fut « une occasion de forte diffusion du virus », selon le maire de Bergame Giorgio Gori et un accélérateur de la propagation selon Walter Ricciardi, représentant de l'Italie à l'Organisation mondiale de la Santé (OMS).²

L'Italie compte 188 322 décès parmi 25 603 510 cas déclaré.

Les Etats Unis, De mai 2020 à août 2020, le pays est devenu l'épicentre de la pandémie, et selon l'OMS le pays où la pandémie de COVID-19 a le plus rapidement progressé.

Au 24 octobre 2022, les États-Unis restent le pays le plus durement frappé par la pandémie, avec un total cumulé de 99 095 642 cas confirmés et 1 092 999 décès liés à la maladie du corona virus.³

Avec plus de 1,1 million de décès, les États-Unis sont de loin devant les autres pays au monde au classement des pays les plus touchés. Derrière, le Brésil qui a comptabilisé plus de 700 000 morts se situe à la deuxième place, puis viennent l'Inde avec plus de 531 000 morts, la Russie avec près de 400 000 morts et le Mexique avec près de 334 000 morts.⁴

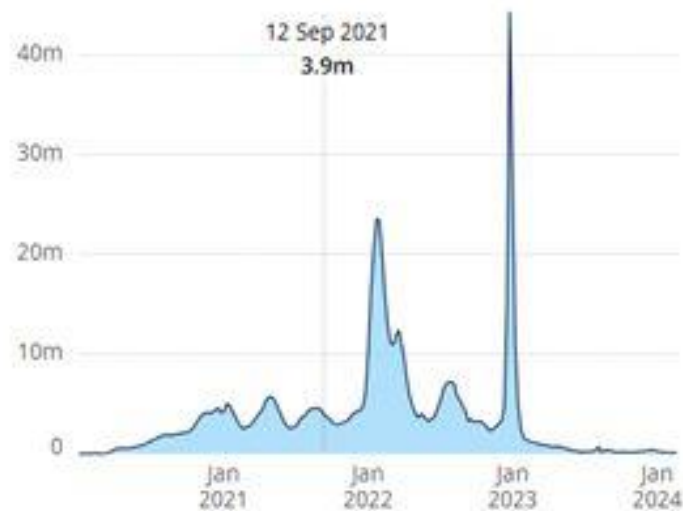
¹- Suivez la propagation de la COVID-19 à travers le monde, disponible sur :https://www.ledevoir.com/documents/special/20-03_covid19-carte-dynamique/index.html (consulté le 06/03/2024)

²- « **Le match zéro** » du coronavirus : comment Atalanta - Valence est devenu une "bombe biologique" [archive] », sur Eurosport, 24 mars 2020, https://www.eurosport.fr/football/ligue-des-champions/2019-2020/le-match-zero-du-coronavirus-comment-atalanta-valence-est-devenu-une-bombe-biologique_sto7710611/story.shtml (consulté 06/03/2024).

³- « **CORONAVIRUS - Statistiques et évolution de l'épidémie de CoronaVirus** », SA, disponible sur : <https://coronavirus.politologue.com/> (consulté le 06/03/2024)

⁴- Covid-19 : « **trois ans après, combien de morts dans le monde ?** », SA, disponible sur : <https://www.ouest-france.fr/sante/virus/coronavirus/covid-19-combien-de-nouveaux-morts-recense-t-on-chaque-jour-dans-le-monde-f11243fe-d83d-11ed-98d5-f37c88f3ce42> (consulté le 06/03/2024)

Figure 1 : Total des cas COVID-19



Source : Tableau de bord de l'OMS sur le COVID-19 disponible sur : <https://data.who.int/dashboards/covid19/cases?n=c> (consulté le 06/03/2024)

Ce graphique montre une mesure avec des pics significatifs en janvier 2022 et janvier 2023, ainsi qu'un maximum particulier atteint en septembre 2021.

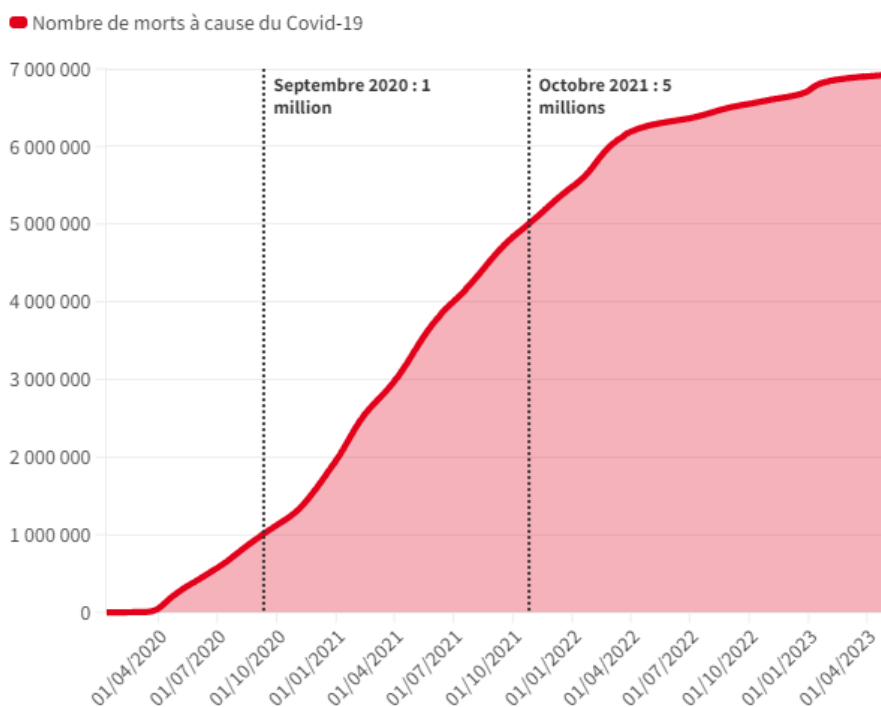
Le bilan officiel de l'OMS fait état de 6,9 millions de morts du COVID-19 au 3 mai 2023, sur son site Internet actualisé en permanence.

L'Organisation mondiale de la santé a estimé, pour la seule période 2020-2021, que près de 15 millions de personnes dans le monde étaient décédées soit du Covid, soit « d'autres problèmes de santé pour des personnes qui n'ont pas eu accès aux soins car les systèmes de santé étaient débordés par la pandémie ».

Lors de sa conférence de presse vendredi, le directeur général de l'OMS, Tedros Adhanom Ghebreyesus, a revu ce bilan à la hausse, estimant à « au moins 20 millions » le nombre de morts depuis le début de la pandémie.

Figure 2 : Le nombre total de morts dans le monde

Covid-19 : le nombre total de morts dans le monde



Source : « Covid-19 : trois ans après, combien de morts dans le monde ? », disponible sur : <https://www.ouest-france.fr/sante/virus/coronavirus/covid-19-combien-de-nouveaux-morts-recense-t-on-chaque-jour-dans-le-monde-f11243fe-d83d-11ed-98d5-f37c88fcce42> (consulté le 06/03/2024)

3. Les mesures mises en place pour faire face au COVID-19

Lorsque l’OMS a officiellement déclaré que l’épidémie de la COVID-19 était maintenant considérée comme une pandémie mondiale, les différents gouvernements des pays touchés par ce virus ont décidé de mettre les villes de leurs pays en quarantaine, c'est-à-dire un confinement total ou partiel et dans certains pays des couvre-feu.

Dans les pays où la situation est la plus inquiétante, on observe la mise en place de mesures excessives de type confinement ou couvre-feu consistant à interdire aux personnes de sortir de leur domicile, de façon permanente ou bien pendant une période déterminée de la journée.

Les mesures de confinement mises en place par les gouvernements pour faire face au COVID-19 varient d'un pays à l'autre.

Par exemple en France :

Face à la rapide propagation de l’épidémie, la France a instauré l'état d'urgence sanitaire sur tout son territoire. En réponse, diverses mesures ont été mises en place, dont certaines à portée nationale, telles que la règle des 6 personnes maximum dans les rassemblements publics, l'interdiction des événements privés (mariages, soirées étudiantes...) et le renforcement du télétravail. Pour contrer la progression du virus localement, les autorités ont opté pour des couvre-

feux, autorisés par l'article 51 du décret n°2020-1262 du 16 octobre 2020, limitant les déplacements entre 21 heures et 6 heures du matin dans 54 départements et en Polynésie française, pour une durée minimale de 4 semaines, flexible avec l'aval du Parlement selon l'évolution de la situation sanitaire. Afin de freiner la propagation du virus, de nombreux commerces, établissements scolaires et universités ont fermé, privilégiant le télétravail et l'enseignement en ligne. Des protocoles stricts, incluant le port du masque et le respect des distances, ont été instaurés pour prévenir les contaminations. L'actualité est marquée par une série de mesures administratives visant à endiguer la propagation du COVID-19 depuis la levée de l'état d'urgence sanitaire. Dans les régions les plus touchées, plusieurs activités commerciales sont ciblées. À Paris, par exemple, des mesures de fermeture des bars et des restrictions horaires ont été imposées du 6 au 19 octobre 2020. Les soirées étudiantes et autres événements festifs en établissement public sont également interdits, de même que les clubs de jeux et salles de danse, tandis que les foires et salons sont annulés. La hausse des cas de COVID-19 a conduit les préfets à prendre des arrêtés de fermeture pour les établissements publics, principalement les bars, restaurants et salles de sport, en se basant sur des indicateurs nationaux et la situation sanitaire locale.¹

Depuis l'arrivée de la pandémie de COVID-19 en Europe début 2020, les mesures de délimitation mises en place par les pays membres ont été adaptées en fonction de l'évolution de la situation épidémique. Si les confinements, couvre-feux et fermetures d'établissements ont d'abord été largement adoptés par la plupart des États européens, les avancées de la campagne de vaccination ont progressivement permis d'alléger, dans l'ensemble, ces restrictions sanitaires.

La pandémie de COVID-19 a conduit à la fermeture de ports et d'aéroports dans plusieurs pays afin de contenir la propagation du virus. Par exemple, la Norvège a pris la décision de fermer ses ports et ses aéroports aux liaisons internationales et de renforcer les contrôles aux frontières. De manière similaire, les îles Vierges Britanniques ont imposé un couvre-feu et fermé leurs ports ainsi que leurs aéroports en raison de la COVID-19. En Chine, le port de Ningbo-Zhoushan, le plus important au monde pour le transport de conteneurs, a été partiellement fermé suite à la détection d'un cas de COVID-19. En France, l'aéroport d'Orly a également cessé ses activités pour les vols commerciaux en raison de la crise sanitaire, une mesure historique prise par le gouvernement pour faire face à la situation exceptionnelle causée par la pandémie.²

Si la majorité des lieux de vie ont alors pu rouvrir en Europe, le nombre de contaminations continue d'évoluer à la hausse ou à la baisse selon les pays et les périodes de l'année, conduisant les gouvernements à s'adapter.

De nombreux Etats ont un temps décidé de mettre en place des pass sanitaires, conditionnant l'accès de certains lieux à une preuve de vaccination, de guérison ou de test négatif au COVID-19. C'est même un pass vaccinal, dont les dépistages négatifs sont exclus, qui a été instauré dans

¹ - M.Burg, « **Les arrêtés préfectoraux de fermeture des bars, restaurants et salles de sports pour lutter contre la propagation de la Covid-19 et les atteintes manifestement illégales à une liberté fondamentale** », Civitas Europa, (N° 45), 2020, pp 135 - 148.

² - J.Morvan, « **Couvre feu et fermeture des ports et aéroports aux îles Vierges Britanniques à cause de COVID-19** » disponible sur : <https://www.mesvaccins.net/web/news/15536-couvre-feu-et-fermeture-des-ports-et-aeroports-aux-iles-vierges-britanniques-a-cause-de-covid-19> (consulté le 09/03/2024).

certains pays. Ces derniers restent parfois exigés dans certains lieux tels que les établissements de santé.¹

Section 2 : Les effets de la pandémie COVID-19 sur l'économie mondiale

Les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur l'économie mondiale ont été considérables, provoquant d'importantes perturbations dans plusieurs secteurs. Dans un premier temps, la crise sanitaire a impacté l'économie réelle en entraînant une baisse de la production industrielle et une diminution de la consommation des ménages en raison des mesures de confinement.

La pandémie a exercé une pression considérable sur les systèmes de santé et l'économie mondiale, mais les effets les plus graves se font ressentir sur le bien-être des populations, en particulier des individus et des ménages les plus vulnérables. Les inégalités de santé liées au revenu ont été exacerbées par la crise sanitaire, mettant en lumière les impacts disproportionnés du COVID-19 sur les populations pauvres et historiquement marginalisées.²

1. Les effets de la pandémie COVID-19 sur l'offre et la demande :

La pandémie de COVID-19 a eu un impact majeur sur l'économie en perturbant à la fois l'offre et la demande dans divers secteurs. Les mesures de confinement mises en place pour endiguer la propagation du virus ont entraîné une forte baisse de l'activité économique. Cette situation a été caractérisée par des contraintes sur l'offre, telles que des pénuries de main-d'œuvre dues à la fermeture des écoles et aux malades de la COVID-19, ainsi que des problèmes d'approvisionnement. Parallèlement, un choc de demande s'est également manifesté, avec des changements dans les comportements des consommateurs, incluant une épargne préventive et des modifications dans les habitudes d'achat.³

En conséquence, la crise du COVID-19 a provoqué un impact négatif sur l'offre à l'échelle nationale et internationale, avec la fermeture d'activités non essentielles et des perturbations dans les chaînes d'approvisionnement. De plus, un choc négatif de demande s'est traduit par une diminution de la consommation et des achats internationaux. Ces perturbations ont affecté les secteurs résidentiels et productifs de l'économie, paralysant notamment les transports et l'hôtellerie-restauration, entraînant une baisse significative de la demande intérieure pour les services.⁴

La pandémie de COVID-19 a eu des impacts variés sur l'offre et la demande dans différents secteurs économiques. Voici comment cette crise a influencé certains secteurs spécifiques :

¹- Covid-19 : « **quelles sont les mesures sanitaires en vigueur dans chaque pays d'Europe** » Disponible sur : <https://www.touteleurope.eu/societe/confinement-couvre-feu-restrictions-que-font-les-pays-europeens-face-a-la-pandemie-de-covid-19/> (consulté le 06/03/2024).

²- Section de la communication, Commission économique pour l'Afrique « **Les perspectives des experts : Les effets micro et macro-économiques du COVID-19** » disponible sur : <https://www.uneca.org/fr/stories/les-perspectives-des-experts-les-effets-micro-et-macro-%C3%A9conomiques-du-covid-19> (consulté le 09/03/2024).

³- M.Dauvin, R.Sampognaro, « **Offre et demande : dans les coulisses des confinements** », 14 juin 2021 disponible sur : <https://www.ofce.sciences-po.fr/blog/offre-et-demande-dans-les-coulisses-des-confinements/> (consulté le 09/03/2024).

⁴- D.Brajon, C.Camors, V.Constanty, C.Delaporte, M.Hervouët, P.Leroi, L.Nolorgues, T.Petit, F.Prévoist, « **IMPACT DE LA CRISE DE LA COVID-19 SUR L'ÉCONOMIE FRANCILIENNE** » 2020, Paris, p 25.

- Secteur de la santé : La demande d'emploi dans ce domaine a augmenté, mettant en évidence son rôle crucial pendant la crise sanitaire.
- Secteur de l'agroalimentaire : Malgré une baisse du chiffre d'affaires, ce secteur a maintenu une certaine stabilité.
- Secteur informatique et télécoms : Ce secteur a été parmi les plus positivement impactés, avec une augmentation des échanges favorisée par l'utilisation croissante des technologies pendant les périodes de confinement.¹
- Secteur de la restauration et de l'hébergement : Ces secteurs ont été fortement touchés par la crise, enregistrant une baisse significative des ventes et la fermeture temporaire de nombreuses entreprises.

Les secteurs économiques qui ont connu une baisse de demande pour les services aux entreprises pendant la crise sanitaire :

Le service aux entreprises, lors du confinement, plus de quatre sociétés sur cinq estiment avoir subi une baisse de leur activité, comprise entre 10 et 50 % par rapport à la même période en 2019 pour un tiers des sociétés et supérieure à 50 % pour un autre tiers. Les sociétés de 10 à 49 salariés sont les plus touchées par cet effondrement de l'activité (36 % ont connu une baisse supérieure à 50 %, contre 28 % pour celles de 250 salariés ou plus). De même, certaines activités ont été plus touchées que d'autres : l'hébergement et les activités culturelles (avec une perte d'activité de plus de 50 % pour plus de 7 sociétés sur 10), de même que la restauration (6 sociétés sur 10 dans ce cas).²

Ainsi on remarque qu'un tiers des sociétés ont fermé durant le premier confinement.

Le service finance comptabilité, bien que ces secteurs aient joué un rôle important dans l'absorption de l'onde de choc due à la crise sanitaire, ils ont également subi une baisse initiale des offres d'emploi en début d'année.

On a notamment les activités culturelles et récréatives, ces secteurs ont été fortement impactés par la crise, avec des fermetures d'établissements culturels et des annulations d'événements publics, entraînant une baisse de la demande pour leurs services.

La crise sanitaire a donc eu des répercussions variées sur l'offre et la demande selon les secteurs, mettant en lumière à la fois des opportunités de croissance pour certains et des défis majeurs pour d'autres, notamment ceux dépendant fortement des interactions sociales et des déplacements.

La crise de la COVID-19 a profondément impacté le secteur de l'énergie, entraînant une diminution de la demande et des transformations dans les habitudes de consommation énergétique. Plusieurs éléments ont contribué à ces changements :

Une baisse de la consommation d'énergie a été constatée, notamment dans l'industrie et la demande de carburants pétroliers, ce qui a conduit à une réduction des émissions de CO2 et à une amélioration de la qualité de l'air dans les zones urbaines.

¹- Primeum, « **Quel est l'impact du Covid-19 sur les différents secteurs d'activité ?** » Disponible sur : <https://www.primeum.com/fr/blog/quel-impact-covid-differents-secteurs-activite> (consulté le 09/03/2024).

²- C.Duc, « **L'impact de la crise sanitaire sur l'organisation et l'activité des sociétés** », 10/12/2020 disponible sur : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4994488> consulté le (09/03/2024)

En Suisse, par exemple, la consommation finale d'énergie a chuté de 10,6% en 2020 par rapport à l'année précédente, principalement en raison des effets de la pandémie et des conditions météorologiques favorables.

L'effondrement des prix du pétrole a été observé en raison de la baisse de la demande et des désaccords entre certains pays producteurs.

La pandémie a entravé les avancées vers un accès universel à l'énergie, avec des diminutions notables dans les investissements énergétiques à travers diverses régions du monde.¹

2. Les domaines économiques qui ont connu une baisse de production pendant la crise :

La crise n'a pas affecté tous les secteurs de manière uniforme. Les variations observées sont le reflet des conséquences immédiates de la crise sanitaire, tant sur la confiance des consommateurs, impactant leur comportement d'achat lors des périodes de restrictions, que sur celle des entreprises. De nombreuses entreprises ont été contraintes d'ajuster leurs plans d'investissement en raison de la baisse de leurs revenus et de leurs marges bénéficiaires.

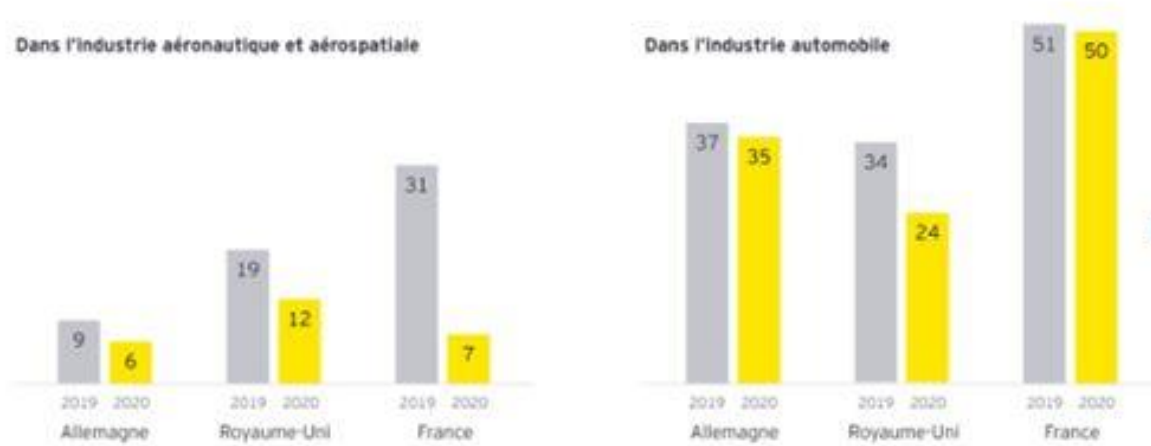
2.1 L'industrie automobile :

Certains secteurs industriels, fortement liés à des activités fortement touchées par la crise, ont également subi une baisse expressive des investissements étrangers. Les équipements industriels (-45 %) et les fabricants de moyens de transport (-27 %) en sont des exemples. Parmi ces derniers, l'aéronautique se trouve être le secteur le plus affecté : avec l'immobilisation des avions, l'industrie mondiale de l'aviation traverse une crise existentielle sans précédent, entraînant une chute spectaculaire des projets d'implantation (-77 %). Paradoxalement, le secteur automobile a relativement bien résisté à la crise sanitaire, ses projets de transformation n'ont pas été remis en question.²

¹ - Office fédéral de l'énergie, Consommation d'énergie 2020: « **forte baisse en raison de la pandémie** », disponible sur : <https://www.bfe.admin.ch/bfe/fr/home/actualites-et-medias/communiqués-de-presse/mm-test.msg-id-84058.html> (consulté le 10/03/2024).

² - M.L'hermitte, « **Les secteurs d'activité ont été touchés de manière très inégale par la crise** », 7 juin 2021 disponible sur : https://www.ey.com/fr_fr/attractiveness/barometre-de-l-attractivite-de-la-france/secteurs-impacts-par-la-crise-sanitaire (consulté le 10/03/2024).

Figure 3 : Nombre de projets d'investissements étrangers



Source : M.L'hermitte, « Les secteurs d'activité ont été touchés de manière très inégale par la crise », 7 juin 2021 disponible sur : https://www.ey.com/fr_fr/attractiveness/barometre-de-l-attractivite-de-la-france/secteurs-impactes-par-la-crise-sanitaire (consulté le 10/03/2024).

Le service aux entreprises a été impacté négativement, avec une diminution de l'activité due à la réduction des interactions professionnelles et des besoins en services externes pendant la crise, on retrouve également la restauration et hébergement ces secteurs ont été parmi les plus durement touchés, avec une suspension d'activité importante due aux restrictions administratives et à la baisse de la demande pendant la crise sanitaire.

Le secteur de transports aériens a été fortement affecté par la crise, subissant une baisse significative de la production en raison des restrictions de voyage et de la diminution du nombre de passagers.

Suivi des secteurs d'activités culturelles et récréatives ces secteurs ont également connu une baisse importante de leur production en raison des fermetures d'établissements culturels et des annulations d'événements publics pour limiter la propagation du virus.¹

Ces secteurs ont été parmi ceux qui ont le plus souffert en termes de production pendant la crise sanitaire, nécessitant des ajustements importants pour faire face aux défis économiques posés par la pandémie.

2.2 L'industrie aéronautique :

Le secteur aéronautique a été fortement touché, avec près de 90 % des entreprises du secteur affectées par la baisse d'activité.

Cette industrie a subi des difficultés liées à la demande et à l'organisation de la production, ce qui a entraîné des problèmes de trésorerie et de maintien de la qualité de la production.²

¹- D.Brajon, C.Camors, V.Constanty, C.Delaporte, M.Hervouët, P.Leroi, L.Nolorgues, T.Petit, F.Prévoist, Op cit.

²-C.Bonneau, M.Nakaa, Revue électronique, « L'industrie à l'épreuve de la crise », disponible sur : <https://www.la-fabrique.fr/fr/publication/lindustrie-a-lepreuve-de-la-crise-2/>,(consulté le10/03/2024).

Voir figure 3.

2.3. La construction :

Lors du premier confinement, plus de 80 % des salariés se trouvaient dans une situation où leur entreprise avait interrompu son activité en raison de l'incertitude entourant la transmission du virus et la mise en place du principe de précaution pour assurer la protection des salariés. Cela a entraîné un recours massif au chômage partiel. En revanche, en juillet, plus de 80 % des salariés étaient employés dans des entreprises dont l'activité était normale, mais confrontées à des perspectives incertaines telles que la fermeture des frontières, les difficultés d'approvisionnement et les pertes de débouchés.¹

Cette évolution souligne les défis auxquels les entreprises et les travailleurs ont dû faire face tout au long de cette période marquée par la pandémie, mettant en lumière l'importance de l'adaptabilité et de la résilience dans un environnement en constante évolution.

Bien que durement touchée initialement, la construction s'est rapidement rétablie après le premier confinement.

2.4 Les services informatiques :

Les services informatiques ont largement adopté le télétravail, ce qui a permis de limiter les pertes d'activité tout au long de l'année. À partir d'août 2020, entre 40 et 50 % des salariés travaillant dans le domaine de l'informatique ou des services d'information étaient employés dans des entreprises ayant enregistré une baisse d'activité, par rapport à près de 80 % entre mars et mai. Cette situation est comparable à celle de l'industrie automobile, cependant, l'impact sur l'activité des services informatiques a été nettement moins important : seulement 13 % des salariés ont été mis à l'arrêt ou travaillaient pour une entreprise dont l'activité a fortement diminué pendant le premier confinement, contre 90 % dans le secteur automobile.

Le télétravail s'est avéré être une solution adaptée pour le secteur informatique, passant de 14 % avant la crise à 70 % en mars, avril, mai, puis en novembre et décembre. En outre, le recours au chômage partiel a été limité dans ce domaine.²

Cette capacité d'adaptation rapide et efficace des services informatiques face aux défis posés par la crise sanitaire souligne la résilience et la flexibilité de ce secteur clé de l'économie.

2.5 Le commerce :

En 2020, le secteur du commerce a été impacté de manière modérée, mais avec des écarts significatifs entre les différents types de commerces. Entre mars et juillet 2020, la proportion de salariés du commerce travaillant dans des entreprises dont l'activité était stable ou en augmentation par rapport à la normale est passée de 24 % à 72 %. Cette tendance s'est maintenue autour de 70-75 % jusqu'en octobre, mais a chuté à 55 % avec le deuxième confinement. En décembre 2020, 66

¹- C.Marie-Lorraine, « Cinq trajectoires sectorielles à l'épreuve de la crise sanitaire en 2020 », disponible, sur : <https://dares.travailemploi.gouv.fr/sites/default/files/f57cfc59ca403e277b35e731b3c4bd12/ECRT2021-D4.pdf> (consulté le 09/03/2024).

²- IBID.

% des salariés du commerce étaient employés dans des entreprises dont l'activité n'avait pas été affectée.¹

L'impact sur l'activité a varié en fonction des produits vendus, des canaux de distribution et de la taille des commerces. Le commerce de détail alimentaire a enregistré la progression la plus positive, avec un tiers des salariés travaillant pour des détaillants alimentaires dont l'activité a augmenté en raison de la crise entre mars et mai 2020. Les commerces de grande taille ont subi davantage de pertes, notamment avec la fermeture des rayons non essentiels lors du deuxième confinement. Le commerce de gros alimentaire a également rencontré des difficultés pendant cette période.

En revanche, le commerce non alimentaire a été plus durement touché, avec environ 70 % des salariés travaillant dans des entreprises dont l'activité s'est fortement détériorée en raison des restrictions administratives et des couvre-feux. Cela a entraîné un essor du commerce en ligne et de nouveaux services de livraison pour compenser ces pertes.

Le télétravail a été peu utilisé dans ce secteur, avec seulement 15 à 20 % des salariés non en congé étant en arrêt maladie (notamment en raison de la garde d'enfants en mars et avril). Certains salariés ont également été placés en chômage partiel complet pour faire face aux conséquences économiques de la crise sanitaire. Cette diversité d'impacts souligne l'importance pour les acteurs du commerce d'adopter des stratégies flexibles et innovantes pour s'adapter aux changements rapides du marché.²

2.6 Le Fret :

Les entreprises jouent un rôle essentiel dans la sécurité de la chaîne d'approvisionnement, bien qu'aucune chaîne ne puisse être sûre à 100%. La gestion des risques logistiques est primordiale pour elles. Cela implique d'évaluer l'impact potentiel financier, la vulnérabilité de leur modèle économique et leur capacité à réagir aux risques.

Le transport aérien est un secteur économique crucial qui dépend de plusieurs industries en amont (construction aéronautique, services de localisation et de location-achat, fabrication de produits pétroliers raffinés) et qui a un impact important en aval sur la circulation des biens et des personnes. Cependant, la pandémie de COVID-19 a provoqué un arrêt brutal du trafic aérien en 2020, entraînant une chute de 90% du trafic passagers en avril et de 30% du fret en avril. Pour faire face à cette crise, de nombreuses compagnies aériennes ont dû supprimer des milliers d'emplois, comme British Airways (12 000 licenciements), Ryanair (3 000), Brussels Airlines (1 000), easyJet (4 000) et SAS (5 000). Malgré la reprise progressive des vols, le secteur reste très fragile et nécessite l'intervention des pouvoirs publics pour éviter la disparition de plusieurs transporteurs...³

3. Les mesures prises par les entreprises pour gérer la baisse de production pendant la crise sanitaire

Les mesures prises par les entreprises pour gérer la baisse de production pendant la crise sanitaire ont été variées et comprennent :

¹- C.Marie-Lorraine, Op cit.

²- IBID.

³ SA, calculs effectués à partir de la base de données STAN de l'OCDE <http://oe.cd/stan>.

- Certaines entreprises ont suspendu leur production de biens ou services, arrêté le travail sur site et cherché des solutions pour leur personnel. Malgré l'absence de chiffre d'affaires pendant des mois et des aides financières parfois tardives, ces entreprises ont dû faire face à des difficultés de trésorerie sévères.¹
- D'autres entreprises ont réussi à maintenir leur activité en s'organisant différemment, sans fermer leurs sites. Par exemple, une société de traiteur a continué à fonctionner normalement, embauchant même du personnel pendant la crise pour répondre à la demande croissante des supermarchés en produits frais.
- Pour faire face à la chute brutale de l'activité, plus de quatre sociétés sur cinq ont eu recours aux aides publiques telles que le chômage partiel, le report des échéances sociales et les prêts garantis par l'État. Ces mesures ont été largement utilisées dans des secteurs comme la restauration, le commerce automobile et l'hébergement.²

Ces actions démontrent la diversité des stratégies mises en place par les entreprises pour faire face à la baisse de production causée par la crise sanitaire, combinant ajustements opérationnels, recours aux aides gouvernementales et réformes structurelles pour maintenir leur activité et assurer leur pérennité.

4. L'impact de la pandémie sur le plan macro-économique :

L'impact de la pandémie de COVID-19 sur le plan macroéconomique a été marquant, entraînant des conséquences majeures à l'échelle mondiale.

La pandémie a provoqué un recul de l'activité économique à l'échelle mondiale, entraînant une augmentation des dettes publiques et aggravant les déficits budgétaires. Les mesures de soutien mises en place pour faire face à la crise ont contribué à cette augmentation des dettes publiques.

Le 24 février 2020, les marchés financiers entament une baisse suite à une hausse notable du nombre de cas de COVID-19 en dehors de la Chine.³

En Afrique, la pandémie a entraîné une forte réduction de la croissance économique, se traduisant par une baisse du produit intérieur brut (PIB) estimée entre 4,8 et 8,4 points. Cela a conduit à une perte de PIB réel estimée entre 200 et 220 milliards de dollars américains en 2020. De plus, la crise a amplifié les déficits budgétaires et accru la dette publique dans la région.⁴

Les impacts seront principalement issus des étroites relations commerciales et touristiques entre les pays africains et leurs partenaires mondiaux tels que les États-Unis, l'Union européenne, la Chine, le Moyen-Orient et d'autres économies émergentes. Ces pays ont été fortement affectés

¹- C.Romani, Rapport « **L'IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE SUR LES ENTREPRISES ET LEURS ORGANISMES DE FORMATION** », disponible sur : https://www.cereq.fr/sites/default/files/202110/RE_14_%20impact%20de%20la%20crise_entreprises_organismes%20de%20formation.pdf (consulté le 10/03/2024).

²- C.Duc, Op cit.

³- R.McLean, L.He et Z.Tappe, « **Dow plunges 1,000 points, posting its worst day in two years as coronavirus fears spike** », disponible sur : <https://edition.cnn.com/2020/02/23/business/stock-futures-coronavirus/index.html> (consulté le 10/03/2024).

⁴- Nations Unies. Commission Economique pour l'Afrique, « **L'impact macroéconomique du COVID-19 sur l'Afrique** », disponible sur : <https://repository.uneca.org/handle/10855/44113> (consulté le 10/03/2024).

par l'épidémie, tout comme l'Afrique, entraînant une importante diminution des échanges commerciaux due à la baisse de l'activité économique mondiale.

Cette situation a entraîné une chute de la demande pour les biens et services africains, notamment les produits de base. Par conséquent, les recettes publiques et les réserves internationales des pays africains ont diminué, impactant leurs performances budgétaires.

Les nations africaines ont également été confrontées à une diminution des investissements en provenance des économies émergentes et développées. Le ralentissement économique mondial et les perturbations de l'offre ont également un impact sur les sorties d'investissements de portefeuille en Afrique, provoquant une baisse des réserves en devises susceptible d'entraîner une dépréciation des monnaies, qui pourrait, à son tour, provoquer des pressions inflationnistes dans les économies africaines. Cela pourrait affecter davantage les modes de consommation en raison de la perte de pouvoir d'achat des ménages¹.

La demande extérieure de l'Afrique devrait baisser en raison du ralentissement économique observé chez ses principaux partenaires commerciaux, notamment la Chine, l'Union européenne et les États-Unis. En 2020.

Les prix des principaux produits d'exportation devraient connaître une baisse, ce qui pourrait réduire la compétitivité de l'Afrique et entraîner une détérioration de ses termes de l'échange. À l'échelle mondiale, les prix du pétrole ont chuté de plus de 40 % en 2020 pour atteindre 30 dollars américains le baril, tandis que les prix des produits de base autres que le pétrole ont baissé de 1,5 % à 15 %.

Le Rapport sur l'investissement dans le monde 2020 (Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement, 2020) prévoit une baisse des flux d'investissements directs étrangers (IDE) de 25 % à 40 %.

Selon une estimation de la Banque mondiale, les recettes publiques pourraient diminuer de 12 % à 16 % en raison de l'impact du COVID-19. Cependant, cette baisse prévue pourrait être encore plus prononcée si l'on prend en compte les mesures de politiques fiscales mises en place par les gouvernements en réponse à la pandémie. Il est estimé que les mesures de politique budgétaire annoncées pourraient entraîner une baisse des recettes publiques d'environ 9 % (soit 2 % du PIB).

Scénario1 : optimiste

Scénario2 : moins pessimiste

Scénario3 : pessimiste

¹- « **L'impact macroéconomique du COVID-19 sur l'Afrique** » : Données d'un modèle macroéconométrique agrégé pour l'ensemble de l'Afrique, p 5 PDF disponible, sur : <https://repository.uneca.org/bitstream/handle/10855/44113/b11993212.pdf?sequence=1&isAllowed=y> consulté le (15/03/2024).

Tableau 1 : Hypotheses révision de juin 2020

No	Chocs dus au Covid-19	Scénario1	Scénario2	Scénario3
1	Offre de main d'œuvre	-20%	-30%	-40%
2	Demande extérieurs	-10%	-12.5%	-17.5%
3	Prix du pétrole	40Dollars	35Dollars	30Dollars
4	Prix mondiaux des produits non pétroliers	-5%	-10%	-15%
5	Indice des prix des exportations non pétrolières	-5%	-7.5%	-10%
6	Indice des prix des importations non pétrolières	-1.5%	-2.5%	-3.5%
7	Investissements pour les IDE	-25%	-30%	-40%
8	Recettes publiques	-15%	-20%	-25%

Source : « L'impact macroéconomique du COVID-19 sur l'Afrique », p 17, Disponible sur : <https://repository.uneca.org/bitstream/handle/10855/44113/b11993212.pdf?sequence=1&isAllowed=y> consulté le (15/03/2024)

Trois scénarios (optimiste, moins pessimiste et pessimiste) sont envisagés. Le scénario optimiste suppose une épidémie limitée, un confinement possible en 2020 et une reprise immédiate en 2021. Le scénario 2 est moins pessimiste que le scénario 3, avec de légers effets de la pandémie en 2020 se poursuivant en 2021 et une reprise modérée en 2021. Le scénario 3 est pessimiste, il est basé sur l'hypothèse que les effets néfastes de la pandémie en 2020 se poursuivront en 2021 et qu'il y aura une lente reprise en 2021 et 2022.

Afin d'illustrer les mécanismes par lesquels la pandémie impacte l'économie et de mettre en lumière les effets distincts des chocs, nous introduisons des chocs progressifs et présentons les effets cumulés sur la croissance du PIB. Nous commençons par le choc de la demande mondiale, suivi par les variations des prix des matières premières, puis les investissements, les recettes publiques, et enfin, l'offre de main-d'œuvre. Bien que cette liste de chocs ne soit pas exhaustive, elle capture les principaux impacts de la pandémie sur les économies africaines, avec des liens dans le modèle permettant aux effets de se propager à travers tout le continent. Étant donné la nature globale du modèle et l'incertitude entourant l'évolution future de la pandémie, le scénario présenté ici repose sur l'hypothèse d'un choc transitoire en 2020 affectant de manière uniforme toutes les économies africaines.

Le tableau 2 présente l'effet marginal de chaque choc sur la croissance du PIB. Le choc de la demande extérieure entraîne une contraction du PIB de 0,46 point de pourcentage, alors que la baisse du prix du pétrole ne ralentit la croissance que de 0,02 point de pourcentage.

Tableau 2 : Effets marginaux des chocs dus à la pandémie, 2020

	Demande mondiale	Prix mondiaux du pétrole	Prix des produits non pétroliers	Prix des exportations non pétrolières	Prix de l'importation non pétrolière	Investissements	Recettes publiques	Offres main d'œuvre	Effet total
Croissance du PIB	-0.46	-0.02	-0.03	00	00	-4.04	00	-3.84	-8.40
Consommation privé	-0.02	00	00	00	00	-0.20	00	00	-0.44
Investissements	-0.22	-0.24	-0.06	-0.01	00	-40.66	00	00	-41.19
Consommation de l'état	-0.93	0.01	-0.08	0.02	00	00	00	-38.52	-39.50
Exportations	-17.15	0.09	-1.31	0.30	00	00	00	00	-18.06
Importations	-10.81	00	-0.84	0.20	00	-12.97	00	-6.78	-31.24

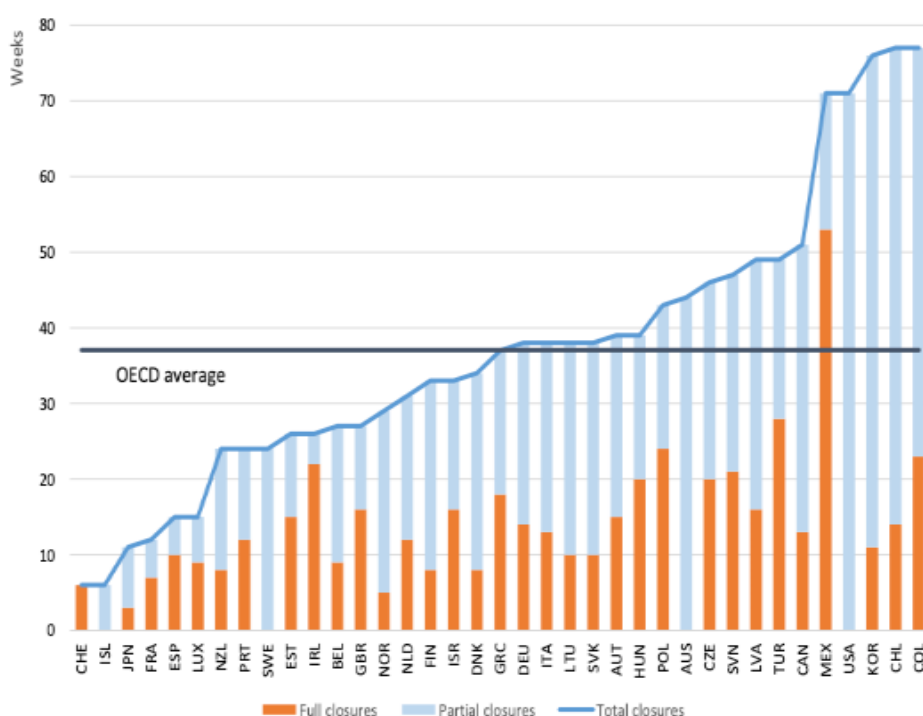
Source : « L'impact macroéconomique du COVID-19 sur l'Afrique », Données d'un modèle macroéconométrique agrégé pour l'ensemble de l'Afrique, p 18. Disponible sur : <https://repository.uneca.org/bitstream/handle/10855/44113/b11993212.pdf?sequence=1&isAllowed=y>

Les chocs qui ont le plus d'impact sur la croissance du PIB sont l'investissement et l'offre de travail, suivis par la demande extérieure et les prix du pétrole. Les effets des prix des produits non pétroliers sont insignifiants, ce qui pourrait suggérer que les effets des variations des prix à l'exportation et à l'importation s'annulent mutuellement.

En ce qui concerne la fermeture des écoles, la situation a également affecté la productivité, avec des estimations indiquant des impacts négatifs allant jusqu'à -2,1% sur la productivité dans certains scénarios.¹

En moyenne, dans les pays de l'OCDE*, entre mars 2020 et octobre 2021 les bâtiments scolaires ont été totalement fermés pendant 13 semaines, et partiellement fermés pendant 24 autres semaines, ce qui, combiné, équivaut à environ une année scolaire complète. Ces chiffres moyens cachent de grandes disparités entre les pays. Alors que les écoles en Suisse et en Islande ont été fermées moins de dix semaines, en Corée, au Chili et en Colombie les fermetures ont duré près d'un an et demi (Figure 1). On suppose ici par convention qu'une année scolaire complète compte 38 semaines.

Figure 4 : Durée des fermetures d'écoles entre mars 2020 et octobre 2021 dans les pays de l'OCDE



Source : B.Egert, D.turner, « Covid: l'impact macroéconomique des fermetures d'écoles », disponible sur : <https://www.telos-eu.com/fr/economie/covid-limpact-macroeconomique-des-fermetures-decol.html> (consulté le 12/03/2024).

¹- « Évaluation générale de la situation macroéconomique », SA, Perspectives économiques de l'OCDE, N 107, 2020, pp 13-67, Disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-perspectives-economiques-de-l-ocde-2020-1-page-13.htm>

* L'OCDE, l'Organisation de coopération et de développement économiques, est une organisation internationale qui offre aux gouvernements un forum pour collaborer, partager des expériences et trouver des solutions à des problèmes communs.

5. Les mesures prises par les gouvernements pour soutenir les entreprises touchées par la pandémie (ces mesures diffèrent d'un pays à un autre) :

Les gouvernements ont mis en place diverses mesures de soutien pour aider les entreprises touchées par la pandémie de COVID-19, **(Cas de la France)**.

5.1 Médiation d'entreprises

La médiation d'entreprises est un processus structuré et confidentiel permettant aux entreprises en conflit de trouver des solutions mutuellement acceptables à leurs différends. En cas de litige ou de désaccord, les entreprises peuvent recourir à la médiation pour résoudre leurs différends de manière amiable, évitant ainsi des procédures judiciaires longues et coûteuses. Ce processus implique l'intervention d'un médiateur neutre et impartial, spécialisé dans la résolution des conflits commerciaux.

Pour bénéficier de la médiation d'entreprises, les entreprises peuvent faire une demande en ligne sur le site du médiateur des entreprises, où elles fournissent des informations sur le litige en question et les parties impliquées. Une fois la demande soumise, le médiateur examine le dossier et propose un processus de médiation adapté aux besoins spécifiques des entreprises concernées.

La médiation d'entreprises offre de nombreux avantages, tels que la confidentialité, la rapidité, la flexibilité et la possibilité pour les parties en conflit de préserver leur relation commerciale. En favorisant le dialogue et la recherche de solutions consensuelles, la médiation contribue à prévenir les litiges futurs et à renforcer la confiance entre les entreprises.

Afin de soutenir les entreprises françaises durant cette période de crise sanitaire, le gouvernement a décidé d'intervenir et de prendre des mesures d'urgence économique.¹

5.2 Échéances sociales :

Dans le cadre de la crise sanitaire, le gouvernement a pris une mesure visant à soulager les entreprises, leur permettant de reporter la date de paiement des cotisations Urssaf*. Cela signifie que, pendant cette période, les employeurs sont exemptés de l'application stricte de ces dispositions. Il est précisé que les employeurs dont la date d'échéance d'Urssaf est au 15 du mois peuvent reporter la totalité ou une partie du paiement de leurs cotisations salariales et patronales jusqu'au 19 mars 2020. Lorsque l'employeur choisit de reporter une partie des cotisations, il a la possibilité de reporter jusqu'à trois mois le paiement des cotisations sans aucune pénalité.²

¹- P.Lingibé, Cabinet d'avocats JURISGUYANE, LE MAG « Covid-19 : « Les mesures spéciales d'accompagnement pour les entreprises », disponible sur : <https://www.lemagjuridique.com/categories/commercial-12183/articles/covid-19-les-mesures-specialesdaccompagnement-pour-les-entreprises-641.htm> (consulté le 12/03/2024).

* L'Union de Recouvrement pour la Sécurité Sociale et les Allocations Familiales, organisme privé ayant une mission de service public en France.

²- P.Lingibé, Op cit.

5.3 Échéances fiscales :

Les entreprises sont normalement soumises aux paiements périodiques des acomptes d'impôts sur les sociétés. Dans ce contexte de crise, le gouvernement permet aux entreprises de demander le report sans pénalité du règlement de leurs prochaines échéances d'impôts directs (acompte d'impôt sur les sociétés, taxe sur les salaires).

Lorsque les entreprises ont déjà réglé leurs échéances de mars elles peuvent faire opposition au prélèvement auprès de leur banque, ou bien demander le remboursement auprès du service des impôts des entreprises (SIE), qui leur sera accordé.

5.4 Aides financières :

Le fonds de solidarité a été instauré dans le but de soutenir les petites entreprises en difficulté face aux conséquences économiques de la pandémie. Ce dispositif vise à apporter une aide financière directe aux entreprises éligibles, afin de les aider à surmonter les difficultés rencontrées. Une aide d'un montant de 1500 euros est prévue pour les entreprises répondant aux critères d'éligibilité définis par les autorités compétentes.¹

Cette aide de 1500 euros peut représenter un soutien crucial pour les petites entreprises en difficulté, leur permettant de couvrir des dépenses urgentes, de maintenir leur activité ou encore de faire face à des charges imprévues liées à la crise. Elle contribue ainsi à atténuer l'impact économique négatif de la pandémie sur ces structures essentielles pour l'économie locale et nationale.

5.5 Activité partielle :

L'activité partielle, également connue sous le nom de chômage partiel, a été prolongée dans le cadre des mesures de soutien économique mises en place pour aider les entreprises confrontées à des difficultés pendant la pandémie. Cette mesure vise à permettre aux entreprises de réduire temporairement l'activité de leurs salariés tout en maintenant leur emploi, afin d'atténuer les conséquences économiques de la crise sanitaire.²

La prolongation de l'activité partielle s'accompagne d'un reste à charge réduit pour les employeurs, ce qui signifie que ces derniers bénéficient d'une prise en charge partielle ou totale des coûts salariaux liés à la réduction d'activité de leurs employés. Cette disposition vise à soulager financièrement les entreprises en difficulté en limitant l'impact sur leur trésorerie et en préservant les emplois.

¹- P.Lingibé, Opcit.

²- Covid-19 : « Mesures d'urgence pour les entreprises », disponible, sur : <https://www.ifppc.fr/news/actualites/1914,covid19-entreprise-difficulte> (consulté le 12/03/2024).

Grâce à cette mesure, les entreprises peuvent ajuster temporairement l'organisation du travail et réduire les heures travaillées par leurs salariés sans avoir à procéder à des licenciements massifs. Cela permet de maintenir la relation d'emploi, de préserver les compétences au sein de l'entreprise et de faciliter la reprise d'activité lorsque la situation économique s'améliorera.

5.6 Cas de l'Algérie :

Le gouvernement algérien a mis en place un ensemble de mesures pour soutenir les entreprises, en particulier les PME, face à l'impact économique de la pandémie de Covid-19. Ces mesures visent à préserver l'emploi et permettre la poursuite de l'activité économique.

- Sur le plan fiscal et douanier, le gouvernement a accordé des rapports de déclarations et de paiements d'impôts, comme le rapport du solde d'IBS pour l'exercice 2019 jusqu'au 20 juillet. Des facilités ont également été accordées pour les formalités d'importation, avec l'acceptation de documents scannés sans présentation des originaux. Rapport des déclarations fiscales mensuelles et annuelles (G n°50, IBS) jusqu'au 20 mai et 30 juin respectivement.¹
- Rapport du paiement du solde d'IBS pour l'exercice 2019 jusqu'au 20 juillet.
- Dispense pour les banques de constituer un coussin de sécurité.
- Acceptation des documents scannés pour les formalités d'importation, sans présentation des originaux.

Le secteur bancaire a été mis à contribution, avec une révision des réserves obligatoires pour maintenir la liquidité, la prorogation des échéances de crédit pour accompagner les entreprises, et la possibilité d'utiliser le commerce électronique pour les documents bancaires.

- Révision des réserves obligatoires des banques pour maintenir la liquidité.
- Prorogation des échéances de crédit pour accompagner les entreprises.
- Possibilité d'utiliser le commerce électronique pour les documents bancaires.²

Sur le plan social, des mesures prioritaires ont été prises pour les femmes enceintes, les mères, les malades chroniques et les personnes vulnérables. Les entreprises peuvent recourir au chômage technique, à la suspension temporaire d'activité et au télétravail.

Enfin, le gouvernement a prévu une allocation d'aide financière directe aux entreprises, ainsi qu'une incitation à l'utilisation des moyens de paiement électronique.

En mobilisant ces différents leviers fiscaux, financiers, sociaux et réglementaires, le gouvernement algérien entend soutenir la trésorerie et la compétitivité des entreprises, dans un contexte de crise sanitaire et économique inédit.

¹- COVID-19 | ALGERIE, SA, MESURES DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES, AVRIL 2020, disponible sur : <https://www.gide.com/fr/actualites/covid-19-algerie-mesures-de-soutien-aux-entreprises> (consulté le 29-06-2024) .

²- Portail de Ministère des Finances, disponible sur : <https://www.mf.gov.dz/index.php/fr/45-mesures-covid19> (consulté le 29-06-2024).

Section 3 : L'impact de la pandémie sur le secteur bancaire

La crise sanitaire a eu des répercussions importantes sur l'économie, touchant à la fois le plan microéconomique et le plan macroéconomique. Cette crise a affecté de manière significative les différents secteurs de l'économie, y compris le secteur bancaire, qui n'a pas été épargné. Les entreprises ont dû adapter leurs stratégies pour répondre aux nouveaux défis, ce qui a impliqué des coûts supplémentaires et des pertes de revenus, tandis que les ménages ont vu leur revenu diminuer en raison de la perte d'emploi ou de la réduction de leurs revenus.

1. Le secteur bancaire

Le secteur bancaire englobe un ensemble d'institutions et de mécanismes qui permettent le fonctionnement des banques, des sociétés d'assurance et des sociétés de bourse. Ce secteur financier est crucial pour l'économie, regroupant ce que les économistes appellent les "intermédiaires financiers". Les banques, en tant qu'établissements de crédit, ont le pouvoir de créer de la monnaie en accordant des crédits, ce qui augmente la quantité de monnaie en circulation. Les activités du secteur bancaire incluent la collecte de l'épargne des agents économiques, la distribution de crédits à long terme financés par des dépôts à court terme, la gestion des moyens de paiement, ainsi que d'autres services comme la gestion d'actifs et la titrisation pour refinancer les encours de crédit.¹

La crise sanitaire mondiale provoquée par la pandémie de COVID-19 a eu un impact majeur sur le secteur bancaire, obligeant les institutions financières à réagir rapidement et de manière proactive pour faire face aux défis inédits. Les banques ont dû faire face à des contraintes sanitaires sans précédent, ce qui les a contraintes à revoir en profondeur leurs méthodes de travail traditionnelles. Cette situation a entraîné une accélération significative de la transformation digitale au sein des banques, les incitant à adopter des solutions numériques innovantes pour maintenir leurs opérations et services à distance.

La nécessité de répondre aux besoins des clients tout en respectant les mesures de distanciation sociale a poussé les banques à repenser leur approche et à renforcer leur présence en ligne. De ce fait, de nombreux établissements ont intensifié leurs investissements dans les technologies numériques, tels que les services bancaires en ligne, les applications mobiles, les outils de paiement électronique, et les plateformes de communication à distance. Cette transition vers le numérique a permis aux banques de maintenir une continuité de service essentielle tout en assurant la sécurité et la santé de leurs employés et de leurs clients.²

En outre, cette période de crise a également mis en lumière l'importance de l'agilité et de la flexibilité dans le secteur bancaire. Les institutions financières qui ont su s'adapter rapidement aux nouvelles réalités ont pu mieux résister aux perturbations et ont renforcé leur position sur le marché. Cette crise a donc agi comme un catalyseur pour la transformation digitale du secteur bancaire, mettant en évidence la nécessité pour les banques de se moderniser et de s'adapter aux évolutions rapides de l'environnement économique et technologique.

¹- S. DE COUSSERGUES, B.Gautier, P.Thomas, «**Le secteur bancaire français** », Dunod, Paris, 2017, p 3.

²- T.Noet, A.Aleid, « **L'impact de la pandémie sur le secteur bancaire français** », revue électronique, promotion 2020-2021 du M2 IESCI disponible sur : <https://master-iesc-angers.com/limpact-de-la-pandemie-covid-19-sur-le-secteur-bancaire-francais/> (consulté le 24/03/2024).

La pandémie de Covid-19 a profondément bouleversé le fonctionnement des institutions financières, tout comme celui de la plupart des entreprises. Face à cette situation inédite, les banques ont dû mettre en place des mesures drastiques pour garantir la sécurité de leur personnel tout en assurant la continuité de leurs services. Cette crise a eu un impact palpable sur le réseau physique des banques, se traduisant par la fermeture temporaire de certaines agences, la réorganisation des équipes, une diminution significative de l'affluence des clients et l'adoption généralisée du travail à distance.

Il est clair que l'arrivée du Covid-19 représente un défi financier majeur pour les institutions bancaires. Les charges supplémentaires engendrées par la mise en place de mesures de sécurité et la nécessité d'adapter les infrastructures pour le télétravail ont accru les coûts opérationnels. Toutefois, grâce aux mesures anticipatives prises dès le début de la crise sanitaire, les pertes opérationnelles ont été en partie atténuées. Les banques ont su faire preuve de résilience et d'adaptabilité pour maintenir leurs activités malgré les défis sans précédent posés par la pandémie.¹

Dans le contexte de la pandémie, les banques qui ont accordé des prêts à des entreprises susceptibles d'être affectées par cette crise doivent entreprendre une évaluation minutieuse de leur portefeuille. Cette évaluation est cruciale pour identifier les entreprises qui pourraient rencontrer des difficultés de trésorerie à court ou moyen terme. En conséquence, les banques peuvent alors proposer à ces entreprises un réaménagement des échéanciers de remboursement afin de les aider à traverser cette période difficile. Cela leur permet également de maintenir leur coût du risque à un niveau gérable et d'assurer que leurs ratios de solvabilité restent satisfaisants.

Pour mettre en œuvre efficacement ces mesures, il est essentiel que les régulateurs financiers assouplissent les règles prudentielles. Heureusement, cette exigence a été rapidement prise en compte. Les organismes de supervision et les banques centrales ont réagi en adoptant des mesures d'assouplissement et en fournissant un soutien supplémentaire pendant cette crise sans précédent.

Cette approche proactive des régulateurs et des banques est essentielle pour atténuer les effets économiques négatifs de la pandémie et pour préserver la stabilité du système financier dans son ensemble. En s'adaptant rapidement aux nouvelles réalités économiques et en offrant un soutien ciblé aux entreprises les plus touchées, les institutions financières contribuent à minimiser les risques systémiques et à favoriser une reprise économique durable.²

Dans un climat marqué par un ralentissement économique, l'octroi de financements pour des projets d'investissement et des besoins opérationnels devient extrêmement sélectif. Les institutions financières doivent désormais intégrer le facteur "coronavirus" dans leur processus d'analyse des demandes de financement.

Les secteurs directement affectés par la pandémie, tels que le tourisme, les transports et la restauration, peinent à obtenir des financements, étant donné les incertitudes qui pèsent sur leur capacité à générer des revenus dans un environnement aussi instable. En revanche, des industries

¹- B.Omar, « **Les banques face aux risques liés à la pandémie du Covid19** », disponible sur : <https://www.cres-sn.org/wp-content/uploads/2020/04/Les-banques-face-aux-risques-li%C3%A9s-%C3%A0-la-pand%C3%A9mie-du-Covid19-OUMAR-BA.pdf> (consulté le 26/04/2024).

²- IBID.

telles que l'agroalimentaire, la pharmaceutique, les activités connexes et les nouvelles technologies de l'information et de la communication sont particulièrement favorisées.

Cette sélection rigoureuse s'explique par le fait que certaines industries ont été moins touchées par les répercussions économiques de la pandémie, voire ont bénéficié d'une demande accrue pour leurs produits et services. Les entreprises opérant dans ces secteurs sont perçues comme présentant un risque moindre pour les prêteurs, ce qui les rend plus attrayantes aux yeux des institutions financières.

Dans ce contexte, les banques et autres organismes de financement doivent ajuster leurs stratégies pour répondre aux besoins spécifiques des différentes industries tout en veillant à maintenir un équilibre entre le soutien aux secteurs en difficulté et la promotion de ceux qui connaissent une croissance soutenue. Cela leur permettra de contribuer efficacement à la relance économique tout en minimisant les risques pour leur propre portefeuille.

2. Impact de la crise sanitaire sur le secteur bancaire européen

L'impact de la crise sanitaire COVID-19 sur le secteur bancaire européen a été profond et diversifié. Les banques ont été contraintes de réagir rapidement et de manière proactive pour faire face à un environnement économique en mutation.

À l'origine de la crise, les acteurs du secteur bancaire avaient recours à un effet de levier excessif tant au bilan qu'au hors-bilan, tout en permettant une dégradation progressive du niveau et de la qualité des fonds propres. En outre, de nombreuses banques ne disposaient pas de réserves de liquidité adéquates. Cette conjonction de facteurs a conduit à l'incapacité du système bancaire à absorber les pertes résultant des activités de trading sur les marchés financiers et des prêts, qui ont pris une dimension systémique. De plus, les acteurs du secteur ont été incapables de faire face à la réintégration d'expositions importantes hors-bilan qui s'étaient accumulées au sein du système bancaire. Cette situation a été exacerbée par l'interdépendance des institutions financières d'importance systémique dans le cadre de nombreuses transactions complexes. À l'apogée de la crise, le marché a perdu confiance dans la solvabilité et la liquidité de nombreuses institutions bancaires. Les faiblesses du secteur bancaire ont rapidement contaminé le reste du système financier et l'économie réelle, entraînant une contraction sévère de l'offre de liquidité et de crédit.¹

En réponse aux défaillances du marché mises en évidence par la crise, le Comité a mis en place plusieurs mesures pour réformer en profondeur le cadre réglementaire international. Conçues pour renforcer la réglementation micro prudentielle (au niveau des établissements), ces réformes contribueront à accroître la résilience de chaque institution bancaire pendant les périodes de tension. Elles comportent également une dimension macro prudentielle, axée sur les risques pouvant s'accumuler au sein du secteur bancaire et se propager à l'ensemble du système financier. Il est évident que ces deux dimensions - micro et macro prudentielle - de la supervision

¹- C.LOULE, « **Evaluation de l'efficacité du dispositif réglementaire Bâle III sur le système bancaire français : Cas de la crise sanitaire de la COVID 19** », Article disponible sur : <https://www.linkedin.com/pulse/evaluation-de-lefficacit%C3%A9-du-dispositif-r%C3%A9glementaire-charles-loule> (consulté le 26/04/2024).

bancaire sont interdépendantes et visent des objectifs communs : renforcer la résilience des institutions et réduire les risques de chocs à l'échelle du système.¹

Les institutions financières ont dû ajuster leur mode de fonctionnement, en repensant leur organisation du travail pour garantir la continuité des services tout en assurant la sécurité des employés. De plus, elles ont dû revoir leurs stratégies de développement d'activités pour répondre aux nouvelles demandes et aux besoins émergents des clients, notamment en matière de services numériques.²

La crise a entraîné une augmentation significative des dépôts bancaires des particuliers, ces derniers cherchant des refuges sûrs pour leurs fonds. Cependant, cette hausse des dépôts a également été accompagnée d'une multiplication des risques pour les banques, notamment en raison de l'incertitude économique et des défis liés à la gestion des portefeuilles.³

Une conséquence notable de la crise a été la diminution des crédits à la consommation accordés par les banques. Cette réduction s'explique par la prudence accrue des prêteurs face à l'incertitude économique et à la volatilité des marchés, ainsi que par la nécessité de préserver la santé financière des institutions.

Les prêts aux entreprises ont été largement utilisés pour créer des coussins de sécurité de liquidités, permettant aux entreprises de faire face aux perturbations économiques et de maintenir leur activité. Cependant, cette orientation vers la préservation de la liquidité a parfois limité le financement de nouveaux investissements, ce qui pourrait avoir des répercussions à long terme sur la croissance économique⁴.

2.1 La réaction du comité de Bâle * face à la pandémie

En réponse à la crise sanitaire, le Comité de Bâle a redoublé d'efforts pour renforcer la régulation financière à l'échelle internationale et encourager l'adoption de pratiques bancaires plus solides. Cette initiative s'inscrit dans la lignée des actions entreprises depuis la crise financière de 2007/2008, soulignant l'engagement continu du Comité envers la stabilité financière mondiale. Le Comité de Bâle a récemment finalisé les réformes de Bâle III afin de relever les défis posés par la crise actuelle. Ces réformes visent spécifiquement à réduire la volatilité excessive des actifs pondérés en fonction des risques, renforçant ainsi la résilience des institutions financières face à des chocs économiques majeurs. L'objectif principal de ces révisions est de garantir la stabilité du système financier mondial tout en soutenant l'économie réelle, en favorisant un environnement financier plus sûr et plus robuste pour les acteurs économiques et les marchés internationaux.

¹- IBID.

²- O.Arnaud, « **Le secteur financier face au choc du COVID-19** », Politique étrangère, pp. 85-97 disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-politique-etrangere-2020-3-page-85.htm> (consulté le 25/03/2024).

³- M.Laurent, « **Le Covid-19 aura un impact majeur sur le secteur bancaire européen** », le 07/06/2020, Dans LaCroix disponible sur : <https://www.la-croix.com/Economie/Le-Covid-19-aura-impact-majeur-secteur-bancaire-europeen-2020-06-07-1201097919> (consulté le 25/03/2024).

⁴- O.Arnaud, Op cit, pp. 85-97.

* Le Comité de Bâle est une organisation internationale qui élabore des normes et des lignes directrices visant à réglementer le secteur bancaire et à renforcer sa stabilité financière à l'échelle mondiale. Créé en 1974 par les gouverneurs des banques centrales des pays membres du G10, le Comité tire son nom de Bâle, en Suisse, où il a son siège.

Une instabilité excessive des actifs ajustés au risque peut entraîner des répercussions majeures sur les établissements financiers, surtout en période de crise comme celle déclenchée par la pandémie de COVID-19. Cette volatilité accrue risque d'impacter négativement la rentabilité des banques en augmentant les charges liées aux risques, notamment à travers la nécessité de constituer des provisions pour faire face aux créances en souffrance. De plus, une volatilité extrême peut compromettre la stabilité financière des banques en accroissant les risques de défaillance, notamment en perturbant leur capacité à gérer efficacement leurs liquidités et leurs besoins de financement.¹

La crise sanitaire de la Covid-19, survenue au début de l'année 2020, constitue la première crise à laquelle le système financier européen et français est confronté depuis l'achèvement des réformes post-crise de 2008. Cela nous offre l'opportunité d'évaluer l'efficacité du dispositif réglementaire de Bâle III.

Il est important de noter que la crise actuelle, qui secoue l'économie mondiale depuis le début de l'année 2020, diffère de celle de 2008 qui avait conduit à d'importantes réformes visant à renforcer les fonds propres des banques. Tout d'abord, soulignons que l'origine de la crise actuelle est non-financière. La Banque de France reconnaît dans son Bloc-notes Eco d'avril 2020 que, contrairement à 2008, les banques disposent aujourd'hui de meilleurs capitaux propres².

L'objectif principal de ces révisions est de garantir la stabilité du système financier mondial tout en soutenant l'économie réelle, en favorisant un environnement financier plus sûr et plus robuste pour les acteurs économiques et les marchés internationaux.

3. Impact du Covid-19 sur l'activité bancaire en Algérie :

La crise actuelle de la COVID-19 continue de révéler ses effets préjudiciables sur l'économie mondiale, touchant divers secteurs au-delà de l'économie, tels que la santé, l'éducation, le tourisme, etc.

Depuis le début de la crise, le gouvernement algérien a pris une série de mesures visant à prévenir et à atténuer la propagation du virus, ainsi qu'à réduire son impact négatif sur l'économie et les ménages, dans le but d'assurer la durabilité et la stabilité économique. Bien que ces mesures aient contribué à atténuer l'impact socio-économique du COVID-19, il est essentiel de mener des études approfondies pour évaluer plus précisément leur impact sur les différents secteurs socio-économiques.

Dans son rapport annuel de 2020, la Banque d'Algérie a lancé un appel à une réaction décisive pour freiner la propagation du virus et faire face à cette pandémie. Elle a souligné l'importance des mesures qu'elle a recommandées aux autres institutions bancaires.

La Banque d'Algérie a récemment pris des mesures significatives pour stimuler l'activité économique et soutenir les institutions financières face aux défis posés par la pandémie de

¹- La finance suisse dans l'e-media, « **COVID-19: le comité de Bâle appelle à la vigilance des banques** », le 20/03/2020, disponible, sur : <https://www.allnews.ch/content/r%C3%A9glementation/covid-19-le-comit%C3%A9-de-b%C3%A2le-appelle-%C3%A0-la-vigilance-des-banques> (consulté le 25/03/2024).

²- C.LOULE, Op cit.

COVID-19. Dans cette optique, elle a abaissé son taux directeur de 3,25% à 3%, une décision visant à encourager les prêts et à stimuler l'investissement en rendant le coût du crédit plus attractif.

De plus, la Banque d'Algérie a également réduit le taux de réserve obligatoire de 8% à 6%. Cette action vise à injecter davantage de liquidités dans le système financier, permettant aux banques commerciales de disposer de plus de fonds pour accorder des prêts et soutenir l'activité économique. Cette réduction du taux de réserve obligatoire s'inscrit dans le cadre d'un assouplissement plus large des ratios de solvabilité et de liquidité, offrant ainsi aux banques une plus grande flexibilité dans leur gestion des fonds.¹

En combinant ces mesures, la Banque d'Algérie cherche à soutenir la stabilité financière et à favoriser la croissance économique dans un contexte de défis économiques sans précédent liés à la pandémie. Ces décisions sont susceptibles de stimuler le crédit, de renforcer la confiance des investisseurs et de faciliter la reprise économique à long terme.

L'impact de la pandémie de coronavirus sur l'économie nationale se manifeste notamment par une diminution significative des activités du secteur bancaire, entraînant des problèmes de sous-liquidité. Les secteurs les plus durement touchés par cette crise sont principalement le transport et le tourisme, suivis de la restauration, de l'hôtellerie, de l'artisanat, de l'énergie et du commerce non alimentaire. Par exemple, le secteur des transports publics a enregistré une perte de chiffre d'affaires et un manque à gagner estimé à 19,5 milliards de dinars, tandis que le secteur de l'énergie a subi des pertes d'environ 4,6 milliards de dollars par rapport à 2019, en raison du ralentissement de l'économie mondiale et de la baisse de la demande en hydrocarbures, principale source de devises en Algérie.²

¹- A.Siham, M.Lynda, « **L'impact de la crise sanitaire COVID-19 sur le secteur bancaire (Cas d'Algérie)** », Mémoire de master, Sciences économiques et commerciales, Economie Monétaire et bancaire, Université A.MIRA de Bejaia, 2020-2021, p 44.

²- M.Naceer eddine, B.Nadir, « **Impact du corona virus sur l'activité bancaire en Algérie** », ETUDE PAR ENQUETE DE TERRAIN AUPRES DES BANQUES DE LA WILAYA DE BEJAIA, p 2, disponible sur : [file:///C:/Users/USER/Downloads/impact-du-coronavirus-sur-l%E2%80%99activit%C3%A9-bancaire-en-alg%C3%A9rie-%C3%A9tude-par-enqu%C3%AAtte-de-terrain-aupr%C3%A8s-des-banques-de-la-wilaya-de-bejaia.%20\(1\).pdf](file:///C:/Users/USER/Downloads/impact-du-coronavirus-sur-l%E2%80%99activit%C3%A9-bancaire-en-alg%C3%A9rie-%C3%A9tude-par-enqu%C3%AAtte-de-terrain-aupr%C3%A8s-des-banques-de-la-wilaya-de-bejaia.%20(1).pdf) .

3.1 La politique d’octroi de crédit :

Le tableau suivant nous permettra de distinguer l’orientation de la politique d’octroi de crédit exercée par les banques avant et après la crise sanitaire du coronavirus :

Tableau 3 : La politique d’octroi de crédit

	Nb	%
Oui	10	66.67%
Non	05	33.34%
Total	15	100%

Source : M.Naceer eddine, B.Nadir, « **Impact du corona virus sur l’activité bancaire en Algérie**», ETUDE PAR ENQUETE DE TERRAIN AUPRES DES BANQUES DE LA WILAYA DE BEJAIA, p 6, disponible sur : [file:///C:/Users/USER/Downloads/impact-du-coronavirus-sur-1%E2%80%99activit%C3%A9-bancaire-en-alg%C3%A9rie--%C3%A9tude-par-enqu%C3%AAt-e-de-terrain-aupr%C3%A8s-des-banques-de-la-wilaya-de-bejaia.%20\(1\).pdf](file:///C:/Users/USER/Downloads/impact-du-coronavirus-sur-1%E2%80%99activit%C3%A9-bancaire-en-alg%C3%A9rie--%C3%A9tude-par-enqu%C3%AAt-e-de-terrain-aupr%C3%A8s-des-banques-de-la-wilaya-de-bejaia.%20(1).pdf)

Dix banques de notre échantillon, soit 66,67% des banques interrogées, reconnaissent avoir changé leur politique d’octroi de crédit suite à la crise sanitaire du COVID-19. En effets, ces banques considèrent que dans des conditions exceptionnelles, des mesures exceptionnelles s’imposent. Donc, suite à la baisse du rythme économique, tant qu’au niveau national que mondial, les flux commerciaux et donc financiers diminuent de manière alarmante ce qui rend les transactions économiques très difficiles et par conséquent la solvabilité, de certaine catégorie d’agents économiques, douteuse. Cela induit une politique d’octroi de crédits différente et adaptées aux nouvelles circonstances.

Cependant, cinq banques de notre échantillon, soit 33,34% des banques interrogées, ont répondu ne pas avoir changé leur politique d’octroi de crédit. L’explication principale de cette ligne de conduite est liée à la stratégie de fidélisation des clients, malgré les circonstances, mais elles exigent plus de garanties, notamment en ce qui concerne les crédits liés à l’importation, aux risques de taux de change.¹

3.2 Identification des risques de crédit depuis la crise du coronavirus :

Toutes les institutions bancaires interrogées ont notifié la mise en œuvre de nouvelles stratégies pour évaluer les risques liés au crédit. Cette évolution découle directement de l’impact économique de la pandémie de coronavirus, laquelle a incité plusieurs acteurs économiques à solliciter un accès accru au crédit afin de maintenir un certain niveau de stabilité et de fonctionnement optimal. Parmi ces mesures, on retrouve l’analyse des défauts de paiement selon les différents secteurs d’activité, le recours à des méthodes de scoring sophistiquées, ainsi que le renforcement des mécanismes de contrôle interne.²

¹- M.Naceer eddine, B.Nadir, Op cit p 7.

²- IBID, p 8.

3.3 L'exigence de garanties depuis la crise du coronavirus :

L'exigence de garanties s'avère un élément primordial pour les banques, surtout dans ce contexte économique incertain de coronavirus. Ainsi, le tableau ci-dessous illustre bien cette réalité où la totalité des banques procède à une réévaluation des garanties par des experts, notamment en se déplaçant sur les lieux des affaires afin de les examiner :

Tableau 4 : Exigence de garanties par des experts

Décision	Nb	%
Oui	15	100%
Non	0	0%
Total	15	100%

Source : M.Naceer eddine, B.Nadir, Op cit, p 8.

La gestion des risques de crédit représente une opération très importante pour toutes les banques, du fait de ses conséquences qui peuvent être néfastes sur leurs liquidités d'un côté, et sur le développement local et national de l'autre côté.¹

La pandémie de Covid-19 a eu un impact expressif sur le secteur bancaire algérien, qui a dû faire face à plusieurs défis :

Augmentation des risques de crédit

Les banques ont exigé plus de garanties pour pallier aux risques liés aux crédits octroyés pendant la période Covid.

L'impact a été proportionnel au secteur d'activité des entreprises clientes (agroalimentaire, industrie, etc.) et au statut des banques (publiques, privées ou étrangères).

Mesures de soutien de la Banque d'Algérie

La Banque centrale a pris des mesures réglementaires et de politique monétaire pour alléger l'impact sur les PME et assurer la poursuite de leurs activités.

Ces mesures ont permis aux banques d'étaler le remboursement des crédits, de suspendre le paiement des échéances et de bénéficier d'un rapport des déclarations fiscales.

Impact sur la performance financière

Une étude sur l'industrie bancaire canadienne montre que la rentabilité et l'efficacité des banques ont légèrement diminué pendant la pandémie, sans impact direct significatif.

En Algérie, la crise a bouleversé l'activité bancaire en raison de l'ampleur du choc sur l'économie mondiale.²

¹- J. Bousquet, « L'entreprise et les banques », collection Droit et Gestion, Paris.

²- A.Sofiane, B.Hocine, D.Samir, « Les répercussions de la crise Covid-19 sur la performance financière des banques publiques Algérienne », Vol 20 / N°:34- 2024, pp 249-262.

Conclusion :

Avec l'arrivée du coronavirus le monde a connu un bilan de 6,9 millions de morts du COVID-19 selon l'OMS, ce qui a engendré une crise qui a touché plusieurs secteurs économiques. Lorsque la crise s'est installée, la majorité des entreprises et établissements financiers sont affectés par le manque d'activités causé par le confinement.

Parmi les secteurs touchés on retrouve le secteur des grandes industries, tels que l'automobile l'aéronautique et également le secteur de construction. La pandémie a notamment impacté négativement l'offre et la demande ce qui a provoqué un dysfonctionnement des marchés.

L'impact de la pandémie de la COVID-19 sur le secteur bancaire a été évocateur, engendrant des répercussions variées et profondes. Les institutions financières ont dû rapidement ajuster leurs pratiques aux contraintes sanitaires, revoir leurs méthodes de travail et répondre à une demande croissante d'aide financière aux entreprises en difficulté.

Cette crise a accéléré la transition numérique du secteur bancaire, soulignant l'importance de la digitalisation pour garantir la continuité des services financiers. Par ailleurs, la pandémie a entraîné des changements dans les habitudes de paiement des consommateurs, favorisant l'usage des cartes bancaires et des paiements sans contact au détriment des espèces. En somme, cette crise sanitaire a démontré la résilience du secteur bancaire face à des chocs économiques majeurs, tout en mettant en exergue la nécessité d'innover et de s'adapter rapidement aux nouvelles réalités pour maintenir la stabilité financière et soutenir l'économie.

Chapitre 2 :

Aspects fondamentaux sur le financement bancaire

Introduction

Les crédits bancaires sont des mécanismes essentiels dans le fonctionnement des institutions financières, permettant aux emprunteurs d'accéder à des fonds pour répondre à leurs besoins de financement. Lorsqu'une banque accorde un crédit, elle met à la disposition de l'emprunteur une somme d'argent à une date convenue, assortie d'une obligation de remboursement ultérieur et généralement assortie d'intérêts. Cette activité de prêt constitue l'une des fonctions clés des banques, leur permettant de générer des revenus par le biais des intérêts perçus sur les prêts accordés.

Cependant, l'octroi de crédits expose les banques à un risque important, le risque de crédit. Ce risque se matérialise lorsque les emprunteurs n'arrivent pas à rembourser leurs prêts conformément aux termes convenus, ce qui peut avoir un impact négatif sur la rentabilité, la marge et la stabilité financière des banques. Une mauvaise gestion du risque de crédit peut entraîner des pertes financières significatives pour les institutions financières et compromettre leur viabilité à long terme.¹

Dans ce deuxième chapitre plus précisément dans la première section, nous allons présenter les différents crédits que peut accorder la banque, et développer d'une manière plus claire le crédit d'exploitation qui est l'objet de notre étude, par la suite dans la deuxième section, nous allons aborder les garanties et procédures d'octroi de crédits, enfin dans la dernière section on va expliquer l'analyse du produit net bancaire PNB et le suivi des risques et son rôle dans le processus d'octroi de crédit

¹- L.Frédéric, V.Laurent, , « **Microéconomie bancaire** », Presses Universitaires de France, « Finance », 2006, pp 13-21. Disponible sur : <https://www.cairn.info/microeconomie-bancaire--9782130552307-page-13.htm> (consulté le 12/03/2024).

Section 1 : La conceptualisation de la notion crédit

La notion de crédit est un concept économique fondamental qui joue un rôle crucial dans le fonctionnement des économies modernes.

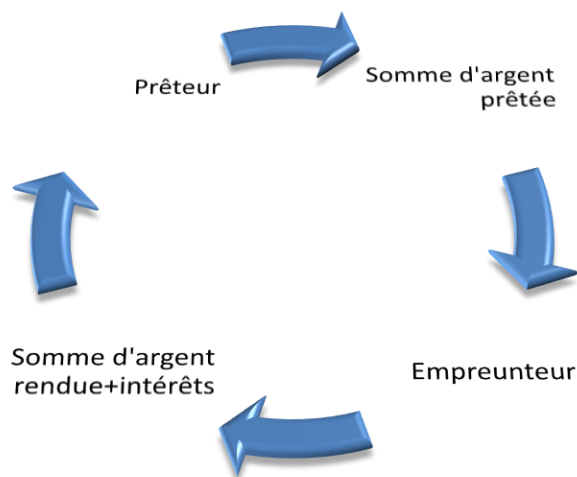
1. Définition de crédit ou l'emprunt

Le crédit est une opération qui consiste pour un créancier à mettre à disposition d'un emprunteur une certaine somme d'argent, avec un engagement de remboursement à une date déterminé à l'avance.

La banque propose à ses clients des offres de crédit ou d'emprunt ainsi que des offres d'épargne.

Il désigne la mise à disposition d'une somme d'argent contre un engagement de remboursement avec une rémunération en retour.¹

Figure 5 : Le cycle d'emprunt



Source : S.Haddad, B.Guenane, « **Comprendre la banque** », collectif EPBI 2021, p 56.

2. Caractéristiques de crédit bancaire

2.1 La durée du crédit

La durée d'un crédit désigne la période pendant laquelle l'emprunteur est tenu de rembourser le montant emprunté, il devra également payer les intérêts associés, conformément aux termes du contrat de prêt.

La durée du crédit dépend du type de crédit, à court terme (au jour le jour) utilisé par les banques pour ajuster leur trésorerie.

¹- N.Mameri, « **Gestion bancaire** », support de cours, master 1, finance d'entreprise, Ummto, 2023-2024.

A court terme (3 mois – 2 ans) pour les particuliers et les entreprises, à moyen terme (2 – 7 ans), à long terme plus de 7 ans.

Plus la durée augmente, plus les taux d'intérêt augmente.¹

2.2 Les bénéficiaires du crédit

On retrouve les particuliers, les entreprises et les administrations publiques qui empruntent de l'argent auprès d'une banque ou d'un établissement financier pour financer des projets, des investissements ou pour répondre à des besoins de liquidités.

Ces bénéficiaires peuvent utiliser le crédit pour plusieurs raisons, telles que l'achat de biens immobiliers, le financement d'entreprise.

2.3 Le cout du crédit

Le créancier qui met à disposition un moyen de paiement va certainement exiger une rémunération (intérêt), et dépend de plusieurs éléments :²

- La loi de l'offre et la demande
- Durée de crédit
- Risque d'insolvabilité
- Le montant du prêt
- La destination du crédit

2.4 L'intérêt

Les prêts sont distribués par tous les établissements de crédit. Les banques fixent librement les taux et les montants des frais. Dans la plupart des cas, la banque prêteuse exigera que le client soit domicilié chez elle.

Le taux d'intérêt, est librement fixé par les banques et peut être fixe ou modifiable. Il varie selon le risque présenté par un projet.³

Tous les crédits s'escortent d'intérêts à payer, c'est-à-dire que l'emprunteur rembourse le montant initial du crédit auquel est ajouté un montant représentant les intérêts, les frais de gestion du crédit, les diverses commissions et le montant des diverses garanties.

Ce montant ajouté représente un taux du crédit appelé le taux effectif global (TEG)*, qui est le taux qui définit le cout final de la prestation pour l'emprunteur.

La comparaison des (TEG) de plusieurs banques permet de choisir la banque qui présente les meilleurs avantages.⁴

Les intérêts du crédit sont justifiés par :⁵

¹- N.Mameri, Op cit.

²- IBID..

³- S.Haddad, B.Guenane Op cit, p 58.

* Le Taux Effectif Global (TEG) est un indicateur essentiel dans le domaine des prêts, qu'ils soient immobiliers ou à la consommation. Il représente le coût réel d'un crédit en prenant en compte divers éléments tels que le taux nominal du crédit, les frais de dossier, les frais d'assurance, et d'autres coûts associés à l'emprunt.

⁴- S.Haddad, B.Guenane Op cit, p 58.

⁵- IBID.

- Le risque pris par l'organisme prêteur, car en cas de défaillance, les intérêts servent à couvrir les pertes.
- L'inflation, qui cause une dévaluation de la monnaie, les intérêts servent dans ce cas à récupérer la somme d'argent primitivement prêtée.
- Le besoin de la banque prêteuse d'avoir une rémunération pour son activité de crédit quelle que soit la pratique.

Le taux d'intérêt d'un crédit bancaire peut être :

- Un taux fixe, décidé au début du contrat et valable pour toute la durée du prêt.
- Un taux révisable qui est un taux variable mais avec des limitations, c'est un taux capé, c'est-à-dire avec un plafond et un plancher pour éviter que l'emprunteur n'atteigne des niveaux d'insolvabilité.

3. Type de crédits

Le type de crédit accordé par la banque dépend de la raison invoquée par l'emprunteur pour obtenir l'emprunt.

3.1 Le crédit d'exploitation

Un crédit d'exploitation est un type de crédit à court terme qui permet à une entreprise de faire face aux problèmes de trésorerie pendant son cycle d'exploitation. Il peut être utilisé pour anticiper une recette à laquelle il est adopté, comme dans le cadre d'un projet de construction ou d'autres opérations similaires.

Ces crédits sont souvent accordés par des banques, et généralement des garanties telles que des bilans, des tableaux de comptes de résultats prévisionnels et des plans de trésorerie.¹

3.1.1 Les crédits directs

Les crédits directs font référence à des prêts accordés directement par une banque à un emprunteur.

Dans ce cas, l'emprunteur traite directement avec la banque ou le prêteur pour obtenir le prêt.

Par exemple, si vous allez à une banque et demandez un prêt personnel, et que la banque approuve votre demande et vous prête de l'argent, il s'agit d'un crédit direct.²

On vous présente ci-dessous, les crédits directs que la banque propose à ses clients :

Facilité de caisse : C'est un crédit de trésorerie pour atténuer un décalage de courte durée, il permet de couvrir un manque de trésorerie de court terme, il s'agit d'une avance sur un revenu régulier. Cette facilité permet à une entreprise de disposer rapidement de liquidités en empruntant de l'argent à sa banque pour une courte période, généralement jusqu'à 90 jours. Les facilités de caisse offrent plusieurs avantages aux entreprises, notamment :

- **Flexibilité :** Les entreprises peuvent accéder rapidement à des liquidités pour faire face à des besoins de trésorerie imprévus ou saisonniers.

¹- N.Mameri, Op cit.

²- Entretien avec le personnel de la BDL.

- Gestion de trésorerie : Les facilités de caisse aident les entreprises à maintenir un niveau de trésorerie adéquat pour couvrir leurs dépenses courantes et à éviter les interruptions dans leurs opérations.
- Optimisation des fonds de roulement : Les entreprises peuvent utiliser les facilités de caisse pour optimiser leur fonds de roulement en ajustant leur trésorerie en fonction des fluctuations de leur cycle d'exploitation.

En résumé, la facilité de caisse est un outil financier important qui permet aux entreprises de gérer leurs besoins de trésorerie à court terme en leur fournissant un accès rapide à des liquidités empruntées auprès de leur banque.¹

Le découvert : C'est un crédit de trésorerie à court terme qui peut entraîner des coûts importants, la banque doit donner son autorisation de découvert et préciser par écrit les modalités de remboursement. Il consiste pour le banquier à laisser le compte de son client devenir débiteur pour une durée précise sans qu'il y'ait engagement d'assurer le concours, généralement son rôle est de charger un fonds de roulement, consente à une entreprise dont le besoin de fonds de roulement BFR dépasse les possibilités du fonds de roulement FR.²

On retrouve parmi les crédits découverts :³

Le découvert ponctuel qui est inférieurs à 90 jours et non autorisé par la banque, la provision est insuffisante sur le compte du client, dans ce cas le client se voit opposer un refus de paiement ou un rejet de chèque, plus le niveau de débit et le nombre de jours en situation de débit sont élevés, plus les taux d'intérêt sont importants.

On a également le découvert occasionnel, qui est inférieurs à 90 jours et autorisé par la banque, utilisé dans le cas d'un débit important prévu sur un compte créditeur à cause d'un décalage de trésorerie ponctuel.

Enfin on a le découvert autorisé, qui est un découvert supérieur à 90 jours il est assimilé à un crédit de plus de 3 mois et répond aux méthodes des crédits à la consommation. Avoir une autorisation de découvert ne signifie pas que l'on paye rien en cas de découvert il y aura toujours des frais et intérêts à payer, l'autorisation de découvert empêchera la banque de refuser un paiement si le compte n'est pas assez crédité et évitera ainsi les conséquences négatives qui en résultent.

Le crédit de campagne : Il est défini comme un crédit spécifique aux activités saisonnières. Ce type de crédit est notamment utile pour les entreprises qui, dans leur activité, sont soumises à un décalage entre leurs productions et leurs ventes. L'entreprise qui s'accorde un tel crédit, doit soumettre à sa banque un plan de financement de la campagne, qui montre mois par mois les dépenses et les recettes prévisionnelles de la campagne. Le remboursement du crédit se fera au fur à mesure des ventes, l'entreprise doit donc parvenir à vendre sa production afin de rembourser le crédit.⁴

¹- Les clés de la banque, SA, « **Les crédits de trésorerie** », disponible sur : <https://www.lesclesdelabanque.com/entreprise/la-facilite-de-caisse/> (consulté le 12/03/2024).

²- N.Mameri, Op cit.

³- S.Haddad, B.Guenane, op cit, PP 64-65

⁴- N.Mameri, Op cit.

Le crédit relais : Le crédit relais, également appelé prêt relais, est un type de prêt à court terme qui a pour objectif d'être remboursé rapidement, généralement sous 1 à 2 ans maximum. Ce prêt est souvent utilisé pour faciliter l'acquisition d'un nouveau bien immobilier avant la vente de l'ancien. Le remboursement du capital se fait en une seule fois à l'échéance du prêt, mais l'emprunteur doit régler les intérêts et l'assurance du crédit par des versements réguliers avant cela. Il existe deux principaux types de prêts relais, le prêt relais sec, qui est une avance de trésorerie lorsque le nouveau bien est de même valeur ou moins cher que l'ancien, et le prêt relais adossé, qui est proposé lorsque le nouveau bien est plus cher et que l'emprunteur a déjà un crédit immobilier en cours.¹

L'escompte commercial : Utilisé par la banque, consiste pour la banque d'un achat d'une créance commerciale matérialisé d'un effet de commerce. Utilisé par une entreprise ou un particulier, est une opération financière ordinaire dans laquelle une entreprise ou un individu cède ses créances à un établissement financier (généralement une banque) avant leur échéance en échange d'une avance immédiate sur leur valeur nominale, déduction faite d'une commission.²

Avance sur marchandises : Un crédit destiné à financer un stock de marchandises remises en gage au créancier. L'avance sur marchandises est une forme de crédit classique, qui finance les stocks importants de matières premières ou autres et qui souffrent d'un manque de trésorerie. Ces marchandises doivent être désigner en gage dans des locaux de l'entreprise, ou dans des dépositaires et magasin générale. Il existe une autre variété d'avance sur marchandise, l'escompte du warrant, dans ce cas la marchandise est stockée dans un magasin général agréé par l'état, dont les magasins permettent de recevoir en dépôt et de conserver les biens confiés par les industriels et les commerciaux. En échange des marchandises entreposées, les entrepôts délivrent des titres provenant d'un registre détachable appelés "récépissés-warrants".

Le récépissé*, et le warrant**.

Lorsqu'une entreprise stocke ses produits dans un entrepôt public, elle peut demander à sa banque un prêt garanti par ces marchandises. Pour bénéficier de ce prêt, l'entreprise transfère le warrant (titre de propriété des marchandises) à sa banque. Elle s'engage alors à rembourser le montant emprunté à la date d'échéance indiquée sur le warrant. Cependant, le montant du prêt accordé par la banque doit être inférieur à la valeur totale des marchandises déposées en garantie.

Si le prêt n'est pas remboursé à temps, la banque pourrait procéder à la vente des marchandises et demander réparation aux divers signataires de l'effet pour la somme restante si le produit de la vente est inférieur au montant initial du prêt.³

Avance sur titre : Ce type de crédit peut comprendre des avances sur divers actifs tels que des titres, des marchandises, des factures, ou des délégations de marchés publics. Les montants et la

¹- <https://e-immobilier.credit-agricole.fr/conseils/travaux/le-pret-relais-pour-quoi-faire> Consulté le (28/02/2024)

²- N.Mameri, Op cit.

* Ce papier constate le droit de propriété sur la marchandise au profit du porteur, c'est le titre de propriété.

** Ce titre constate au profit du porteur le droit de gage sur les marchandises entreposées, c'est le titre de gage.

³- Y.Merad Thanina, C.Mensouri, « **Les opérations de crédit bancaire** », mémoire de master, Sciences économiques et commerciales, Finance d'entreprise, UMMTO, 2014-2015, p 14.

durée de ces crédits sont généralement déterminés en fonction des besoins spécifiques de l'entreprise, de sa capacité d'endettement et de ses performances commerciales.¹

3.1.2 Les crédits indirects

Les crédits indirects se réfèrent généralement à des prêts qui sont accordés par l'intermédiaire d'un tiers, comme une institution financière ou une société de crédit.

Dans ce cas, l'emprunteur ne traite pas directement avec le prêteur initial, mais plutôt avec un intermédiaire qui facilite le processus de prêt.

Par exemple, si vous obtenez un prêt automobile auprès d'un concessionnaire de voitures qui travaille avec une société de financement, le prêt est accordé indirectement par le biais de cette société de financement².

Enfin voici les types de crédits indirects :

Le crédit documentaire : C'est une preuve d'engagement de paiement souscrite par la banque d'un acheteur vis-à-vis de vendeur. Ce type de crédit est principalement destiné aux transactions internationales et assure une sécurité bancaire pour les parties impliquées.

Le crédit documentaire est un instrument de paiement utilisé dans les transactions commerciales internationales pour atténuer le risque de non-paiement entre l'acheteur et le vendeur. Il implique généralement trois parties : l'acheteur (importateur), le vendeur (exportateur) et une banque émettrice. Ce type de crédit offre une sécurité aux deux parties, l'acheteur est assuré que les documents ne seront remis au vendeur qu'en échange du paiement ou de l'acceptation de la traite, tandis que le vendeur est assuré que le paiement sera effectué dès que les documents conformes auront été présentés.

C'est pourquoi il est largement utilisé dans les transactions commerciales internationales, en particulier lorsque les deux parties ne se font pas confiance ou qu'elles ne se connaissent pas bien.³

Les cautions fiscales : Les cautions fiscales sont des garanties financières fournies par une entreprise ou un contribuable pour assurer le paiement de leurs obligations fiscales envers l'administration fiscale.

Ces obligations peuvent inclure le paiement de taxes, de droits ou d'autres sommes dues au gouvernement. Il est possible que la banque prenne en compte les droits de douane de son client pendant une durée précise. Les cautions fiscales peuvent prendre différentes formes, telles que des dépôts de garantie, des cautions bancaires, des garanties financières ou des hypothèques. Elles sont généralement exigées par les autorités fiscales pour s'assurer que les contribuables respectent leurs obligations fiscales. Elles permettent aux administrations fiscales de garantir le recouvrement des impôts impayés en utilisant les fonds déposés comme garantie.

¹- N.Mameri, Op cit.

²- Entretien avec le personnel de la BDL.

³- N.Mameri, op-cit.

Les exigences et les montants des garanties fiscales varient en fonction des lois fiscales propres à chaque pays et de la situation particulière de chaque contribuable. Les entreprises peuvent se voir demander de fournir une garantie fiscale lorsqu'elles opèrent dans des secteurs à risque fiscal élevé ou en cas de précédents de non-paiement de leurs impôts. Une fois que le contribuable a rempli ses obligations fiscales ou que les risques fiscaux pour lesquels la garantie a été demandée sont dissipés, l'administration fiscale peut rembourser ou libérer la garantie.¹

Les avals : L'aval est un engagement par lequel une tierce personne se porte caution du paiement d'un effet de commerce. Cet acte de cautionnement peut être appliqué directement sur l'effet ou faire l'objet d'un document séparé. En donnant son aval, la personne qui se porte caution (l'avaliste) s'engage à régler la dette ou à remplir l'obligation à la place du débiteur principal si celui-ci ne s'exécute pas. Autrement dit, l'avaliste devient le garant du paiement ou de l'exécution de l'engagement en cas de défaillance du débiteur initial.

L'aval peut être donné sous différentes formes, telles que des signatures manuscrites sur des documents, des signatures électroniques ou des accords contractuels spécifiques. La forme de l'aval dépend souvent des exigences légales et des pratiques commerciales en vigueur.

Les avals sont couramment utilisés dans les transactions commerciales pour renforcer la crédibilité du débiteur principal aux yeux du créancier. Par exemple, une entreprise peut obtenir un prêt bancaire en présentant un aval d'une personne ou d'une autre entreprise solvable, ce qui réduit le risque perçu par le prêteur. L'avaliste assume un risque financier en acceptant de garantir la dette ou l'obligation du débiteur principal. Il est important pour l'avaliste de comprendre pleinement les implications de son engagement financier avant de fournir un aval. Si le débiteur principal ne remplit pas ses obligations et que l'avaliste est appelé à payer, l'avaliste peut avoir des recours contre le débiteur principal pour récupérer les montants payés. Cependant, cela dépend des lois et des dispositions contractuelles en vigueur.

Deux points distinguent l'aval du cautionnement :²

- **Le cautionnement est toujours civil, l'aval est d'origine commercial**
- **L'avaliste s'engage toujours conjointement et ne dispose pas de bénéfice de discussion.**

3.2 Le crédit d'investissement

Les crédits d'investissement sont des prêts octroyés par des organismes financiers à des entreprises ou des particuliers pour financer des projets d'investissement à long terme. Ces investissements peuvent prendre différentes formes, comme l'acquisition de matériel et d'équipements, la réalisation de programmes immobiliers, ou encore la mise en œuvre d'autres initiatives destinées à favoriser le développement et l'amélioration de la performance. Le crédit d'investissement est un crédit destiné au financement des entreprises et ce pour la création, l'extension ou le renouvellement et la modernisation des moyens de production. Ce crédit est octroyé à moyen terme sur une durée de 2 à 7 ans qui correspond approximativement à la durée d'amortissement du matériel, ou à long terme sur une durée de 7 ans ou plus.³

¹- Bank of Africa, disponible sur : <https://boacoteivoire.com/pme/financements/cautions/> (consulté le 12/03/2024)

²- Institut de la formation bancaire, chapitre 1, « **Charge de crédit entreprises** », Fascicule de cours, p 5.

³- Banque national d'Algérie BNA, disponible sur <https://www.bna.dz/credit-dinvestissement/> (consulté le 29/02/2024)

Dans la plupart du temps, l'entreprise dégage des besoins d'investissement en ce qui concerne les innovations potentiel de l'entité, pour satisfaire ce type de besoin l'entreprise fait appelle à la banque pour se procurer un crédit d'investissement, de ce fait la banque propose :

3.2.1 Crédit à moyen terme d'investissement (CMT)

C'est un type de prêt accordé pour financer des investissements à moyen terme, généralement pour une durée comprise entre deux et dix ans. Ce type de crédit est souvent utilisé par les entreprises pour financer des projets d'investissement qui nécessitent un financement sur une période plus longue que les crédits à court terme.

Les crédits d'investissement donnent aux entreprises la possibilité d'obtenir les capitaux requis pour mener à bien des projets d'investissement conséquents, tout en étalant les remboursements sur une durée plus longue que dans le cas des financements à court terme.

En d'autres termes, ces prêts permettent aux sociétés de disposer des liquidités indispensables pour réaliser des investissements majeurs, en bénéficiant d'un échancier de remboursement adapté, s'étalant sur une période plus importante que pour les crédits classiques à court terme.¹

Dans les CMT on trouve :

Crédit à moyen terme réescomptable : Le crédit à moyen terme réescomptable est un dispositif de financement hybride qui combine les avantages d'un crédit à moyen terme et d'un crédit réescomptable. Dans ce cadre, une entreprise obtient un financement à moyen terme en cédant des créances clients à sa banque, ce qui lui permet d'obtenir des liquidités immédiates, tout en s'engageant à rembourser le prêt sur une durée moyenne. Ce type de crédit offre ainsi à l'entreprise à la fois la flexibilité d'un financement à moyen terme et la trésorerie instantanée procurée par l'escompte des créances.²

Crédit à moyen terme mobilisable : Contrairement à certains autres types de crédits à moyen terme qui sont spécifiquement liés à des projets ou des investissements déterminés, le crédit à moyen terme mobilisable permet à l'emprunteur d'utiliser les fonds pour divers besoins en fonction de ses besoins changeants. L'emprunteur et la banque concluent un accord de crédit qui définit les termes et conditions du prêt, y compris le montant maximal du crédit, la durée, les modalités de remboursement et les garanties éventuelles.³

Contrairement à d'autres types de crédits à moyen terme qui sont spécifiquement destinés à financer des projets ou des investissements déterminés, le crédit à moyen terme mobilisable offre à l'emprunteur la possibilité d'utiliser les fonds pour divers besoins, tels que le financement de l'exploitation, l'achat d'inventaire, le refinancement de dettes existantes, ou d'autres besoins de trésorerie. L'emprunteur peut mobiliser les fonds du crédit à moyen terme selon ses besoins en effectuant des retraits partiels ou en totalité. Ces fonds peuvent être mobilisés en une seule fois ou de manière échelonnée sur la durée du prêt, en fonction des besoins de l'emprunteur. L'emprunteur

¹- C.Bernard, « QU'EST-CE QUE LE CRÉDIT À MOYEN TERME » disponible sur : <https://ymanci.fr/lexique/definition-credit-a-moyen-terme/> (consulté le 12/03/2024).

²- N.Mameri, Op cit.

³- B.Abdelmoumene, « Les critères essentiels d'octroi de crédits bancaires en Algérie », mémoire de master, Science économique et commercial, finance et banque, UMMTO, 2019-2020, p 28

rembourse le prêt à moyen terme conformément aux modalités convenues avec la banque. Les remboursements peuvent être effectués périodiquement, généralement par des versements mensuels, trimestriels ou annuels, et comprennent à la fois le capital emprunté et les intérêts accumulés.

Crédit à moyen terme direct : Le crédit à moyen terme direct est un type de prêt où l'emprunteur contracte directement un prêt à moyen terme auprès d'une institution financière, sans passer par un intermédiaire ou une tierce partie. Ce type de crédit est généralement utilisé par les entreprises pour financer des investissements à moyen terme tels que l'achat d'équipement, l'expansion des installations ou le développement de nouveaux produits.

Cela offre aux emprunteurs une certaine flexibilité dans la négociation des modalités du prêt et dans l'utilisation des fonds empruntés pour financer divers projets à moyen terme.¹

3.2.2 Le Crédit à long terme (CLT)

Le crédit à long terme est un type de prêt accordé pour une période prolongée, généralement supérieure à dix ans. Ce type de crédit est souvent utilisé pour financer des projets d'investissement majeurs tels que la construction d'infrastructures, l'acquisition de biens immobiliers, le développement de projets industriels ou le financement de grands projets d'infrastructure.²

3.2.3 Le crédit-bail

Le crédit-bail, également connu sous le nom de leasing, est une forme de financement utilisée par les entreprises et les particuliers pour acquérir des actifs, tels que des équipements, des véhicules ou des biens immobiliers, sans avoir à les acheter directement. Dans un contrat de crédit-bail, le bailleur (ou la société de crédit-bail) achète l'actif pour le compte du preneur (ou le locataire) et loue ensuite cet actif au preneur moyennant des paiements périodiques sur une période déterminée.

Le crédit-bail peut être défini comme un contrat de location avec promesse de vente.³

Il existe plusieurs formes de crédit-bail :

La cessions-bails : C'est un contrat qui consiste à une entreprise à céder un bien mobilier ou immobilier à une société de leasing, qui lui en laisse la jouissance immédiatement prévoyant des conditions du rachat.

Crédit-bail opérationnel : Dans cette forme de crédit-bail, le bailleur reste propriétaire de l'actif pendant toute la durée du bail. Le preneur paie des loyers pour utiliser l'actif pendant la période de bail, mais n'a généralement pas d'option d'achat à la fin du bail. Cette forme de crédit-bail est souvent utilisée pour les actifs à durée de vie courte ou pour les besoins temporaires.⁴

¹- N.Mameri, Op cit.

²-IBID.

³- F.Xavier Combe, « **le crédit bail** », disponible sur : <https://www.stello.eu/ressources/credit-bail> (consulté le 12/03/2024).

⁴- Pages jaunes, « **crédit bail** », disponible sur : <https://banque.pagesjaunes.fr/astuce/voir/755151/credit-bail> (consulté le 12/03/2024).

Sale and Leaseback (vente et crédit-bail) : Dans cette forme de crédit-bail, une entreprise vend un actif qu'elle possède déjà à un bailleur, qui le lui loue ensuite en vertu d'un contrat de crédit-bail. Cette opération permet à l'entreprise de dégager de la trésorerie en cédant ses actifs, tout en conservant la possibilité de les utiliser pour ses activités.¹

Crédit-bail immobilier : Cette forme de crédit-bail est spécifiquement utilisée pour financer des biens immobiliers tels que des bureaux, des entrepôts ou des installations de production. Le bailleur achète le bien immobilier et le loue ensuite au preneur moyennant des paiements périodiques sur une période prolongée. Le crédit-bail immobilier peut offrir des avantages fiscaux et une certaine flexibilité en termes de durée de bail.²

Crédit-bail à taxe intégrée : Dans certains pays, il existe des formes spéciales de crédit-bail qui sont conçues pour offrir des avantages fiscaux aux entreprises. Par exemple, dans le cadre d'un crédit-bail à taxe intégrée, la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) est intégrée dans les paiements de crédit-bail, ce qui permet aux entreprises de récupérer la TVA sur les paiements de loyer.³

Ces différentes formes de crédit-bail offrent des avantages et des caractéristiques uniques qui peuvent être adaptés aux besoins spécifiques des entreprises et des particuliers. En choisissant la forme appropriée de crédit-bail, les emprunteurs peuvent bénéficier de la flexibilité financière, de la conservation du capital et d'autres avantages offerts par cette forme de financement.

4. Caractéristiques des crédits aux entreprises :

Les crédits bancaires "corporate" sont pour la plupart caractérisés par les éléments ci-dessous :

4.1 La convention de crédit

La convention de crédit est un contrat passé entre la banque et l'entreprise auquel elle accorde un crédit. Elle a pour objet de définir la relation entre la banque et l'emprunteur, en indiquant notamment la nature, les modalités et conditions de crédit.⁴

4.2 La rémunération

La rémunération du crédit est constituée par :⁵

- Le taux d'intérêt :

Il désigne le pourcentage permettant de calculer la rémunération du capital prêté. Il peut être fixe ou variable (révisable) et est établi en fonction de nombreux facteurs tels que le coût de refinancement de la banque, le coût de l'argent emprunté sur les marchés, les coûts fixes de gestion de l'établissement, sa politique commerciale et le taux d'usure de la banque centrale.

¹ - D.Kamilia, T.Farid, « L'analyse de risque du crédit d'exploitation », mémoire de master, finance d'entreprise, UMMTO, 2020-2021, p 18.

² - B. Abdelmoumene, Op cit , p 31.

³ - Registre international Français, SA, « Crédit-bail fiscal », disponible sur : <https://www.rif.mer.gouv.fr/credit-bail-fiscal-a507.html> (consulté le 12/03/2024).

⁴ D.Fatima, « ANALYSE DES DETERMINANTS D'OCTROI DE CREDITS BANCAIRES AUX ENTREPRISES », mémoire de master, comptabilité et gestion financière, Sénégal, 2009-2011, p 11.

⁵ IBID.

- La commission :

La commission de crédit est un montant prélevé en sus des intérêts. Elle rémunère un service en amont, concomitant ou postérieur à la mise à disposition de fonds, en tant que frais de dossier, frais liés à la prise de suretés.

Elle s'exprime en pourcentage du montant total ou partiel du crédit ou en somme forfaitaire fixe payable à un moment déterminé.

4.3 Les modalités de remboursement

Le remboursement du crédit peut être : ¹

- In fine : Le remboursement du capital intervient en un seul versement à échéance. Le service annuel, voir trimestriel ou mensuel du crédit ne comprend que les intérêts.
- Par annuité (ou mensualité, trimestrialité) constante : les échéances du crédit sont d'un même montant ; elles comprennent les intérêts de la dette et une part de remboursement du capital emprunté.
- Par amortissement constant : le remboursement du capital est constant à chaque échéance (année ou mois ou trimestre) et les intérêts décroissent au fil du temps car ils sont calculés sur le capital restant.

¹ IBID.

Section 2 : La procédure de traitement des demandes de crédit

Il est important pour le banquier de se garantir contre les défaillances, toujours possible de son débiteur.

Les opérations de crédit étant très variées les garanties qui les accompagnent le sont aussi, certaines garanties sont régies par le code civil, d'autre part par le code de commerce.

Il existe deux types principaux de garanties, les garanties réelles et les garanties personnelles.

1. Les garanties réelles

La banque peut rencontrer des difficultés pour faire jouer les garanties personnelles, souvent en raison de l'insolvabilité du garant ou de vices de forme lors de la constitution des sûretés. Pour éviter ces écueils, le banquier devra obtenir d'autres garanties plus solides, telles que les garanties réelles. Une garantie réelle est un actif, qui peut être meuble ou immeuble. Ces sûretés confèrent au créancier un droit réel sur le bien donné en garantie. Elles se déclinent généralement sous deux formes, selon la nature du bien affecté en garantie.¹

1.2 L'hypothèque

Une hypothèque est un droit de gage qui permet de mettre un bien immobilier en garantie d'une créance.

Une hypothèque permet au crédit de conserver ses droits sur le bien même en cas de vente. Une hypothèque immobilière doit être inscrite au registre foncier pour être opposable. Les frais et taxes liés à une hypothèque varient selon le type d'hypothèque et les démarches nécessaires pour sa levée ou sa constitution.²

1.3 L'hypothèque conventionnelle

Une hypothèque est qualifiée de conventionnelle lorsqu'elle découle d'un accord conclu de manière authentique entre la banque et le débiteur pour sécuriser le remboursement de la dette. Cette hypothèque est enregistrée après la signature d'un contrat et doit impérativement être consignée par écrit sous forme authentique, généralement par un acte notarié, et publiée au registre foncier au niveau de la conservation foncière.³

1.4 L'hypothèque légale

Les hypothèques légales sont établies par la loi pour protéger les crédits spécifiques nécessitant une sécurité particulière, tels que les mineurs. Ces hypothèques ne doivent absolument pas être jugées pour être activées, mais doivent être publiées pour être opposables aux tiers. Elles garantissent le règlement des créances en cas de défaut du débiteur.⁴

¹- Article n° 882 du code civil Algérien relatif aux droits réels accessoires ou des sûretés réelles, disponible sur : <https://droit.mjustice.dz/sites/default/files/portail/sources-officielles/codes/FCivil.pdf>

²- M.Mansouri, « système et pratique bancaire en Algérie », Houma, Alger, 2005, p 133.

³- IBID, p 134.

⁴- Heim avocats, « Droit de l'immobilier », SA, disponible sur : <https://heimavocats.ch/domaines-de-competence/droit-de-immobilier/hypothèque-legale/> (consulté le 01/03/2024).

1.5 L'hypothèque judiciaire

Une hypothèque judiciaire est liée à une décision de justice. Si un tiers ne parvient pas à obtenir le remboursement de son débiteur et n'a pas pris d'autres mesures, il peut obtenir une hypothèque judiciaire sur un bien immobilier de ce dernier. Cette hypothèque est une garantie de paiement et peut être demandée en justice ou à titre conservatoire. Elle peut résulter d'une condamnation judiciaire pour assurer le règlement d'une somme d'argent due. L'inscription d'une hypothèque judiciaire définitive doit être faite dans un délai de deux mois à compter de l'obtention du titre exécutoire, et elle se fait au moyen d'un formulaire spécifique.

1.6 Le nantissement

Le nantissement est une garantie où un propriétaire affecte des biens meubles incorporels en garantie d'une dette sans en perdre la possession. Cette sûreté permet au bénéficiaire de vendre les biens en cas de défaut de paiement du débiteur.

Une inscription au registre spécial informant les niveaux de l'existence du nantissement, correspond ainsi à la vente des biens par le propriétaire sans lever l'inscription. Le nantissement peut porter sur divers biens tels que des fonds de commerce, des valeurs mobilières, des contrats d'assurance-vie, des brevets d'invention, etc. Il peut être conventionnel ou judiciaire, ce dernier étant établi par décision de justice.¹

2. Les garanties personnelles

Les garanties personnelles sont des engagements pris par une personne pour assurer le remboursement d'une créance en cas de défaut de paiement de l'emprunteur. Il existe deux principaux types de garanties personnelles : le cautionnement et l'aval.

2.1 Le cautionnement

Le cautionnement est une sûreté personnelle par laquelle une personne, appelée caution, s'engage envers un déficitaire à régler la dette du débiteur si ce dernier ne remplit pas ses obligations, cette garantie peut être utilisée pour divers types de dettes et engagements financier.

2.2 L'aval

L'aval est un engagement personnel donné par un tiers au profit d'un signataire d'un effet de commerce, garantissant le paiement de la dette jusqu'à concurrence du montant dû. Cette garantie est souvent utilisée dans le cadre de lettres de change pour sécuriser les paiements

Remarque : Les cautions et les avals peuvent être perçu en tant que crédits indirects, mais en réalité ce sont purement des garanties.

3. Le processus d'octroi de crédit

L'octroi de crédit par les banques joue un rôle clé dans l'évolution économique d'un pays. Cette activité est coutumière des entreprises qui recourent à cette sorte de financement pour développer leurs affaires.

Lorsqu'une banque accepte de prêter la somme demandée, elle déclenche la procédure d'octroi de crédit. En effet, un ensemble de règles sont à respecter avant la signature du contrat définitif et le débloqué des fonds.

¹- Portail du CNRC disponible sur : <https://sidjilcom.cnrc.dz/web/cnrc/nantissement1> (consulté le 1/03/2024)

3.1 Critères essentiels d'octroi de crédit

Les banques et les institutions financières évaluent divers critères pour accorder des crédits, en fonction du type de prêt (court ou long terme), de la taille de l'entreprise (PME ou PMI), de la gouvernance, des informations financières, de la structure financière, de la relation client, des garanties offertes, des ratios financiers, et de la collaboration avec les établissements de crédit. Ces critères incluent également l'analyse du passé, du présent et des abords futures de l'entreprise, ainsi que de sa santé financière, afin de prendre des décisions éclairées en matière de prêt.¹

3.1.1 Analyse de la demande de prêt

Lorsque la banque, reçoit une demande de crédit de la part d'un emprunteur, elle est dans l'obligation de transmettre une fiche d'informations précontractuelles à l'emprunteur, afin de récolter les informations nécessaires concernant l'emprunteur.

Avant l'octroi de crédit, les banques transmettent ce document récapitulatif, cette fiche reprend les caractéristiques du crédit à savoir la durée, le montant, le taux d'intérêt et le (TEG). L'objectif de ce document est d'aider l'emprunteur dans sa prise de décision. Il peut comparer les offres avant de signer le contrat définitif.

Avec des éléments concrets à disposition, il saura parfaitement si l'offre formulée lui convient. Il peut également décider de la refuser, de la reporter ou de faire appel à un autre organisme.

Ensuite la banque examine la demande de prêt soumise par l'emprunteur, elle détaille les informations fournies, telles que les états financiers, les projections de revenus, le plan d'affaires et les garanties proposées. La banque examine l'ensemble des éléments pour décider d'accorder ou non le crédit. Elle peut demander la domiciliation des revenus sur un compte chez elle et informer sur les conditions du prêt.

Il n'y a pas lieu qu'à l'étude financière de l'emprunteur, la banque doit également étudier les renseignements non financiers du concerné, pour obtenir des renseignements complets sur le client, plusieurs sont les sources d'informations de la banque.

Ainsi les informations peuvent être procurées par le client, par son employeur, ou par la banque elle-même :

- Nom et prénoms
- Age
- Profession
- Adresse
- Revenus personnels mensuels
- Nom de l'employeur
- Situation familiale
- Nom du conjoint
- Profession du conjoint
- Nombre d'enfants ou personnes à charge
- Origine des fonds

¹- A. GERMAIN YAO, « **Les critères essentiels d'octroi de crédits bancaires** », mémoire de master, business administration, /Euro-American International University (NEWYORK), 2008.

Il est à noter que c'est important pour la banque de savoir si le client est marié ou célibataire, l'activité du conjoint, au moins la banque peut recourir à une garantie du son conjoint. Il en est de même pour l'origine des fonds (revenus mensuels).¹

3.1.2 Evaluation du risque crédit

Il est impératif de mesurer la solvabilité de l'emprunteur, la banque devra entamer un processus de gestion des risques.

3.1.2.1 Les règles prudentielles Bâle

Le comité de Bâle sur le contrôle bancaire a été institué en décembre 1974 par les gouverneurs des banques centrales des pays du groupe des dix, G10, le comité se réunit régulièrement pour discuter des enjeux liés à la surveillance prudentielle des activités bancaires. Son rôle se limite à établir des normes, à définir des principes, à formuler des recommandations. Il est hébergé par la Banque des règlements internationaux (BRI).²

Initialement établi en 1974, le Comité de Bâle a vu naître les accords de Bâle I en 1988, suivis par les accords de Bâle II en 2004 et enfin les accords de Bâle III en 2010 en réponse à la crise financière de 2007/2008.³

Les accords de Bâle, notamment Bâle I, Bâle II et Bâle III, établissent des normes internationales pour le contrôle prudentiel des banques afin de réduire le risque systémique.

Le Comité de Bâle se compose de représentants des autorités de supervision bancaire et de banques centrales de 28 pays développés ou émergents, dont la France, le Royaume-Uni, l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne, le Japon, la Suisse, le Brésil, la Russie et les États-Unis.⁴

Dans Bâle I, l'introduction du ratio Cooke, qui imposait aux banques de maintenir un minimum de fonds propres en fonction de leurs actifs pondérés par les risques. Ce premier accord visait à établir des normes minimales pour les fonds propres des banques afin de renforcer leur solidité financière.

C'est dans les variables initiale de Bâle I, qu'on trouve la prise en considération du risque crédit, il est rattaché aux engagements du bilan et hors bilan.⁵

¹- B.ABDELMOUMENE, Op cit, p 57.

²- A. VERBOOMEN, L.DE BEL, « **Bâle 2 et le risque de crédit** », LARCIER, 2011, p 13.

³- La finance pour tous, « **Comité de Bâle** », SA, disponible sur :

<https://www.lafinancepourtous.com/decryptages/marches-financiers/acteurs-de-la-finance/comite-de-bale/> (consulté le 22/03/2024).

⁴- IBID.

⁵- N.Mameri, Op cit.

Tableau 5 : Risques au bilan

Risques au bilan	Pondération
Créances sur l'état algérien Dépôts à la Banque d'Algérie	0 %
Concours à des banques et des établissements financiers installés en Algérie	20 %
Concours à des banques et des établissements financiers installés en étranger	20 à 150 %
Crédits à la clientèle (GE et PME)	20 à 150 %
Crédits au particulier	75 ou 100 %
Prêts immobiliers	35 ou 75 %
Créances classées nettes des garanties et provisions	50 à 150 %
Autres actifs (caisse, immobilisations, créances, Ets...)	0 à 100 %

Source : Institut de la formation bancaire, Op cit.

Tableau 6 : Risques hors bilan

Risques hors bilan	Facteur de conversion
Facilités de crédits non utilisées annulables sans conditions	0 %
Crédits documentaires garantis par les marchandises correspondantes	20 %
Crédits documentaires non garantis par les marchandises correspondantes	50 %
Autres engagements par signatures irrévocables	100 %

Source : Institut de la formation bancaire, Op cit.

Plus précisément, les autorités de régulation financière proposent à travers Bâle II, l'exigence en fonds propres pour la couverture du risque de crédit.¹

Mis en place en 2004, Bâle II a introduit des normes plus sophistiquées pour évaluer les risques bancaires, en se concentrant sur la gestion des risques de crédit, de marché et opérationnels. Il a permis aux banques d'utiliser des modèles internes pour évaluer les risques, offrant une approche plus personnalisée en fonction du profil de risque de chaque institution.

Le traité de Bâle de 1988 a été critiqué pour sa limitation à une vision étroite des risques bancaires, se concentrant uniquement sur le risque de crédit jusqu'en 1996, puis incluant les risques de marché.²

¹- A. VERBOOMEN, L. DE BEL, Op cit, p 39.

²- F. VISNOVSKY, « Bâle 1, 2, 3 ... de quoi s'agit-il ? », Séminaire national des professeurs de BTS Banque Conseiller de Clientèle, Grenoble le 25/01/2017, p 6.

Lancé en 2010 en réponse à la crise financière de 2007/2008, Bâle III a renforcé les exigences en matière de fonds propres, de liquidité et de levier pour les banques. Cet accord a introduit des mesures telles que le ratio de levier, des exigences de liquidité plus strictes et des coussins de fonds propres supplémentaires.¹

Dans Bâle III, on constate la prise en considération du risque de liquidité, c'est-à-dire s'assurer de la disponibilité permanente de la liquidité.

On constate aussi une redéfinition des fonds propres, changement du ratio de solvabilité qui est passé de 8 % à 10.5 % des actifs pondérés.

L'introduction de ratio de levier, son but est de limiter la capacité des établissements financiers.²

Le ratio de levier est un élément crucial pour contrôler l'effet de levier des banques, calculé en divisant les fonds propres de base (Tiers 1) par l'ensemble des actifs non pondérés du risque de la banque. Ce ratio de levier est établi à un seuil minimum de 3 %.³

3.1.2.2 Le risque crédit

Le risque de crédit est, de manière général le risque encouru par le créancier de perdre tout ou une partie de sa créance en raison de la défaillance, ou défaut, de son débiteur.

Le risque de crédit est donc inhérent à l'activité traditionnelle du banquier qui est, outre de collecter des dépôts, d'octroyer des crédits. Mais le risque de crédit se rencontre également à l'occasion d'autres activités plus spécifiques, également exercées par le banquier.⁴

Ce risque majeur pour les banques se matérialise lorsque le client ne respecte pas son engagement financier, notamment en ne remboursant pas son prêt comme convenu. Ce risque peut également inclure la dégradation de la santé financière de l'emprunteur, réduisant ainsi les chances de remboursement. Les banques doivent donc évaluer attentivement ce risque lors de l'octroi du crédit, en analysant la capacité de remboursement du client et en mettant en place des mécanismes de surveillance pour minimiser les pertes potentielles

L'évaluation du risque de crédit par une banque est un processus crucial qui implique plusieurs étapes essentielles pour minimiser les risques. Voici comment se déroule généralement cette évaluation :

- Identification du risque de crédit : Avant d'évaluer le risque de crédit, il est important de l'identifier. Cette étape consiste à reconnaître et décrire les principaux aspects du risque, en incluant des critères quantitatifs et qualitatifs pour évaluer la probabilité de défaut de remboursement
- Méthodes d'évaluation : Les banques utilisent différentes méthodes modernes pour évaluer le risque de crédit au niveau individuel. Cela peut inclure l'utilisation de systèmes experts, la

¹- F. VISNOVSKY, IBID p 17.

²- N.Mameri, Op cit.

³- Pages jaunes, « **Ratio de levier** », SA, disponible sur : <https://banque.pagesjaunes.fr/astuce/voir/536843/ratio-de-levier> (consulté le 22/03/2024).

⁴- A. VERBOOMEN, L.DE BEL, Op cit, p 38.

construction de matrices de transitions reflétant l'évolution des entreprises dans les échelles de notation, et l'attribution de notes basées sur la qualité globale du crédit des entreprises.¹

- Réglementation en matière de risque de crédit : La réglementation en matière de risque de crédit est essentielle pour encadrer les pratiques des banques. Elle s'inspire souvent des recommandations du Comité de Bâle et définit les exigences en fonds propres que les banques doivent respecter en fonction des risques pris.

- Gestion continue du risque : Une fois le crédit accordé, la banque doit continuer à surveiller activement le risque de crédit tout au long de la vie du prêt. Cela implique un suivi régulier, une analyse des performances financières du client et la mise en place d'incitations contractuelles pour réduire le risque de non-remboursement.

Pour étudier la situation financière de l'emprunteur, la banque se penche notamment sur :

- Les revenus professionnels : salaires, traitements, honoraires
- Les ressources de types intérêts bancaires, loyers immobiliers
- Les revenus sociaux : allocations familiales, pensions, retraites

3.1.3 Décision d'octroi de crédit

Sur la base de l'analyse de la solvabilité de l'emprunteur, la banque prend une décision quant à l'octroi ou non du prêt. Si le risque est jugé acceptable, la banque fixe les conditions du prêt, telles que le taux d'intérêt, la durée du prêt et les modalités de remboursement.

Enfin, la banque communique sa décision à l'emprunteur en expliquant les raisons pour lesquelles le prêt a été approuvé ou refusé, ainsi que les conditions qui ont été fixées.

3.1.4 Signature du contrat de prêt

Une fois que les conditions sont acceptées par l'emprunteur, un contrat de prêt est signé entre les deux parties. Ce contrat définit les droits et les obligations de chaque partie, ainsi que les modalités du prêt.

Enfin signé, le contrat de prêt lie l'emprunteur pour toute la durée du remboursement du prêt, et sa validité est conditionné par le respect de certaines conditions telles que l'achat du bien immobilier dans un délai spécifique après l'acceptation de l'offre.²

¹- M.JOANNA, G.YIENEZOUNE Chantal, « **L'évaluation du risque de crédit des entreprises: cas de la banque congolaise de l'habitat** », Revue Congolaise de Gestion, 2013/1 (Numéro 17), pp 87-130.Disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-congolaise-de-gestion-2013-1-page-87.htm> (Consulté le 01/03/2024).

²- A.DIARRA, « **Engagement du contrat de prêt** », disponible sur : <https://www.empruntis.com/financement/lexique/contrat-de-prest.php> (consulté le 01/03/2024)

Section 3 : Le Produit net bancaire et le suivi des risques

Le PNB d'une banque est calculé en déduisant les charges d'exploitation des revenus générés. Les revenus proviennent des commissions et des intérêts perçus sur les prêts accordés aux clients, tandis que les charges incluent les commissions versées aux partenaires, les coûts de personnel et les intérêts payés par la banque.¹

Le suivi des risques recouvre pour le banquier les notions suivantes :

- « Suivi au quotidien » de son client, sur lequel il doit en permanence ajuster ses informations, afin de pouvoir, dans les meilleures conditions, soit répondre à ses besoins, soit anticiper des situations de crise.
- « Maitrise du risque » Cela peut conduire le banquier à refuser de verser des fonds ou à mettre fin à sa relation avec le client en annulant les prêts admis.²

1. Le PNB : Le produit net bancaire

Le produit net bancaire (PNB) est un indicateur utilisé pour évaluer l'activité du portefeuille géré par le chargé d'affaires entreprises. Il représente la différence entre les revenus générés par l'activité bancaire et les charges associées à cette même activité. Le PNB se compose de divers éléments, incluant notamment la marge sur ressources, qui correspond à l'écart entre les intérêts perçus sur les placements des clients et ceux versés aux clients pour les fonds qu'ils ont confiés à la banque.³

Voici ci-dessous les composantes du PNB :⁴

- **La marge nette d'intérêt**

Aussi nommée marge d'intermédiation, elle représente le solde net entre la rémunération des emplois effectués et le coût des ressources collectées.

- **Les commissions nettes facturées**

Il s'agit du solde entre les flux de commissions perçues auprès de la clientèle et les flux des commissions payées aux apporteurs d'affaires.

- **Les gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente**

Il s'agit notamment, des dividendes et autres revenus provenant d'actions et d'autres titres à revenu variable, classés dans les actifs financiers disponibles à la vente. Ce sont aussi les pertes de valeurs des titres à revenu variable.

- **Les gains ou pertes nets sur actifs financier détenus à des fins de transaction**

Cela concerne les intérêts courus et échus des titres à revenus fixe classés dans la catégorie des actifs financier détenus à des fins de transaction, des plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers détenus à des fins de transaction.

¹- Entretien avec le personnel de la banque, BDL

²- Institut de la formation bancaire, « **Le pilotage, le suivi et la gestion des risque de crédit entreprise** », Fascicule de cours, chapitre 5, p 31.

³- Institut de la formation bancaire, Fascicule de cours, Op cit, Chapitre 2, p 9.

⁴- IBID.

- **Le solde net entre les autres produits et charges d'exploitation bancaires**

D'une part, on y trouve l'ensemble des autres produits d'exploitation bancaire et des dividendes et autres revenus provenant des participations dans les filiales, les co-entreprises. D'autre part, on y trouve l'ensemble des autres charges d'exploitation bancaire.

2. Le compte de résultat

Afin que le chargé d'affaires entreprises puisse mieux appréhender un compte de résultat bancaire, ci-dessous un bref rappel des charges des entreprises bancaires.

Elles se composent de trois éléments :

- Les frais de personnel
- Les services
- Les charges diverses
- Les impôts, taxes et versements assimilés

Il est nécessaire de préciser que la plupart des charges générales d'exploitation sont des couts fixes de structure.

Il est donc indispensable pour les banques de générer un PNB suffisant pour absorber les charges et de faire des efforts de productivité tel que la recherche d'une meilleure gestion des ressources humaines et matérielles.

Le rapport entre la somme des charges générales d'exploitation, des dotations aux amortissements et aux pertes de valeurs sur immobilisations incorporelles et corporelles et le PNB est nommé « coefficient net d'exploitation ». Il est exprimé en pourcentage, c'est un indicateur de la productivité d'une entreprise bancaire très utilisé par les analystes. ¹

3. L'analyse et les outils de calcul du PNB du portefeuille

Les outils de calcul se basent principalement sur des bases informatiques propres à chaque établissement en fonction de la nature de sa clientèle et de l'organisation de son réseau.

Il est important que l'outil principal de calcul du PNB soit simple et surtout évolutif pour tenir compte des conditions de marché en termes d'adossement, ainsi que des coûts internes.

Ces indicateurs permettent de détailler le chiffre d'affaires ou le PNB d'un client, ainsi que sa composition, son évolution et de réaliser des prévisions de PNB en fonction des flux des opérations nationales, internationales et de crédit confié et à venir.

Les outils de mesure de la rentabilité offrent aux chargés d'affaires la possibilité d'analyser en temps réel les statistiques et les documents opérationnels liés à la relation :²

- Conditions du client, précisant les taux, marges et tarifs applicables à toutes les opérations, produits et services utilisés par un client
- Historique des mouvements

¹- Institut de la formation bancaire, « **Le pilotage, le suivi et la gestion des risque de crédit entreprise** », Fascicule de cours, chapitre 2 p 11.

²- IBID.

- Etat des opérations avec l'étranger
- Etat de la rentabilité de la relation
- Etat et suivi des objectifs prévus pour le client

3.1 Analyse du PNB du portefeuille

Le chargé d'affaires doit être avant tout un bon négociateur afin de remettre l'évolution favorable du PNB dégagé par ses clients. Il doit parfois procéder à des arbitrages et savoir refuser une opération jugée négative.

Il est essentiel pour les chargés d'affaires de disposer d'indicateurs fiables afin de suivre l'évolution du produit net bancaire dégagé par une relation commerciale.¹

Le crédit ne génère plus beaucoup de rentabilité mais reste un formidable produit d'appel dans la relation banque / entreprise.

Avec l'instauration du ratio de solvabilité McDonough, la problématique de la réduction des marges sur les prêts devrait progressivement s'améliorer. L'objectif de cette norme est d'évaluer de manière adéquate le coût du risque en fonction de la qualité de la contrepartie emprunteuse.

De ce fait il est donc primordial d'analyser chaque composante du PNB.

3.2 L'analyse des composantes du PNB

Cette évaluation nécessite la disponibilité d'un état récapitulatif détaillant précisément les flux, permettant ainsi d'analyser les variations d'un exercice à l'autre.

Voici maintenant l'analyse des composantes du PNB :²

- **Marge sur ressources**

Il s'agit des fonds déposés par les clients (entreprises) sur leurs comptes courants sans rémunération de la part de la banque. Cette pratique permet à la banque d'avoir accès à des ressources quasi-gratuites, évitant ainsi les coûts de refinancement. La marge sur ressources englobe également les dépôts rémunérés des clients, tels que les comptes à terme.

- **Marge sur emplois**

La marge sur emplois concerne deux types de concours :

Le financement du cycle d'exploitation comme la facilité de caisse et le découvert et les financements des investissements. Elle dépend en grande partie des conditions de refinancement et des outils d'adossement de l'établissement bancaire.

- **Les commissions**

Les commissions bancaires sont des frais facturés par les banques pour divers services rendus aux clients, tels que des opérations entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte, des virements incorrects, ou des dépassements de découvert autorisé. Ces frais sont réglementés et plafonnés pour les particuliers, avec des montants limités par opération et par mois. Les commissions d'intervention font partie des services bancaires standard et doivent être

¹- IBID.

²- Institut de la formation bancaire, « **Le pilotage, le suivi et la gestion des risque de crédit entreprise** », Op cit.

clairement indiquées dans les tarifs des banques. Elles ne sont généralement pas incluses dans le calcul du taux effectif global (TEG) du découvert bancaire.¹

Le compte de la relation qui sera structurellement débiteur devra nécessairement générer des agios, des intérêts et des commissions qui devront forcément accroître le Produit Net Bancaire (PNB), ainsi faire de ce client un client rentable.

Tous ces encours qui contribuent au PNB sont retracés dans le tableau ci-dessous

Tableau 7 Rentabilité de la relation

Produits	Années
Agios perçus	
Intérêts perçus	
Commissions perçues	
Autres produits	
Total produits	
Total encours moyen débiteurs de trésorerie	
Rendement sur encours moyens de trésorerie (Total produits/encours moyens débiteurs) en pourcentage	

Source : M.JOANNA, G.YIENEZOUNE Chantal, « **L'évaluation du risque de crédit des entreprises: cas de la banque congolaise de l'habitat** » pp 87-130.

4. Le pilotage et suivi des risques

Le chargé d'affaires doit être capable d'approuver certaines demandes tout en étant prêt à en rejeter d'autres, en se fondant sur des critères à la fois subjectifs et objectifs. Il est essentiel que le chargé d'affaires comprenne l'importance d'une surveillance continue des risques, et non pas seulement lors de l'examen annuel des dossiers.

4.1 Le suivi des autorisations de crédits

Les autorisations de crédit établissent les règles régissant les financements accordés aux clients, et ces règles doivent être strictement suivies car elles définissent les limites dans lesquelles les risques acceptables ont été évalués.

Les divers types de crédit approuvés sont clairement définis, et aucune autre forme de crédit non mentionnée dans l'autorisation ne peut être accordée.

Le montant maximal de chaque type de crédit ne peut être dépassé sans une approbation écrite de l'instance autorisatrice. En cas de dépassement demandé qui excède les pouvoirs de cette instance, une autorisation supplémentaire doit être obtenue auprès d'une instance supérieure. À la fin de la période d'autorisation, tous les montants utilisés doivent être remboursés en totalité, y compris les intérêts associés.

¹- Banque d'Algérie, « **L'Ordonnance 03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit** » disponible sur : <https://www.bank-of-algeria.dz/commission-bancaire/> (consulté le 02/03/2024).

4.2 Les états de dépassement sur les débiteurs

Chaque jour, les comptes affichant des soldes débiteurs non autorisés et les dépassements des autorisations de crédit à court terme sont examinés. Le chargé d'affaires doit décider des paiements débités sur le compte en respectant les règles internes de délégation. Pour le chargé d'affaires, l'évaluation de la situation en fonction du montant du dépassement est essentielle. La première étape consiste à contacter le client pour obtenir des explications sur ce dépassement est-ce une situation temporaire ou durable ?

La décision du chargé d'affaires et ses conséquences pour le client et la banque sont au cœur de cette problématique. Si le dépassement est temporaire, le client doit fournir un plan de trésorerie détaillé couvrant au moins trois mois, incluant la situation actuelle de sa trésorerie ainsi que les entrées et sorties d'argent à venir. La banque examine ce plan en fonction de sa connaissance de l'entreprise et approuve ou rejette le dépassement.

Si le dépassement est approuvé, un accord écrit est établi avec le client, en collaboration avec le service juridique, pour officialiser l'acceptation du dépassement temporaire. Il est important de noter que cette approbation ne donne pas accès à des lignes de crédit supplémentaires et que le dépassement doit être régularisé à une date précise, conformément au plan de trésorerie fourni.

Si le dépassement est refusé, certaines ou toutes les opérations débitrices seront rejetées. Le chargé d'affaires informe d'abord le client verbalement de ce rejet, puis le confirme par écrit.¹

Avant de rejeter une opération, il est primordial de vérifier qu'aucun dépassement de montant équivalent ou supérieur n'a été approuvé au cours des six derniers mois.²

4.3 Les opérations de contrôle

L'ouverture d'un compte lors de l'établissement d'une relation justifie une surveillance particulière, surtout pour les nouveaux clients de moins de six mois à un an. L'objectif est d'examiner quotidiennement les transactions sur le compte du client et leurs caractéristiques dès le début de la relation, afin que le chargé d'affaires puisse anticiper les flux financiers qui lui seront confiés. Certains types d'opérations doivent attirer l'attention du chargé d'affaires, qui en informera sa hiérarchie.

Le but de ces opérations est de prévenir des risques plus graves et aux conséquences plus importantes, tels que :

- Les tirages croisés par chèques ou traite sur une même entité ou sur plusieurs entités d'un même groupe, à partir de comptes ouverts dans plusieurs établissements
- Les comptes dits « taxi » : société n'ayant pas d'existence juridique propre, qui réalise néanmoins des opérations de commerce avec des fournisseurs et des clients, mais sans jamais déclarer ni reverser la TVA.
- Le blanchiment par exemple des dépôts espèces, puis émission le lendemain d'un chèque de banque.

¹- Institut de la formation bancaire, Fascicule de cours, « **Le pilotage, le suivi et la gestion des risque de crédit entreprise** », chapitre 5, p 32.

²-IBID, p 32.

- L'abus de bien social.¹

Au niveau des clients, les opérations réalisées par chèques sont encore nombreuses. Chaque matin le chargé d'affaires devra vérifier, pour son portefeuille, un lot de chèques émis par ses clients.

Il devra veiller à vérifier les mentions obligatoires, ainsi que les signatures qui doivent être présentes mais surtout s'interroger sur les bénéficiaires des chèques.

En cas de doute, il est indispensable de prolonger les investigations afin d'éviter un risque de contentieux.

Le doute sur le bénéficiaire nécessite de faxer le chèque au client qui marquera ou non son accord sur le paiement de cette formule.

¹- Institut de la formation bancaire, « **Le pilotage, le suivi et la gestion des risque de crédit entreprise** », Op cit, p 33.

Conclusion :

Dans ce chapitre, nous avons abordé en détail les divers types de crédits offerts par les banques, accompagnés des garanties associées. Les services de prêt, de crédit et d'épargne proposés par la banque sont assortis de garanties spécifiques. Les clients de la banque peuvent être des particuliers ou des entreprises ayant besoin de financement. Pour répondre à leurs besoins, l'obtention d'un crédit bancaire peut s'avérer essentielle, que ce soit pour financer un investissement ou pour renforcer la trésorerie, en fonction des exigences du demandeur de fonds.

Nous avons également détaillé le processus d'octroi de crédits, en mettant en lumière toutes les étapes nécessaires à l'approbation d'un crédit. Il est notable que la banque ne se limite pas à accorder un crédit à un client, mais elle joue un rôle de conseil en orientant ses clients vers les solutions de crédit les plus adaptées à leurs besoins.

De plus, une fois le crédit accordé, la banque met en place un suivi des risques et des comptes pour anticiper d'éventuelles pertes, démontrant ainsi son engagement envers la gestion prudente des risques et la protection des intérêts de toutes les parties impliquées.

Chapitre 3 :
**Etude de cas d'une gestion de
crédit d'exploitation au
niveau de la BDL**

Introduction

La pandémie de COVID-19 a eu des effets importants sur diverses économies, dont l'Algérie. Dans le secteur bancaire, la pandémie a entraîné des changements dans les politiques de crédit et dans la gestion du risque de crédit. Une étude menée par l'Université de Bejaia en Algérie révèle que dix banques de son échantillon, soit 66,67% des personnes interrogées, ont modifié leur politique de crédit en raison de la crise sanitaire. Cette évolution est principalement due à la nécessité de gérer le risque de crédit, qui peut avoir des conséquences négatives sur la liquidité bancaire et le développement local et national.¹

Le système bancaire algérien, qui comprend vingt banques commerciales, cinq bureaux de représentation de grandes banques internationales, une bourse, une chambre de compensation, neuf établissements financiers et une société de d'automatisation des transactions interbancaires, a dû s'adapter aux défis posés par la pandémie. La Banque d'Algérie a pris des mesures pour aider les entreprises, comme permettre aux banques et établissements financiers de reporter le paiement des tranches de crédit ou de restructurer les dettes de leurs clients s'ils ont été affectés par la situation économique provoquée par le COVID-19.

Dans ce chapitre nous allons présenter l'organisme qui est la banque de développement local, notamment la direction régionale de Tizi Ouzou qui nous a permis de faire un stage pratique au sein de leurs institutions, afin de faire une analyse et une étude de cas concernant l'impact de la pandémie sur leurs opérations de crédit bancaire. Dans la seconde section nous allons analyser un dossier de crédit d'exploitation et en tirer une conclusion afin de vérifier les hypothèses, enfin dans la troisième section on va éclaircir les crédits prioritaires durant la crise sanitaire.

¹- M.Naceer eddine, B.Nadir, « **Impact du corona virus sur l'activité bancaire en Algérie** », ETUDE PAR ENQUETE DE TERRAIN AUPRES DES BANQUES DE LA WILAYA DE BEJAIA, Op cit.

Section 1 : Présentation de la Banque de développement local direction régionale de Tizi Ouzou

Après avoir connu plusieurs difficultés lors de la recherche d'un lieu pour effectuer le stage pratique concernant notre étude de cas, l'agence Djurdjura n 147 nous a ouvert ses portes pour l'étude et l'analyse de dossier de crédit.

1. Historique de la BDL

La Banque de Développement Local (BDL) est une banque publique créée par décret n° 85-85 du 30 avril 1985, sous la forme d'une Société Bancaire Nationale pour gérer essentiellement le portefeuille des entreprises publiques locales. La BDL, la plus jeune des banques publiques, dispose d'un capital social de 36.800.000.000 DA et son siège social est situé à Staoueli, wilaya d'Alger.

A sa création, la BDL, séparée de Crédit populaire Algérien (CPA), a hérité en 1986 des activités et des actifs des caisses communales de crédit d'Alger, Oran, Constantine et Annaba, communément appelées activités de « prêts gagés », qui la BDL en détient l'exclusivité. Elle se transforme ensuite en société anonyme le 20 février 1989, avec un capital détenu exclusivement par l'État.

Depuis 37 ans, la BDL a diversifié ses activités et accompagne désormais non seulement les PME et PMI de divers secteurs mais aussi les professions libérales, les particuliers et les ménages. Elle intervient également dans le cadre de projets développés par l'État spécifiquement pour les programmes d'aide à l'emploi.

Actuellement, la BDL est présente sur tout le territoire national à travers ses 155 agences stratégiquement implantées, dont 145 s'occupant des opérations bancaires confiées aux banques et 5 dédiées aux prêts gagés, assurant le meilleur fonctionnement possible avec un effectif de plus de 4000 agents.

Son portefeuille clientèle est composé de, grandes entreprises, PME, professionnels, ménages et particuliers.

Tableau 8 : Liste des Agence de la DGE Tizi ousou

N de l'agence	Structure	Adresse
138	Agence Boghni	Cité 18 logements Boghni
144	Agence Tizirt	Cité 192 logements B1 Tizirt
145	Agence Freha	Cité 18 logements 15012 Freha
147	Pôle commercial Djurdjura	Axe Nouveau lycée
151	Pôle commercial Azazga	Rue Belkacem Hanafi Azazga
160	Agence Nouvelle ville	Cité 145 logements EPLF
161	Agence Ain El Hammam	Tachekirth
163	Agence Draa Ben Khedda	Cité 22 logements Fathi DBK
171	Agence Si Abdellah	Rue capitaine Si Abdellah TO
183	Agence Draa El Mizan	16 logements LSP DEM
162	Agence Bouzguene	Centre de Bouzguene

Source : Documentation BDL¹

2. Les missions et objectifs de la BDL

La BDL a pour objectif de financer les professions libérales, des particuliers qui présentent des perspectives prometteuses de rentabilité à moyen terme. On la trouve aussi dans l'encadrement des micro-entreprises, des start-ups qui sont des entreprises innovantes doté d'un bon potentiel.

Parmi les missions de la BDL, Participer au développement de l'économie nationale et en particulier à la relance des investissements des PME tous secteurs confondus.

Les divers types de crédits offerts par la BDL (Banque de Développement Local) à ses clients, incluant les ménages et les entreprises, pour répondre à leurs besoins financiers croissants.

Le premier type de crédit abordé est le crédit d'investissement, destiné à soutenir la création, l'expansion ou le renouvellement des moyens de production pour les petites et grandes entreprises, ainsi que tout projet d'investissement. Sa durée maximale est de douze ans, alignée généralement sur la durée de vie économique des biens financés et les capacités de remboursement du projet.

Ensuite, le crédit d'exploitation, avec une durée maximale de remboursement de douze mois, destiné à financer les actifs circulants des entreprises pendant leur cycle d'exploitation, tels que les stocks et les créances clients.

¹ Document de la BDL.

Le crédit à la promotion immobilière est également présenté, offrant un taux d'intérêt fixe de 6 % et visant à financer les opérations de promotion immobilière destinées à la vente ou à la location.

La BDL propose également un crédit micro-entreprise, en partenariat avec L'ANADE, L'ANGEM et la CNAC, offrant un soutien financier et une assistance tout au long du projet pour les entrepreneurs, avec des formules flexibles et attractives.

Le crédit immobilier est destiné à financer l'achat, la construction, l'extension ou l'aménagement de logements individuels, en réponse aux besoins du marché immobilier.¹

Le financement de l'habitat en accompagnement des promoteurs, mais également les acquéreurs de logements.

2.1 Organisation de la Banque de développement local :

L'organigramme, en tant que représentation visuelle de la structure organisationnelle de la BDL, est conçu de manière à intégrer les différentes composantes essentielles pour son fonctionnement fluide. Il se compose ainsi de trois éléments clés : les structures centrales, les directions régionales et les groupes d'exploitation. Les structures centrales sont généralement le cœur de l'organisation, où les décisions stratégiques sont prises et les politiques sont formulées. Elles représentent souvent les niveaux supérieurs de gestion et peuvent inclure des départements tels que la direction générale, les finances et les ressources humaines.

Les directions régionales, quant à elles, sont responsables de la mise en œuvre des décisions stratégiques au niveau local ou régional. Elles assurent la coordination des opérations dans des zones géographiques spécifiques, en tenant compte des particularités et des besoins locaux.

Enfin, les groupes d'exploitation sont chargés de la réalisation des activités opérationnelles quotidiennes de la banque.

Ces différentes entités entretiennent des relations à la fois hiérarchiques et fonctionnelles entre elles. Les relations hiérarchiques se reflètent dans la structure de reporting, où chaque niveau est responsable de rendre compte à celui qui est au-dessus de lui. Les relations fonctionnelles se traduisent par la collaboration et la coordination entre les différents départements ou divisions pour atteindre les objectifs organisationnels communs.

Ensemble, ces éléments contribuent à coordonner efficacement la répartition de toutes les tâches au sein de la banque, garantissant ainsi son bon fonctionnement et son développement harmonieux.

La direction générale de la BDL est constituée d'un conseil d'administration, et d'un président directeur général et de trois adjoints.

¹- Entretien avec le personnel de la BDL.

2.1.1 Les directions centrales

Les directions centrales occupent une position de subordination directe vis-à-vis de la direction générale, qui est nommée par le conseil d'administration en tant qu'instance décisionnelle suprême de la banque. Leur mission principale est d'assurer la mise en œuvre des orientations stratégiques définies par la direction générale. À cet égard, elles sont chargées de plusieurs responsabilités clés.

Premièrement, elles ont pour tâche de concevoir les structures du réseau organisationnel de la banque. Cela comprend la conception et la mise en place des organigrammes, des chaînes de commandement et des systèmes de communication interne, qui garantissent une organisation efficace et cohérente des activités de l'entité.

Ensuite, les directions centrales sont responsables de soutenir les différentes unités opérationnelles de la banque.

Enfin, les directions centrales exercent un rôle de contrôle sur les structures du réseau. Elles veillent à ce que les politiques, les procédures et les normes établies par la direction générale soient respectées dans l'ensemble de l'organisation. Elles effectuent également des évaluations régulières pour mesurer les performances et identifier les domaines nécessitant des ajustements ou des améliorations.

2.1.2 Les directions du groupe d'exploitation

La direction de groupe d'exploitation joue un rôle crucial dans la structure organisationnelle en se positionnant entre les agences opérationnelles sur le terrain et les directions centrales au sommet de la hiérarchie. Cette position intermédiaire lui confère plusieurs responsabilités et fonctions clés.

La direction de groupe d'exploitation est chargée de servir de lien entre les agences locales ou régionales et les niveaux décisionnels supérieurs représentés par les directions centrales. Elle assure ainsi la transmission efficace des informations, des directives et des stratégies de la banque, tout en prenant en compte les réalités opérationnelles spécifiques de chaque agence.

2.2 Organisation de la DGE :

2.2.1 Les objectifs de la DGE :

La direction de groupe d'exploitation a pour objectifs de :¹

La Direction de groupe d'exploitation occupe une place centrale dans la stratégie opérationnelle et stratégique de la banque, assurant ainsi son bon fonctionnement global. Ses missions sont variées et cruciales pour garantir la cohérence et l'efficacité des activités bancaires quotidiennes, offrant ainsi une expérience client homogène et de qualité.

¹- Documentation de la BDL.

Premièrement, la direction a pour objectif d'organiser, coordonner et superviser les activités des agences affiliées ainsi que celles de la caisse principale. Cette coordination vise à assurer une exécution harmonieuse des opérations bancaires, garantissant ainsi la satisfaction de la clientèle.

De plus, elle est responsable de l'élaboration de la politique commerciale de la banque, ce qui implique la définition des orientations stratégiques en matière de produits et de services, ainsi que la mise en œuvre de stratégies de vente et de marketing alignées sur les objectifs généraux de l'entreprise.

Un aspect essentiel de son mandat est la gestion rigoureuse de la trésorerie des agences affiliées, englobant la surveillance des flux financiers, la gestion des liquidités et des investissements, ainsi que la mise en place de mesures visant à minimiser les risques associés à la gestion de la trésorerie.

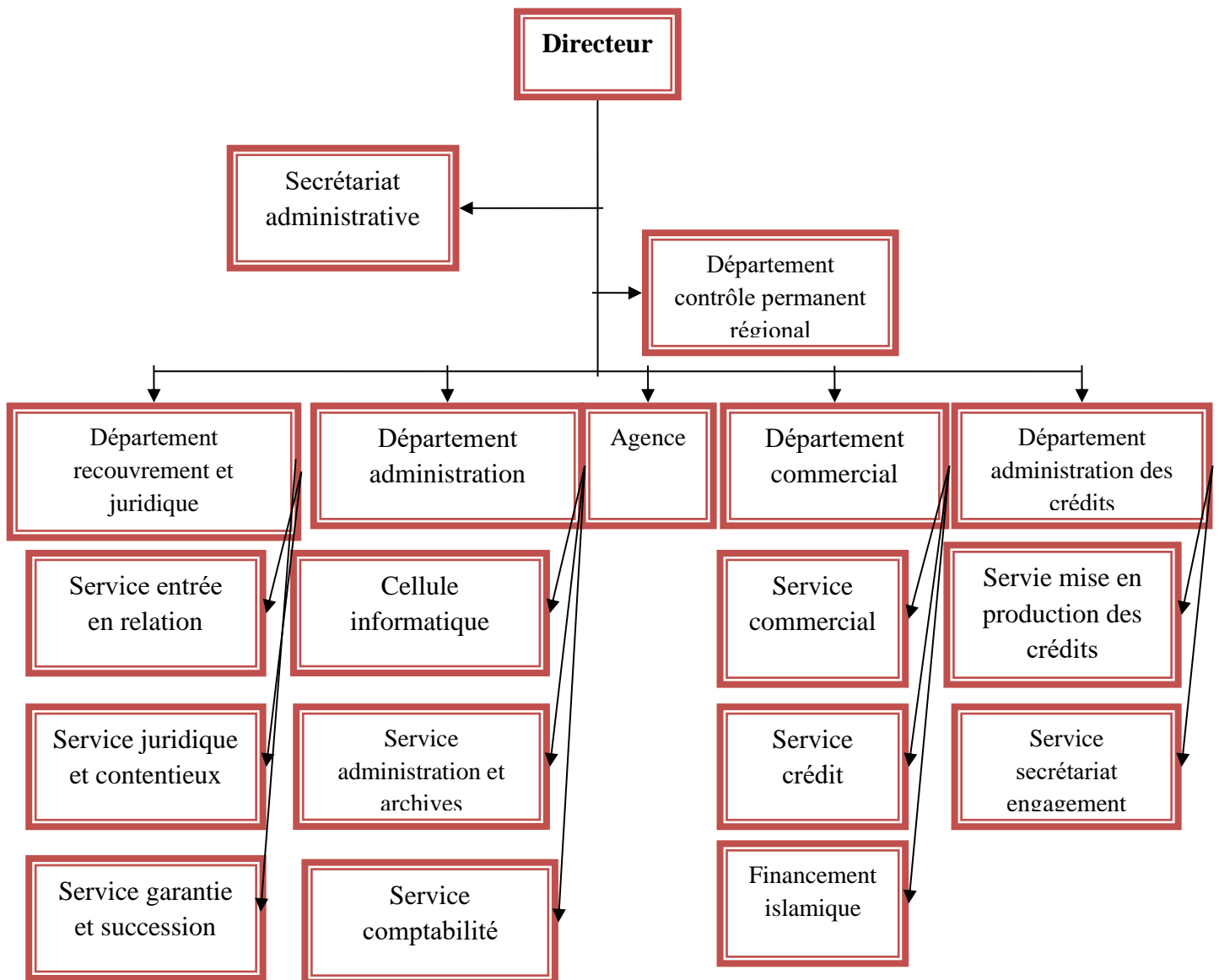
De même, la direction examine attentivement les demandes de crédit de la clientèle, sélectionnant et évaluant les entreprises candidates, afin d'assurer la viabilité et la pérennité des crédits octroyés tout en limitant les risques pour la banque.

Enfin, la direction exerce un contrôle continu à distance sur les agences affiliées, surveillant étroitement la transmission des données comptables pour détecter promptement toute anomalie ou irrégularité, garantissant ainsi la transparence et l'intégrité des opérations financières de la banque.¹

¹ Document de la BDL Op cit.

2.2.2 L'organigramme de la direction régionale de Tizi Ouzou :

Figure 6 : Organigramme de la direction régionale TO



Source : Document de la BDL

2.2.3 Les objectifs du département de la gestion administrative et du service juridique et contentieux

Le Secrétariat Administratif a pour responsabilités principales :¹

- Organiser et gérer l'agenda de la Direction.
- Assurer l'enregistrement et le classement du courrier entrant et sortant.
- Maintenir de manière chronologique les registres dédiés aux décisions, notes et circulaires.
- Gérer les dossiers administratifs du personnel sous la direction.
- Coordonner les mouvements et la mobilité du personnel en collaboration avec le service des Ressources Humaines (recrutement, mutations, congés).
- Recevoir et suivre, en liaison avec les Ressources Humaines, les demandes de prestations sociales pour le personnel.
- Gérer les ressources matérielles de la structure.
- Organiser les déplacements professionnels sur le plan administratif (émission des ordres de mission, mise à disposition des moyens de transport).
- Maintenir à jour les registres conformes aux exigences légales et réglementaires.
- Suivre la gestion des commandes, des stocks et des fournitures.
- Assurer le suivi du budget alloué à la Direction.

2.2.4 Le service juridique et contentieux

Le service juridique et contentieux a pour objectifs de :²

- Gestion des engagements contentieux : L'équipe est chargée de gérer tous les engagements litigieux ou contentieux des agences. Cela inclut l'examen des informations fournies par le service du secrétariat des engagements du département exploitation, qui transmet périodiquement des états récapitulatifs des situations en cours. Cette gestion implique de suivre de près l'évolution des litiges et de prendre les mesures nécessaires pour les résoudre.
- Assistance dans le règlement des créances : L'équipe fournit un soutien aux agences dans le processus de règlement des créances. Cela peut inclure des conseils sur les différentes options de règlement disponibles, l'élaboration de stratégies pour résoudre les litiges de manière efficace et la coordination avec les autres départements ou services concernés.
- Gestion des procédures judiciaires : Lorsque le recouvrement des créances nécessite une action en justice, l'équipe prend en charge ces procédures au nom de l'agence. Cela peut impliquer de préparer la documentation nécessaire, de coordonner avec les avocats ou les représentants légaux, et de représenter l'agence devant les tribunaux.
- Vérification des garanties : Avant d'engager des procédures ou de conclure des accords de règlement, l'équipe vérifie la conformité des garanties fournies par les débiteurs. Cela garantit que l'agence est adéquatement protégée en cas de défaut de paiement ou de litige ultérieur.
- Gestion des actes de garantie et des actifs financiers : L'équipe est également responsable de l'archivage et de la gestion des documents relatifs aux garanties fournies par la clientèle. Cela

¹- Documentation de la BDL.

²- IBID.

inclut la tenue à jour des registres, la sécurisation des documents et la gestion des actifs financiers remis en garantie.

- Gestion des conflits liés aux relations de travail : En plus des engagements financiers, l'équipe est chargée de gérer les conflits ou les litiges liés aux relations de travail. Cela peut inclure la médiation entre les employés et l'employeur, la résolution de différends et la mise en œuvre de mesures disciplinaires si nécessaire.

Section 2 : La gestion des crédits d'exploitation pendant la crise sanitaire COVID-19

Les banques ont dû adapter leurs processus d'octroi de crédit pour répondre aux défis économiques posés par la crise sanitaire.

1. Les décrets exécutifs imposés par le gouvernement Algérien pour les institutions publiques

Pendant la pandémie, le gouvernement Algérien a réagi à travers le journal officiel par des décrets exécutif pour faire face à cette crise sanitaire, parmi ces décrets on retrouve :

Le décret exécutif n 20-70 du 24 mars 2020 fixant des mesures complémentaires de prévention et de lutte contre la propagation du Coronavirus (COVID-19) :

Le présent décret a pour objet de fixer des mesures complémentaires de prévention et de lutte contre la propagation de la pandémie du Coronavirus (COVID-19). Ces mesures complémentaires visent la mise en place de dispositifs de confinement, de restriction de la circulation, d'encadrement des activités de commerce et d'approvisionnement des citoyens, de règles de distanciation ainsi que les modalités de mobilisation citoyenne dans l'effort national de prévention et de lutte contre la propagation de la pandémie du Coronavirus (COVID-19).¹

Il est instauré, dans les wilayas et/ou les communes déclarées par l'autorité sanitaire nationale, comme foyers de l'épidémie du Coronavirus (COVID-19), un dispositif de confinement à domicile. Le confinement à domicile concerne toute personne se trouvant sur le territoire de la wilaya et/ou de la commune concernée.²

Les activités exclues de l'application de la mesure de fermeture visée à l'article 11 ci-dessus, doivent être maintenues durant la période considérée. Les établissements et les secteurs d'activités assurant les services publics de base, notamment en matière d'hygiène publique, d'alimentation en eau, en électricité et gaz et en télécommunications, les agences postales, bancaires et d'assurance, sont tenus de maintenir leurs activités. L'obligation du maintien de l'activité concerne également :³

- Les établissements de santé privés, y compris les cabinets médicaux, les laboratoires d'analyse et centres d'imagerie médicale.
- Les activités liées aux produits pharmaceutiques et aux dispositifs médicaux.
- Les établissements de distribution de carburant et produits d'énergie.

¹- Article n 1, correspondant au 24 mars 2020 fixant des mesures complémentaires de prévention et de Lutte contre la propagation du Coronavirus (COVID-19), du JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 16.

²- Article n 2, correspondant au 24 mars 2020 fixant des mesures complémentaires de prévention et de Lutte contre la propagation du Coronavirus (COVID-19) du JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 16.

³- Article n 12, correspondant au 24 mars 2020 fixant des mesures complémentaires de prévention et de Lutte contre la propagation du Coronavirus (COVID-19) du JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 16.

- Les activités revêtant un caractère vital, y compris les marchés de gros.

En effet, il est stipulé que « Les mesures prévues par l'article 6 du décret exécutif n20-69 du 21 Mars 2020, relatives à la mise en congé de 50%, au moins des personnels des institutions et administrations publiques ». ¹

On retrouve également le décret exécutif n 20-239 du 31 août 2020, fixant les modalités de maintien à titre exceptionnel, par le trésor public de la bonification du taux d'intérêt des crédits d'investissement, d'exploitation et immobilier accordés par la banque en faveur des entreprises et particulier en difficultés à cause de la pandémie.

Nous portons à votre connaissance que le trésor public continue à prendre en charge la bonification des taux d'intérêt des crédits accordés par les banques qui ont fait l'objet de rééchelonnement ou de report de paiement des échéances. ²

Les échéances à partir du 1^{er} Mars 2020, y compris les échéances pour les crédits qui seront en dépassement de la durée contractuelle suite au rééchelonnement.

Les crédits ayant déjà fait l'objet de rééchelonnement, et pour lesquels des échéances ne sont pas honorées à la date du 1^{er} Mars 2020 et postérieurement ³.

Les concernés par les dispositions du présent décret :

- Entreprises pour le financement des projets d'investissement
- Promoteurs immobiliers participant à la réalisation des programmes publics de logements.
- Particulier pour l'acquisition d'un logement collectif, la construction d'un logement rural, ainsi que d'un logement individuel réalisé sous forme groupés dans des zones définies des wilayas du sud.
- Jeunes promoteurs.
- Bénéficiaires du microcrédit.
- Chômeurs promoteurs âgés de trente 30 à cinquante 50 ans.
- Agriculteurs, éleveurs et petits exploitants.
- Bénéficiaires des crédits agricoles et agroalimentaires à court, moyen et long terme.
- Bénéficiaire des crédits de campagne, d'exploitation et d'investissement à consentir aux activités de la pêche et de l'aquaculture.

¹- Documentation de la BDL.

²- Article n 1, n 2, correspondant au 31 août 2020 fixant les modalités de maintien, à titre exceptionnel, par le Trésor public, de la bonification du taux d'intérêt des crédits accordés par les banques et établissements financiers en faveur des entreprises et particuliers en difficultés à cause de la pandémie du Coronavirus (COVID-19), du JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 52.

³- Documentation de la BDL.

2. Les décisions prises par la Banque d'Algérie pour l'ensemble des banques dans la gestion des crédits

Dans un mémorandum des mesures de sauvegarde de l'économie afin d'accompagner la clientèle de la banque impactée par la crise sanitaire, ces mesures portent sur :

- Le report ou le renouvellement des échéances de crédit d'investissement et d'exploitation.
- La consolidation des impayés
- La prorogation des dates limites d'utilisation des crédits ainsi que des différés de paiement.
- L'annulation des pénalités de retards des créances exigibles.

Sont exclus du présent dispositif les clients dont les créances sont compromises ultérieurement à la survenance de cette crise sanitaire.

3. Mémorandum pour la mise en œuvre des mesures de prise en charge des entreprises touchées par la situation sanitaire

3.1 Crédits d'investissement et d'exploitation

Pour les crédits d'investissement, il est prévu de permettre le report des échéances jusqu'à une durée maximale de 7 mois, avec une date butoir fixée au 30 septembre 2020. Pour bénéficier de cette mesure, le client devra fournir plusieurs documents, notamment une demande de report d'échéance dûment motivée, une demande de maintien de la bonification du Trésor public, ainsi qu'un dossier justificatif du report.

En ce qui concerne les crédits d'exploitation, ces derniers sont également éligibles au report des échéances, pouvant s'étendre jusqu'à 7 mois. Les clients concernés devront suivre la même procédure et fournir les mêmes documents que pour les crédits d'investissement afin de bénéficier de cette possibilité de report.¹

3.2 Impayés non traités au 01/03/2020

Les impayés non traités seront examinés au cas par cas et pourront faire l'objet d'un rééchelonnement ou d'une consolidation. Ces mesures s'accompagnent de délais flexibles allant jusqu'à 36 mois pour les investissements et 18 mois pour les opérations d'exploitation.

Pour les investissements, le rééchelonnement prendra la forme d'un compte mobilisable temporairement consolidé, avec un différé de paiement à déterminer en accord avec le client. De même, pour les opérations d'exploitation, il sera possible de mettre en place un découvert mobilisable, dont le remboursement s'effectuera sur une période déterminée en fonction des besoins convenus avec le client.

Dans tous les cas, le client devra signer une convention de consolidation comportant une mention obligatoire spécifiant le caractère exceptionnel du traitement accordé en faveur des

¹- Mémorandum, document de la BDL.

entreprises en difficulté suite à la pandémie de Covid-19. Cette mention vise à formaliser l'engagement des parties et à clarifier le contexte particulier dans lequel ces mesures sont prises.¹

Le client devra fournir :

- Une demande motivée.
- Un dossier justificatif.

3.3 Les pénalités de retard et le maintien des crédits d'exploitation

Pour les crédits arrivés à échéance au 1er mars 2020 ou postérieurement, il est décidé d'annuler les pénalités de retard. Cette mesure vise à atténuer les charges financières pour les emprunteurs affectés par les conséquences de la pandémie.

Pour le maintien des crédits d'exploitation, il est impératif de renouveler les lignes de crédit d'exploitation, quels que soient leurs types. En cas de besoin, des financements supplémentaires peuvent être mis en place, avec une durée pouvant aller jusqu'à 18 mois. Cependant, cette démarche requiert la présentation par le client d'une demande de prorogation d'échéance accompagnée d'un dossier justificatif. Cette procédure permet de s'assurer de la nécessité et de la justification des financements supplémentaires accordés.

3.4 Actualisation des garanties et les opérations du commerce extérieur

En raison des difficultés rencontrées, notamment pour effectuer les formalités d'enregistrement des garanties, il est décidé de différer l'actualisation des sûretés pour une période de 7 mois. Afin de bénéficier de ce report, le client devra procéder à la signature des actes de garantie et s'engager par écrit ou enregistrer cet engagement conformément aux procédures établies.

Pour les opérations de commerce extérieur :

Une dispense de l'obligation de différé de paiement, initialement prévue de 9 à 12 mois, est accordée pour les importations d'équipements médicaux, de produits pharmaceutiques ainsi que les produits agroalimentaires. Cette mesure vise à faciliter l'approvisionnement en biens essentiels, compte tenu de la situation sanitaire.²

3.5 Autres dispositions

La banque peut accompagner ses clients par des besoins complémentaires, lorsque le besoin consenti se justifie. En revanche, les dossiers en recouvrement judiciaire ne peuvent bénéficier de ce dispositif de traitement.

Les dispositifs aidés (ANADE, CNAC, ANGEM) sont également éligibles au dispositif en question.

¹- IBID.

²- Document de la BDL, Op cit.

Concernant les particuliers, ils bénéficient, sur présentation d'une demande, des dispositions suivantes :¹

- Rééchelonnement des échéances tombées au 31 Mars et ultérieurement sur la durée restante du crédit.
- Prolongation des différés de 6 mois.
- Annulation des pénalités de retard des crédits arrivés à échéance depuis le 31 Mars 2020 et postérieurement.
- Une suspension temporaire du remboursement des échéances.

4. Cas de rééchelonnement de crédit d'un client domicilié à la BDL pendant la crise sanitaire

Dans le cas présent, nous aborderons la procédure de consolidation, également connue sous le nom de rééchelonnement d'un crédit.

Le rééchelonnement d'un crédit, implique la renégociation du contrat entre le créancier et le débiteur afin de créer un nouveau plan de remboursement qui convient mieux à la situation financière de l'entreprise.

En raison de difficultés de trésorerie dues à une baisse d'activité pendant la pandémie, le client est incapable de respecter ses engagements envers son créancier. Cependant, le créancier peut bénéficier du dispositif mis en place par la BDL pour soutenir ces entreprises en cette période exceptionnelle.

Ce client a choisi d'opter pour un rééchelonnement de son paiement en retard, acceptant ainsi les diverses modifications et avantages, notamment la suppression des pénalités de retard résultant de cette démarche.

Le client « x », domicilié à la BDL depuis 2015 envoie une demande dont l'objet est :

- Rééchelonnement de la créance sur une durée de sept 7 ans dont deux 2 ans de différés.
- Une consolidation d'un montant global de 1 849 645 244.82 DA

Vu que le crédit suit les décrets exécutifs, (le crédit est arrivé à échéance en 2020), il est automatiquement accepté après une étude du dossier effectuer par la banque et le comité de recouvrement.

Le comité de recouvrement décide de maintenir la position du client sur le marché national, et sont favorables pour la consolidation d'un montant global de 1 849 645 244.82 DA sur une durée de 7 ans dont 12 mois de différé détaillé comme suit :

- Impayé crédit d'exploitation : 479 297 673.32 DA
- Impayé crédit d'investissement : 100 507 829.72 DA
- Encours crédit d'investissement :1 139 563 268.64 DA
- Pénalité de retard : 86 276 473.14 DA
- Apport initial CNAS : 23 000 000 DA
- Apport initial impôts : 21 000 000 DA

¹- IBID.

5. Cas d'une demande de rééchelonnement en temps normal

Toujours le même client « x », le 18 Mars 2024 sa situation d'engagement est comme suit :

- Compte courant : - 85 002 261 DA
- Impayés CMT : 50 253 914 DA
- Impayés CMT rééchelonné : 50 253 914 DA
- Impayés intérêts : 57 578 763 DA
- Pénalités de retards : 30 662 141 DA

Objet de la demande :

- Un financement de 44 000 000 DA, pour régulariser la situation fiscal et parafiscal (CNAS).
- Rééchelonnement de la créance sur une durée déterminé.
- Proposition d'un autre bien en hypothèque.

Après une étude de la demande et une analyse des états financiers de cette société, qui présente un compte de résultat négatif on retrouve la décision de la banque ci-dessous.

Décision :

Après examen du dossier de la relation client « x », le comité de recouvrement des créances, réuni en date du 20 Mars 2024 a décidé ce qui suit :

- Accorder au client un délai jusqu'au 30 Avril 2024 (date d'expiration de l'autorisation de crédit) pour compléter le versement de 80 MDA sur les 160 MDA, représentant les agios et pénalités de retard qu'il devait régler, au préalable.
- A défaut, la créance sera transférée immédiatement au chapitre contentieux, avec l'engagement de la procédure de recouvrement forcé.

Ce qui signifie que la banque a décliné la demande du client « x » et lui a accordé un délai pour régler ces dettes, sinon il subira la procédure de recouvrement forcé.

Remarque : On remarque que le client « x » en 2020 a pu profiter des rééchelonnements de crédits, alors qu'en 2024 le même client fait recours au rééchelonnement auprès de la banque, mais cette fois ci la banque refuse sa demande à cause de sa situation comptable, et de plus il n'est plus couvert par les décrets de la crise sanitaire.

6. Le chapitre contentieux et procédures de recouvrement

Lorsque le client n'arrive pas ou ne veut pas régler ses engagements, plusieurs procédures sont mises en place par le service contentieux et judiciaire.

6.1 L'arrangement à l'amiable

La direction d'étude juridique a entrepris des démarches auprès du débiteur dans le but de parvenir à une récupération amiable de la créance. Pour ce faire, le service devra suivre un processus en plusieurs étapes.

Tout d'abord, une relance téléphonique sera effectuée. En cas de non-réponse du client, une première mise en demeure sera envoyée.

Si le client ne se manifeste toujours pas après un délai, une deuxième mise en demeure sera envoyée six mois après la première. Si malgré cela le client ne répond toujours pas, une troisième mise en demeure sera envoyée par le biais d'un huissier de justice.

6.2 Procédures de recouvrement judiciaire (recouvrement forcé)

Après que la créance a été transférée au compte contentieux, la banque passe à la phase de mise en jeu des garanties en saisissant les biens nantis jusqu'à concurrence de la dette. Ensuite, le dossier est transmis à l'avocat de la banque, qui dépose une requête auprès du tribunal en y joignant plusieurs documents : les mises en demeure, les saisies arrêts, le tableau d'amortissement, l'autorisation de crédit, ainsi que l'avis de passage. L'objectif est d'obtenir une ordonnance de saisie permettant de mettre en jeu les garanties en question et de procéder à la vente aux enchères des biens concernés.

Remarque :

Pendant la pandémie les accords de crédits ont été gelés, tandis que les phases qu'on été traiter durant la pandémie c'est plus la gestion de crédits d'exploitation en phase de déblocage et de recouvrement.

Section 3 : Analyse comparative de nombre de comptes actifs et de déposants 2019-2022

Dans cette section nous allons faire une comparaison des comptes actifs, des déposants et des emprunteurs entre 2019 et 2022, afin d'éclaircir beaucoup plus notre sujet et en tirer une conclusion qui pourrait nous expliquer l'impact de la crise sur la banque.

A. Nombre de compte actif, déposant et emprunteurs 2019-2022

Dans cette dernière section, nous allons analyser et expliquer les statistiques de la banque, en s'appuyant sur les données de la banque d'Algérie

1. Nombre de comptes actifs

Tableau 9 : Nombre de comptes actifs

	2019	2020	2021	2022
Personnes morales	20 116	22 141	22 939	29 618
Personnes physiques	4 916 796	4 082 886	4 176 992	4 493 542

Source : Banque d'Algérie, disponible sur <https://www.bank-of-algeria.dz/nombre-comptes-actifs/> (consulté le 26/04/2024).

Interprétation :

Entre 2019 et 2022, on a constaté une baisse du nombre de comptes actifs en banque détenus par les personnes physiques en 2020, suivie d'une légère reprise de 2021 à 2022. Cette variation peut être expliquée par divers facteurs, qu'ils soient économiques, sociaux ou même sanitaires. En 2020, l'impact de la pandémie de COVID-19 a été profondément ressenti à l'échelle mondiale. Les mesures de confinement, la perte d'emplois et les incertitudes économiques ont pu conduire à une diminution du nombre de comptes actifs détenus par les personnes physiques. De nombreux individus ont peut-être été contraints de fermer ou de réduire l'utilisation de leurs comptes bancaires en raison de difficultés financières.

Cependant, à mesure que l'économie a commencé à se redresser et que les mesures de soutien ont été mises en place, une reprise légère mais constante a été observée à partir de 2021. Cette reprise peut refléter une certaine stabilité retrouvée dans le contexte économique, ainsi qu'une adaptation des individus aux nouvelles réalités financières et aux services bancaires en ligne.

2. Nombre d'emprunteurs

Tableau 10 : Nombre d'emprunteurs

	2019	2020	2021	2022
Administrations publiques	878 629	891 063	905 949	899 741
Ménages	66	61	62	131

Source : Banque d'Algérie, disponible sur <https://www.bank-of-algeria.dz/nombre-emprunteurs/> (consulté le 26/04/2024).

Interprétation

La période allant de 2019 à 2022 a été marquée par une évolution du nombre d'emprunteurs parmi les administrations publiques. Entre 2019 et 2021, une tendance à la hausse a été observée, indiquant une augmentation du nombre d'administrations publiques recourant à des emprunts. Cette augmentation peut être la conséquence de divers facteurs, tels que les besoins croissants en financement pour des projets d'infrastructures, des programmes sociaux ou des mesures économiques.

En 2022, cette tendance à la hausse s'est stabilisée. Le nombre d'emprunteurs parmi les administrations publiques a atteint un seuil, indiquant une période de stabilité relative dans les activités d'emprunt de ces entités. Cette stabilité peut résulter d'une multitude de facteurs, y compris une planification financière plus prudente, une utilisation plus efficace des fonds existants.

3. Nombre de déposants

Tableau 11 Nombre de déposants

	2019	2020	2021	2022
Nombre de déposant	22 629 700	23 613 552	24 714 867	27 039 740

Source : Banque d'Algérie, disponible sur <https://www.bank-of-algeria.dz/nombre-emprunteurs/> (consulté le 26/04/2024).

Interprétation

L'augmentation du nombre de déposants dans les banques entre 2019 et 2022 peut être largement attribuée à l'impact de la crise sanitaire. La pandémie de COVID-19 a généré une grande incertitude économique et sociale, poussant de nombreux individus à rechercher des options de sécurité financière.

En réponse à cette crise, de nombreux déposants ont été incités à mettre leurs fonds dans des institutions financières, percevant les banques comme des refuges stables pour leurs économies.

Les fluctuations des marchés financiers et la volatilité des investissements traditionnels ont renforcé cette perception, incitant davantage de personnes à opter pour des solutions de dépôt plus sûres.

4. Nombre de distributeurs automatiques des billets

Tableau 12 : Nombre de distributeurs des billets

	2019	2020	2021	2022
Nombre de DAB	1404	1407	1409	1920

Source : Banque d'Algérie, disponible sur <https://www.bank-of-algeria.dz/nombre-dab-gab/> (consulté le 26/04/2024).

Interprétation

Cette croissance peut être expliquée par plusieurs facteurs, les institutions financières peuvent avoir alloué des investissements à l'installation de nouveaux distributeurs automatiques de billets afin de satisfaire une demande en augmentation de la part des clients et d'élargir leur empreinte géographique. De plus, l'évolution des comportements de consommation, marquée par une préférence croissante pour les transactions électroniques et les retraits d'espèces, aurait pu inciter les banques à accroître le nombre de DAB disponibles pour répondre à ces besoins spécifiques. La réaction proactive des institutions financières résulte de plusieurs facteurs liés à la pandémie.

Ainsi, les mesures de distanciation sociale et les restrictions de déplacement ont encouragé les consommateurs à réduire leurs visites en personne aux agences bancaires, ce qui a favorisé l'utilisation des distributeurs automatiques de billets (DAB) pour effectuer des opérations bancaires courantes comme les retraits d'espèces.

B. Facilitation de l'approvisionnement des produits pharmaceutiques et dispositifs médicaux

Une liste exhaustive des matières premières et des intrants essentiels à la fabrication des dispositifs médicaux utilisés dans la lutte contre la pandémie de coronavirus a été établie par l'Agence Nationale des Produits Pharmaceutiques.

Cette liste a été soigneusement validée par les services du Ministère de l'Industrie Pharmaceutique. Cette initiative s'inscrit dans le cadre de l'application du décret exécutif n° 21-213 du 20 mai 2021, qui vise à mettre en place des mesures exceptionnelles pour faciliter l'approvisionnement du marché national en produits pharmaceutiques, en dispositifs médicaux et en équipements nécessaires à la riposte contre la pandémie.

La liste des produits pharmaceutiques, des dispositifs médicaux, des équipements de détection, ainsi que des accessoires et des pièces de rechange de ces équipements, importés ou acquis localement, établie par les services concernés du ministère chargé de la santé, est validée par le comité scientifique de suivi de l'évolution de la pandémie du Coronavirus (COVID-19) créé

au niveau de ce ministère, qui la transmet aux services compétents du ministère chargé de l'industrie pharmaceutique.¹

Les opérateurs non agréés peuvent, dans des circonstances exceptionnelles, obtenir l'autorisation des services compétents du ministère de la Santé pour importer des dispositifs médicaux nécessaires à la protection individuelle de leurs employés ou à la désinfection de leurs lieux de travail.

La liste des produits concernés par cette mesure doit être établie par les services du ministère de la Santé et validée par le comité scientifique de suivi de l'évolution de la pandémie de Coronavirus (COVID-19) créé à cet effet.

En ce qui concerne les produits pharmaceutiques destinés à la prise en charge des patients atteints du Coronavirus, ils peuvent être utilisés sous le régime de l'autorisation temporaire d'utilisation conformément aux dispositions de la loi n° 18-11 relative à la santé.

L'évaluation de la qualité et des prix des produits pharmaceutiques et des dispositifs médicaux relève de la compétence du ministère de la Santé, qui se base sur les dossiers soumis par les opérateurs ainsi que sur les prix internationaux au moment de la commande.

Selon ce texte, les opérateurs autorisés à importer des produits pharmaceutiques et des dispositifs médicaux sont dispensés des exigences techniques d'importation prévues par la réglementation en vigueur.

Les produits pharmaceutiques et les dispositifs médicaux destinés à la lutte contre la pandémie bénéficient également de procédures douanières simplifiées et ne sont pas soumis à l'interdiction d'importation.

Il est important de noter que les dispositions de ce décret sont temporaires et prendront fin dès que la pandémie de Coronavirus (COVID-19) sera officiellement déclarée terminée.

1. Évaluation de la qualité et des prix des produits pharmaceutiques et des dispositifs médicaux

La mission d'évaluation de la qualité et des prix des produits pharmaceutiques et des dispositifs médicaux est une responsabilité confiée au ministère de la Santé. Dans le cadre de cette mission, le ministère analyse attentivement les dossiers fournis par les opérateurs. Ces dossiers contiennent des informations exhaustives sur la qualité des produits ainsi que sur leur conformité aux normes de sécurité et d'efficacité requises.

En outre, le ministère prend en considération les prix pratiqués sur le marché international au moment de la passation de commande de ces produits. Cette évaluation rigoureuse vise à garantir que les produits importés répondent aux exigences de qualité établies et que leurs prix demeurent raisonnables et compétitifs par rapport aux normes internationales.

¹- Article n5, correspondant au 20 mai 2021, relatif aux mesures exceptionnelles destinées à la Facilitation de l'approvisionnement du marché national en produits pharmaceutiques, du JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 40.

Cette approche garantit non seulement la sécurité et l'efficacité des produits pharmaceutiques et des dispositifs médicaux utilisés dans le pays, mais elle assure également que les ressources financières sont utilisées de manière optimale pour l'acquisition de ces produits essentiels.

C. Les projets favorisés par la banque central en période Covid-19

Pour la survie et la continuité de l'économie, les banques ont eu la responsabilité d'investir dans des projets spécifiques pour la protection de la population et réduire les risques de futures épidémies, cette responsabilité a été imposé par la tutelle de la banque central.

Durant la période de la pandémie, il s'est avéré crucial que les nations mettent en œuvre des investissements substantiels et de qualité dans le domaine de la santé. Toutefois, cette nécessité ne se limite pas uniquement à la santé. Il est également impératif de canaliser des ressources vers d'autres secteurs clés pour l'avenir durable de nos sociétés. Cela inclut le développement et la modernisation des infrastructures, ainsi que l'adoption de technologies respectueuses de l'environnement, telles que les énergies renouvelables comme l'énergie éolienne et solaire. En parallèle, il est essentiel de persévérer dans la poursuite des objectifs de développement durable, comme l'amélioration de l'éducation, l'accès généralisé à l'eau potable et la mise en place de systèmes d'assainissement efficaces. Ces investissements holistiques ne sont pas seulement nécessaires pour répondre aux défis immédiats posés par la pandémie, mais également pour bâtir des sociétés plus résilientes, inclusives et durables pour l'avenir. En investissant de manière stratégique dans ces domaines, les pays peuvent non seulement renforcer leur capacité à faire face aux crises futures, mais aussi créer des bases solides pour une prospérité et un bien-être à long terme pour leurs citoyens.¹

Voici quelques exemples de projets qui ont été privilégiés :

1. Soutien aux PME et aux entreprises locales :

Les banques ont réagi à l'impact économique dévastateur de la pandémie en mettant en œuvre des mesures spécifiques pour soutenir les petites et moyennes entreprises (PME) qui ont été durement touchées. Ces initiatives comprennent la création de programmes de prêts et de garanties conçus pour alléger les difficultés financières auxquelles les PME sont confrontées en raison des fermetures et des perturbations économiques. Ces programmes sont souvent conçus pour offrir des conditions avantageuses aux emprunteurs. Cela peut se traduire par des taux d'intérêt réduits, des frais de dossier réduits, voire l'absence de garanties requises dans certains cas. De plus, les banques ont été flexibles en proposant des reports de remboursement pour les entreprises qui rencontrent des difficultés temporaires de trésorerie en raison de la crise.

Les programmes de soutien financier mis en place par les banques ne se limitent pas seulement aux prêts. Ils peuvent également inclure des conseils financiers et des ressources pour

¹- V.Gaspar, W.Raphaël Iamm, M.Raissi, « **Des politiques budgétaires pour favoriser la reprise après la COVID-19** », 2020, disponible sur : <https://www.imf.org/fr/Blogs/Articles/2020/05/06/blog-fiscal-policies-for-the-recovery-from-covid-19> (consulté le 09/05/2024).

aider les entreprises à naviguer dans cette période difficile, ainsi que des programmes de formation pour renforcer leurs compétences en gestion financière et leur résilience opérationnelle.¹

2. Financement des secteurs de la santé et des sciences de la vie :

Les banques ont accordé une attention particulière au financement des projets liés à la santé, tels que la recherche médicale, la fabrication de produits pharmaceutiques.²

3. Investissements dans les infrastructures numériques :

La montée du télétravail et de l'enseignement à distance a entraîné une demande croissante pour des infrastructures numériques robustes et fiables. Pour répondre à ce besoin croissant, les banques ont activement soutenu les investissements dans divers aspects des technologies de l'information et de la communication. Les banques ont encouragé le développement et l'amélioration des réseaux de télécommunications pour garantir une connectivité internet rapide et stable. Cela comprend des investissements dans la mise à niveau des infrastructures existantes, le déploiement de la fibre optique et le développement de technologies sans fil avancées pour étendre la couverture réseau. Les banques ont accordé une attention particulière à la cybersécurité, en soutenant les investissements dans des solutions de protection des données et des réseaux contre les cybermenaces croissantes. Cela comprend des initiatives visant à renforcer les pare-feux, à mettre en place des protocoles de cryptage robustes et à sensibiliser les utilisateurs aux meilleures pratiques en matière de sécurité informatique.

Enfin, les banques ont également joué un rôle dans le soutien financier des plateformes d'apprentissage en ligne et des outils collaboratifs, permettant aux établissements éducatifs et aux entreprises de mettre en place des environnements d'apprentissage virtuels interactifs et efficaces.

En conclusion, les banques ont visé à promouvoir des initiatives favorisant à la fois la reprise économique immédiate et la création d'une société à la fois plus résistante et pérenne sur le long terme, en réponse aux défis engendrés par la pandémie de COVID-19.

¹ Article n 1, n 2, correspondant au 31 août 2020 fixant les modalités de maintien, à titre exceptionnel, par le Trésor public, de la bonification du taux d'intérêt des crédits accordés par les banques et établissements financiers en faveur des entreprises et particuliers en difficultés à cause de la pandémie du Coronavirus (COVID-19), du JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 52.

² Article n5, correspondant au 20 mai 2021, relatif aux mesures exceptionnelles destinées à la Facilitation de l'approvisionnement du marché national en produits pharmaceutiques, du JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 40.

Conclusion :

Après avoir introduit la direction régionale de Tizi Ouzou (BDL) en tant qu'organisme d'accueil, nous avons examiné en détail les missions et les objectifs des services proposés par cette institution financière. Plus particulièrement, nous avons analysé la réponse de la banque face à l'arrivée de la pandémie de COVID-19. Cette réponse a impliqué plusieurs mesures importantes, notamment le report ou le renouvellement des échéances de crédit d'investissement et d'exploitation, ainsi que la consolidation des impayés et l'annulation des pénalités de retard.

Ces initiatives ont été importantes pour atténuer les pressions financières rencontrées par les emprunteurs pendant cette période de crise sans précédent, démontrant ainsi l'engagement de la BDL envers le soutien de ses clients et de la communauté dans son ensemble.

Afin de mieux comprendre ces initiatives, nous avons abordé un cas de rééchelonnement de crédit à la demande d'un client domicilié à la BDL. En période covid ce client a bénéficié des initiatives introduites par la banque d'Algérie, pour assurer la continuité des activités du client sur le marché.

En ce qui concerne la gestion des crédits par la banque pendant la pandémie, la banque était très sélective dans l'accord des crédits, par exemple le crédit dans le secteur de transport ne sont généralement pas accordé dû au manque d'activité dans ce secteur à cause du confinement, contrairement au secteur médical la banque a favorisé les crédits dans le secteur de la santé, pour faire face à pandémie.

Conclusion Générale

Conclusion générale :

Le financement de l'économie repose largement sur le rôle essentiel des banques et des institutions financières. Ces acteurs jouent un rôle pivot en préservant et en faisant croître des fonds, essentiels à la stimulation de l'activité économique. Leur fonction principale est de faciliter la circulation de ces fonds en les mettant à disposition des emprunteurs potentiels, qu'il s'agisse de particuliers, d'entreprises ou même de gouvernements.

Cependant, avec l'avènement de la crise sanitaire qui a engendré une crise économique, le monde a connu plusieurs décès, le confinement a causé un manque d'activité dans divers secteurs économiques. Ce manque d'activité a mis plusieurs entreprises dans des situations critiques, de ce fait il a fallu aux gouvernements d'intervenir pour assurer la continuité des activités économiques et maintenir un certain équilibre financier.

Les banques ont été confrontées à des contraintes sanitaires sans précédent, les obligeant à réexaminer en profondeur leurs méthodes de travail habituelles. En conséquence, la Banque Centrale d'Algérie a été contrainte d'intervenir en publiant une directive visant à assouplir les exigences prudentielles imposées aux banques et aux institutions financières, ainsi qu'à mettre en place un mécanisme de soutien aux Particuliers et aux entreprises éprouvant des difficultés en raison de la pandémie.

Cette étude approfondie nous a permis de tirer plusieurs conclusions spécifiques :

En premier lieu, afin de répondre à notre objectif de recherche les banques ont dû changer leurs politique d'octroi de crédit pour s'adapter à la crise, pour éviter les risques de non remboursement les banques favorisait l'accord des crédits lié à la santé et hésitait d'offrir des crédits liés aux secteurs les plus touché par la crise, autrement dit lors qu'il s'agit d'un crédit lié aux approvisionnements en matière de santé le crédit est facilement octroyer, mais lorsque c'est un crédit risqué, dont le secteur est touché par le manque d'activité causé par la crise, la banque est exigeante dans la procédure. En ce qui concerne les clients de la banque bénéficiaires d'un crédit et qui par suit n'arrivent pas à honorés leur engagement à cause du manque d'activités résultants de la pandémie, seront accompagnés par la banque en leurs accordant les modalités suivantes : la consolidation des paiements en souffrance, l'exonération des pénalités de retard sur les créances exigibles.

En second lieu, pour confirmer la première hypothèse, la nécessité de répondre aux exigences des clients tout en respectant les mesures de distanciation sociale a incité les banques à revoir leur approche et à renforcer leur présence en ligne. En conséquence, de nombreux établissements ont accru leurs investissements dans les technologies numériques, telles que les services bancaires en ligne, les applications mobiles, les solutions de paiement électronique et les plateformes de communication à distance. Cette transition vers le numérique a permis aux banques de maintenir une continuité de service essentielle tout en garantissant la sécurité et la santé de leurs employés et de leurs clients. En ce qui concerne la deuxième hypothèse, l'état est intervenu à travers la banque centrale pour minimiser les risques encourus par les banques, en réduisant le taux directeur à un niveau aussi bas que zéro pour cent. La banque centrale a également imposé aux banques de nouveaux dispositifs pour la gestion de leurs opérations de crédits : maintien à titre exceptionnel, par le trésor public de la bonification du taux d'intérêt des crédits d'investissement,

d'exploitation et immobilier accordés par la banque en faveur des entreprises et particulier en difficultés à cause de la pandémie, et de permettre à leurs clients de prolonger leurs remboursements de crédit.

Enfin en analysant les divers dispositifs mis en œuvre par la BDL (TO), on retrouve le rééchelonnement des échéances tombées au 31 Mars et ultérieurement sur la durée restante du crédit qui est un dispositif qui profite aux entreprises mais qui est négatif pour le rendement de la banque malgré que la banque soit soutenu par l'état, ce qui confirme la dernière hypothèse.

Les conclusions de notre recherche ont conduit à plusieurs constatations, premièrement cette crise sanitaire a impacté l'activité bancaire mais elle a permis aux banques de découvrir leur vulnérabilité face à des chocs exogènes non maitrisable et à développer des nouvelles pratiques de fonctionnement.

Deuxièmement, la digitalisation est un des défis auxquels font face les banques, suite au changement de comportement de leurs clients. Grace à la crise sanitaire, les banques ont dû s'accélérer dans le processus de digitalisation.

De ces faits on constate que la banque est passée par un test, ce test a permis à la banque de développer une diversification des risques pour ne pas s'exposer à des difficultés élevées en cas de récession d'un secteur ou d'une zone.

Bibliographie

Lois et textes règlementaires :

- Article n 1, correspondant au 24 mars 2020 fixant des mesures complémentaires de prévention et de Lutte contre la propagation du Coronavirus (COVID-19), du JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 16.
- Article n 2, correspondant au 24 mars 2020 fixant des mesures complémentaires de prévention et de Lutte contre la propagation du Coronavirus (COVID-19) du JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 16.
- Article n 12, correspondant au 24 mars 2020 fixant des mesures complémentaires de prévention et de Lutte contre la propagation du Coronavirus (COVID-19) du JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 16.
- Article n 1, n 2, correspondant au 31 août 2020 fixant les modalités de maintien, à titre exceptionnel, par le Trésor public, de la bonification du taux d'intérêt des crédits accordés par les banques et établissements financiers en faveur des entreprises et particuliers en difficultés à cause de la pandémie du Coronavirus (COVID-19), du JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 52.
- Article n5, correspondant au 20 mai 2021, relatif aux mesures exceptionnelles destinées à la Facilitation de l'approvisionnement du marché national en produits pharmaceutiques, du JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 40.

Ouvrage :

- A.VERBOOMEN, L.DE BEL, « **Bâle 2 et le risque de crédit** », LARCIER, 2011.
- D.Brajon, C.Camors, V.Constanty, C.Delaporte, M.Hervouët, P.Leroi, L.Nolorgues, T.Petit, F.Prévoist, « **IMPACT DE LA CRISE DE LA COVID-19 SUR L'ÉCONOMIE FRANCILIENNE** » 2020, Paris.
- J.DE COUSSERGUES, B.Gautier, P.Thomas, «**Le secteur bancaire français** », Dunod, 2020, Paris.
- J.Bousquet, « **L'entreprise et les banques** », collection Droit et Gestion, paris.
- L.Frédéric, V.Laurent, « **Microéconomie bancaire** », 2006, Presses Universitaires de France.
- S.Haddad, B.Guenane, « **Comprendre la banque** », collectif EPBI 2021.
- M.Mansouri, « **Système et pratique bancaire en Algérie** », Alger, Houma, 2005.

Reuves :

- B.Omar, « **Les banques face aux risques liés à la pandémie du Covid19** ».
- BIGNON Vincent, GARNIER Olivier, « **Mesurer l'impact de la crise Covid-19. L'expérience de la Banque de France** », Revue de l'OFCE, 2020.
- C.Duc, « **L'impact de la crise sanitaire sur l'organisation et l'activité des sociétés** » 10/12/2020.
- M.Burg, « **Les arrêtés préfectoraux de fermeture des bars, restaurants et salles de sports pour lutter contre la propagation de la Covid-19 et les atteintes manifestement illégales à une liberté fondamentale** », Civitas Europa, (N° 45), 2020.
- Section de la communication, Commission économique pour l'Afrique « **Les perspectives des experts : Les effets micro et macro-économiques du COVID-19** ».
- C.Romani, Rapport « **L'IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE SUR LES ENTREPRISES ET LEURS ORGANISMES DE FORMATION** ».
- C.Bonneau, M.Nakaa, Revue électronique, « **L'industrie à l'épreuve de la crise** ».

- Nations Unies. Commission Economique pour l'Afrique, « **L'impact macroéconomique du COVID-19 sur l'Afrique** ».
- Commission économique pour l'Afrique, Nations Unies (2015), « **Série de documents de travail : L'impact macroéconomique du COVID-19 sur l'Afrique** ».
- « **Évaluation générale de la situation macroéconomique** », SA, Perspectives économiques de l'OCDE, N 107, 2020.
- O.Arnaud, « **Le secteur financier face au choc du COVID-19** », Politique étrangère.
- M.JOANNA, G.YIENEZOUNE Chantal, « **L'évaluation du risque de crédit des entreprises: cas de la banque congolaise de l'habitat** », Revue Congolaise de Gestion, 2013/1 Numéro 17.
- M.Naceer eddine, B.Nadir, « **Impact du corona virus sur l'activité bancaire en Algérie** », ETUDE PAR ENQUETE DE TERRAIN AUPRES DES BANQUES DE LA WILAYA DE BEJAIA.
- A.Sofiane, B.Hocine, D.Samir, « **Les répercussions de la crise Covid-19 sur la performance financière des banques publiques Algérienne** », Vol 20 / N°:34- 2024, pp 249-262.

Thèses et mémoires :

- A. GERMAIN YAO, « **Les critères essentiels d'octroi de crédits bancaires** », mémoire de master, business administration, /Euro-American International University, NEWYORK, 2008.
- B.Abdelmoumene, « **Les critères essentiels d'octroi de crédits bancaires en Algérie** », mémoire de master, Sciences économiques et commerciales, finance et banque, UMMTO, 2019-2020.

- D.Kamilia, T.Farid, « **L'analyse de risque du crédit d'exploitation** » - Cas CPA, Mémoire de master, finance d'entreprise, UMMTO, 2020-2021.

- D.Fatima, mémoire de master, « **ANALYSE DES DETERMINANTS D'OCTROI DE CREDITS BANCAIRES AUX ENTREPRISES** », comptabilité et gestion financière, 2009-2011, Sénégal.

- M. Anis MERABET, M. Tarik OGAL, M. Youcef LOUANI, « **Analyse descriptive du profil des patients COVID-19 admis en réanimation médicale au CHU de Tizi-Ouzou, Algérie en vue de l'amélioration de la pratique clinique** », thèse de doctorat en pharmacie, UMMTO, 2020 – 2021.
- T.Noet, A.Aleid, promotion 2020-2021 du M2 IESCI disponible sur : <https://master-iesc-angers.com/limpact-de-la-pandemie-covid-19-sur-le-secteur-bancaire-francais/>
- Economie Monétaire et bancaire, Université A.MIRA de Bejaia, 2020-2021.
- L.Frédéric, V.Laurent, , « **Microéconomie bancaire** », Presses Universitaires de France, « Finance », 2006, pp 13-21. Disponible sur : <https://www.cairn.info/microeconomie-bancaire--9782130552307-page-13.htm>

- F. VISNOVSKY, « **Bâle 1, 2, 3 ... de quoi s'agit-il ?** », Séminaire national des professeurs de BTS Banque Conseiller de Clientèle, Grenoble le 25/01/2017.
- Y.Merad Thanina, C.Mensouri, « **Les opérations de crédit bancaire** », mémoire de master, Sciences économiques et commerciales, Finance d'entreprise, UMMTO, 2014-2015.

Support de cours :

- Institut de la formation bancaire, Fascicule de cours « **Charge de crédit entreprises** ».
- Institut de la formation bancaire, Fascicule de cours, « **Le pilotage, le suivi et la gestion des risque de crédit entreprise** ».
- N.Mameri, « **Gestion bancaire** », support de cours, master 1, finance d'entreprise, Ummto, 2023-2024.

Sites (web) :

- « **Covid-19 qu'est-ce que c'est ?** », SA, Disponible sur : <https://www.futurasciences.com/sante/definitions/coronavirus-covid-19-18585/> (Consulté le 05/03/2024)
- Suivez la propagation de la COVID-19 à travers le monde, disponible sur : https://www.ledevoir.com/documents/special/20-03_covid19-carte-dynamique/index.html (consulté le 06/03/2024)
- « **Le match zéro** » du coronavirus : comment Atalanta - Valence est devenu une "bombe biologique" [archive] », sur Eurosport, 24 mars 2020 disponible sur : https://www.eurosport.fr/football/ligue-des-champions/2019-2020/le-match-zero-du-coronavirus-comment-atalanta-valence-est-devenu-une-bombe-biologique_sto7710611/story.shtml (consulté 06/03/ 2024).
- « **CORONAVIRUS - Statistiques et évolution de l'épidémie de CoronaVirus** », SA, disponible sur : <https://coronavirus.politologue.com/> (consulté le 06/03/2024)
- Covid-19 : « **trois ans après, combien de morts dans le monde ?** », SA, disponible sur : <https://www.ouest-france.fr/sante/virus/coronavirus/covid-19-combien-de-nouveaux-morts-recense-t-on-chaque-jour-dans-le-monde-f11243fe-d83d-11ed-98d5-f37c88fccc42> (consulté 06/03/ 2024).
- J.Morvan, « **Couvre-feu et fermeture des ports et aéroports aux îles Vierges Britanniques à cause de COVID-19** » disponible sur : <https://www.mesvaccins.net/web/news/15536-couvre-feu-et-fermeture-des-ports-et-aeroports-aux-iles-vierges-britanniques-a-cause-de-covid-19> (consulté le 09/03/2024).
- Covid-19 : « **quelles sont les mesures sanitaires en vigueur dans chaque pays d'Europe** », Disponible sur : <https://www.touteurope.eu/societe/confinement-couvre-feu-restrictions-que-font-les-pays-europeens-face-a-la-pandemie-de-covid-19/>
- M.Dauvin, R.Sampognaro, « **Offre et demande : dans les coulisses des confinements** », 14 juin 2021 disponible sur : <https://www.ofce.sciences-po.fr/blog/offre-et-demande-dans-les-coulisses-des-confinements/> (consulté le 09/03/2024)
- Primeum, « **Quel est l'impact du Covid-19 sur les différents secteurs d'activité ?** » Disponible sur : <https://www.primeum.com/fr/blog/quel-impact-covid-differents-secteurs-activite> consulté le 09/03/2024)
- Office fédéral de l'énergie, Consommation d'énergie 2020: « **forte baisse en raison de la pandémie** », disponible sur : <https://www.bfe.admin.ch/bfe/fr/home/actualites-et-medias/communiqués-de-presse/mm-test.msg-id-84058.html> consulté le 10/03/2024).
- M.L'hermitte, « **Les secteurs d'activité ont été touchés de manière très inégale par la crise** », 7 juin 2021 disponible sur : https://www.ey.com/fr_fr/attractiveness/barometre-de-l-attractivite-de-la-france/secteurs-impacts-par-la-crise-sanitaire consulté le 10/03/2024).

- C.Marie-Lorraine, « **Cinq trajectoires sectorielles à l'épreuve de la crise sanitaire en 2020** », disponible sur : <https://dares.travailemploi.gouv.fr/sites/default/files/f57cfc59ca403e277b35e731b3c4bd12/ECRT2021-D4.pdf> consulté le 09/03/2024).
- R.McLean, L.He et Z.Tappe, « **Dow plunges 1,000 points, posting its worst day in two years as coronavirus fears spike** », disponible sur : <https://edition.cnn.com/2020/02/23/business/stock-futures-coronavirus/index.html> consulté le 10/03/2024)
- P.Lingibé, Cabinet d'avocats JURISGUYANE, LE MAG « Covid-19 : « **Les mesures spéciales d'accompagnement pour les entreprises** », disponible sur : <https://www.lemag-juridique.com/categories/commercial-12183/articles/covid-19-les-mesures-speciales-daccompagnement-pour-les-entreprises-641.htm> (consulté le 12/03/2024).
- Covid-19 : « **Mesures d'urgence pour les entreprises** », disponible sur : <https://www.ifppc.fr/news/actualites/1914,covid19-entreprise-difficulte> (consulté le 12/03/2024).
- C.LOULE, « **Evaluation de l'efficacité du dispositif réglementaire Bâle III sur le système bancaire français : Cas de la crise sanitaire de la COVID 19** », Article disponible sur : <https://www.linkedin.com/pulse/evaluation-de-lefficacit%C3%A9-du-dispositif-r%C3%A9glementaire-charles-loule> consulté le 26/04/2024).
- M.Laurent, « **Le Covid-19 aura un impact majeur sur le secteur bancaire européen** », le 07/06/2020, Dans LaCroix disponible sur : <https://www.la-croix.com/Economie/Le-Covid-19-aura-impact-majeur-secteur-bancaire-europeen-2020-06-07-1201097919> consulté le 25/03/2024).
- La finance suisse dans l'e-media, « **COVID-19 : le comité de Bâle appelle à la vigilance des banques** », le 20/03/2020, disponible, sur : <https://www.allnews.ch/content/r%C3%A9glementation/covid-19-le-comit%C3%A9-de-b%C3%A2le-appelle-%C3%A0-la-vigilance-des-banques> consulté le 25/03/2024).
- Les clés de la banque, SA, « **Les crédits de trésorerie** », disponible sur : <https://www.lesclesdelabanque.com/entreprise/la-facilite-de-caisse/> consulté le 12/03/2024).
- Bank of Africa, disponible sur : <https://boacoteivoire.com/pme/financements/cautions/>
- Banque national d'Algérie BNA, disponible sur <https://www.bna.dz/credit-dinvestissement/> 29/02/2024)
- C.Bernard, « **QU'EST-CE QUE LE CRÉDIT À MOYEN TERME** » disponible sur : <https://ymanci.fr/lexique/definition-credit-a-moyen-terme/> consulté le 12/03/2024).
- F.Xavier Combe, « **le crédit bail** », disponible sur : <https://www.stello.eu/ressources/credit-bail> 12/03/2024).
- Pages jaunes, « **crédit bail** », disponible sur : <https://banque.pagesjaunes.fr/astuce/voir/755151/credit-bail> le 12/03/2024).
- Registre international Français, SA, « **Crédit-bail fiscal** », disponible sur : <https://www.rif.mer.gouv.fr/credit-bail-fiscal-a507.html> le 12/03/2024).
- Heim avocats, « **Droit de l'immobilier** », SA, disponible sur : <https://heimavocats.ch/domaines-de-competence/droit-de-immobilier/hypothèque-legale/> (consulté le 01/03/2024).
- Portail du CNRC disponible sur : <https://sidjilcom.cnrc.dz/web/cnrc/nantissement1>
- La finance pour tous, « **Comité de Bâle** », SA, disponible sur : <https://www.lafinancepourtous.com/decryptages/marches-financiers/acteurs-de-la-finance/comite-de-bale/>
- Pages jaunes, « **Ratio de levier** », SA, disponible sur : <https://banque.pagesjaunes.fr/astuce/voir/536843/ratio-de-levier>

- A.DIARRA, « **Engagement du contrat de prêt** », disponible sur : <https://www.empruntis.com/financement/lexique/contrat-de-pret.php>
- Bank of Algeria, « **L'Ordonnance 03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit** » disponible sur : <https://www.bank-of-algeria.dz/commission-bancaire/>
- V.Gaspar, W.Raphaél lamm, M.Raissi, « **Des politiques budgétaires pour favoriser la reprise après la COVID-19** », 2020, disponible sur : <https://www.imf.org/fr/Blogs/Articles/2020/05/06/blog-fiscal-policies-for-the-recovery-from-covid-19>

Table des matières :

Remerciements	
Dédicaces	
Résumé	
Liste des abréviations	
Liste des tableaux	
Liste des figures	
Introduction Générale	A
Chapitre I : Implication économique de la COVID-19	
Introduction chapitre I	2
Section 1 : Faits et aspects marquants de la pandémie COVID-19	2
1. Définition COVID-19.....	3
2. L'origine du virus COVID-19.....	3
3. Les mesures mises en place pour faire face au COVID-19.....	6
Section 2 : Les effets de la pandémie COVID-19 sur le système financier	8
1. Les effets de la pandémie COVID-19 sur l'offre et la demande.....	8
Les secteurs économiques qui ont connu une baisse de demande pour les services aux entreprises pendant la crise sanitaire.....	8
2. Les secteurs économiques qui ont connu une baisse de production pendant la crise.....	10
2.1 L'industrie automobile.....	10
2.2 L'industrie aéronautique.....	11
2.3 La construction.....	12
2.4 Les services informatiques.....	12
2.5 Le commerce.....	12
2.6 Le fret	13
3. Les mesures prises par les entreprises pour gérer la baisse de production pendant la crise sanitaire.....	13
4. L'impact de la pandémie sur le plan macroéconomique.....	14
5. Les mesures prises par les gouvernements pour soutenir les entreprises touchées par la pandémie.....	19
5.1 Médiation d'entreprises.....	19

5.2 Échéances sociales.....	19
5.3 Échéances fiscales	20
5.4 Aides financières	20
5.5 Activité partielle.....	20
5.6 Cas de l'Algérie	21
Section 3 : L'impact de la pandémie sur le secteur bancaire.....	22
1. Le secteur bancaire.....	23
2. Impact de la crise sanitaire sur le secteur bancaire européen.....	23
2.1 La réaction du comité de Bâle *face à la pandémie.....	25
3. Impact du Covid-19 sur l'activité bancaire en Algérie.....	26
3.1 Politique d'octroi de crédit.....	28
3.2 Identification des risques de crédit depuis la crise du coronavirus	28
3.3 L'exigence de garanties depuis la crise du coronavirus	29
Chapitre II : Aspects fondamentaux sur le financement bancaire.....	30
Introduction chapitre II	30
Section 1 : La conceptualisation de la notion crédit	30
1. Définition de crédit ou l'emprunt	33
2. Caractéristiques de crédit bancaire	33
2.1 La durée du crédit.....	33
2.2 Les bénéficiaires du crédit.....	34
2.3 Le cout du crédit.....	34
2.4 L'intérêt.....	34
3. Type de crédits.....	35
3.1 Le crédit d'exploitation.....	35
3.1.1 Les crédits directs.....	35
3.1.2 Les crédits indirects.....	38
3.2 Le crédit d'investissement.....	39
3.2.1 Crédit à moyen terme d'investissement (CMT).....	40
3.2.2 Le Crédit à long terme (CLT)	41

3.2.3 Le crédit-bail.....	41
4. Caractéristiques des crédits aux entreprises	42
4.1 La convention de crédit.....	42
4.2 La rémunération.....	42
4.3 Les modalités de remboursement.....	43
Section 2 : La procédure de traitement des demandes de crédit	44
1. Les garanties réelles.....	44
1.2 L'hypothèque.....	44
1.3 L'hypothèque conventionnelle.....	44
1.4 L'hypothèque légale.....	44
1.5 L'hypothèque judiciaire.....	45
1.6 Le nantissement.....	45
2. Les garanties personnelles.....	45
2.1 Le cautionnement.....	45
2.1 L'aval.....	45
3. Le processus d'octroi de crédit.....	45
3.1 Critères essentiels d'octroi de crédit.....	46
3.1.1 Analyse de la demande de prêt.....	46
3.1.2 Evaluation du risque crédit.....	47
3.1.2.1 Les règles prudentielles Bâle	47
3.1.2.2 Le risque crédit	49
3.1.3 Décision d'octroi de crédit.....	50
3.1.4 Signature du contrat de prêt.....	50
Section 3 : Le Produit net bancaire et le suivi des risques.....	51
1. Le produit net bancaire.....	51
2. Le compte de résultat	52
3. L'analyse et les outils de calcul du PNB du portefeuille.....	52
3.1 Analyse du PNB du portefeuille.....	53
3.2 L'analyse des composantes du PNB.....	53
4. Le pilotage et suivi des risques.....	54

4.1 Le suivi des autorisations de crédits.....	54
4.2 Les états de dépassement sur les débiteurs	55
4.3 Les opérations de contrôle	55
Conclusion du Chapitre II	56
Chapitre III : Etude de cas d'une gestion d'un crédit d'exploitation	59
Introduction chapitre III	59
Section 1 : Présentation de la Banque de développement local.....	60
1. Historique de la BDL	60
2. Missions et objectifs de la BDL	61
2.1 Organisation de la Banque de développement local.....	62
2.1.1 Les directions centrales	63
2.1.2 Les directions du groupe d'exploitation.....	63
2.2 Organisation de la DGE	63
2.2.1 Les objectifs de la DGE	63
2.2.2 L'organigramme de la DGE.....	65
2.2.3 Les objectifs du département de la gestion administrative et du service juridique et contentieux	66
2.2.4 Le service juridique et contentieux	66
Section 2 : La gestion des crédits d'exploitation pendant la crise sanitaire COVID 19	68
1. Les décrets exécutifs imposés par le gouvernement Algérien pour les institution publiques.....	68
2. Les décisions prises par la Banque d'Algérie pour l'ensemble des banques dans la gestion des crédits	69
3. Mémoire pour la mise en œuvre des mesures de prise en charge des entreprises touchées par la situation sanitaire	70
3.1 Crédits d'investissement et d'exploitation.....	70
3.2 Impayés non traités au 01/03/2020	70
3.3 Les pénalités de retard et le maintien des crédits d'exploitation	71
3.4 Actualisation des garanties et les opérations du commerce extérieur.....	71
3.5 Autres dispositions.....	71

4. Cas de rééchelonnement de crédit d'un client domicilié à la BDL pendant la crise sanitaire.....	72
5. Cas d'une demande de rééchelonnement en temps normal.....	73
6. Le chapitre contentieux et procédures de recouvrement	73
6.1 L'arrangement à l'amiable.....	73
6.2 Procédures de recouvrement judiciaire (recouvrement forcé)	74
Section 3 : Analyse comparative de nombre de comptes actifs et de déposants 2019-2022	75
A. Nombre de compte actif, déposant et emprunteurs 2019-2022.....	75
1. Nombre de comptes actifs.....	75
2. Nombre d'emprunteurs	76
3. Nombre de déposants.....	76
4. Nombre de distributeurs automatiques des billets.....	77
B. Facilitation de l'approvisionnement des produits pharmaceutiques et dispositifs médicaux.....	77
1. Les mesures exceptionnelles d'approvisionnement en produits pharmaceutiques et dispositifs médicaux.....	78
3. évaluation de la qualité et des prix des produits pharmaceutiques et des dispositifs médicaux.....	79
C. Les projets favorisés par la banque en période Covid-19.....	79
1. Soutien aux PME et aux entreprises locales.....	79
2. Financement des secteurs de la santé et des sciences de la vie.....	80
3. Investissements dans les infrastructures numériques.....	80
Conclusion Du chapitre III	81
Conclusion Générale	82
Références bibliographiques.....	85
Table de matières	90

Résumé :

La banque est une institution financière essentielle qui recueille l'épargne et les dépôts, finance ceux qui ont besoin de ressources, et génère des revenus, jouant ainsi le rôle d'intermédiaire financier et de gestionnaire des moyens de paiement. Bien régulée, elle favorise le développement économique; mal régulée, elle peut provoquer des crises. Par exemple, la crise sanitaire de la COVID-19 en 2019 montre comment un virus apparu à Wuhan, en Chine, s'est propagé mondialement, causant des décès et entraînant des mesures de confinement qui ont affecté l'économie mondiale, y compris le secteur bancaire.

Ainsi, l'objectif de notre recherche est d'analyser les changements survenus dans la politique d'octroi de crédit des banques pendant la période de la COVID-19, de comprendre les stratégies mises en place par les États pour faire face à cette crise, et d'examiner les interventions gouvernementales dans le secteur bancaire.

Notre étude repose sur une approche qualitative et quantitative qui implique la collecte de données qualitatives et quantitatives obtenues par le biais d'observations (recueil d'informations existantes). Cependant lors de la pandémie du corona virus, l'état a maîtrisé le secteur bancaire en imposant des dispositifs de soutien pour les clients de la banque, via le rééchelonnement des crédits et la consolidation des impayés et également la réduction des taux d'intérêt. Enfin on constate que grâce à la crise sanitaire du COVID-19, les banques se sont retrouvées dans l'obligation de se développer dans la digitalisation pour garantir la sécurité aux personnels et aux clients dans leurs activités.

Mots clés : Banque, Crise sanitaire, COVID-19, Crédits bancaires, BDL

Abstract:

The bank is an essential financial institution that collects savings and deposits, finances those in need of resources, and generates revenue, thereby acting as a financial intermediary and payment system manager. When well-regulated, it promotes economic development when poorly regulated, it can cause crises. For example, the COVID-19 health crisis in 2019 demonstrated how a virus that emerged in Wuhan, in China, spread globally, causing deaths and leading to lockdown measures that affected the global economy, including the banking sector.

Therefore, the objective of our research is to analyze the changes in banks' credit granting policies during the COVID-19 period, understand the strategies implemented by states to address this crisis, and examine government interventions in the banking sector.

This study employs a mixed-methods approach, combining both qualitative and quantitative data collection methods. The data is gathered through observations, which involve the collection of existing information. The primary goal of this study is to address our research problem and validate our hypotheses. However, during the coronavirus pandemic, the state managed the banking sector by imposing support measures for bank clients, such as rescheduling loans, consolidating unpaid debts, and reducing interest rates. Finally, we observe that due to the COVID-19 health crisis, banks were compelled to develop their digitalization efforts to ensure the safety of their staff and clients in their activities.

Keywords: Bank, Health crisis, COVID-19, Bank loans, BDL